



PLAN DE PAYSAGE DU PAYS DE GÂTINE

VOLET 3 - PROGRAMME D' ACTIONS : ENTRÉE DANS L'OPÉRATIONNALITÉ

Version définitive **OCTOBRE 2023**

Alice Broilliard paysagiste-conceptrice, mandataire / Juliette Vignes, paysagiste-conceptrice
Julien Viniane, paysagiste-concepteur, graphiste / Blandine Brière, artiste plasticienne

Volet 2 : Définition des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)

OQP N°1 BIEN HABITER & AMÉNAGER AVEC LES PARTICULARITÉS DE LA GÂTINE

Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir

- OQP 1.1.1 : Privilégier la densification des zones déjà bâties et/ou imperméabilisées
- OQP 1.1.2 : Privilégier la restauration du bâti ancien
- OQP 1.1.3 : Favoriser la qualité architecturale et la prise en compte des spécificités architecturales de Gâtine poitevine pour les constructions neuves
- OQP 1.1.4 : Porter attention à l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage

Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine

- OQP 1.2.1 : Soigner la transition entre l'intérieur et l'extérieur des bourgs et villages
- OQP 1.2.2 : Conserver en cœur de bourg des parcelles agricoles, vivrières et arborées
- OQP 1.2.3 : Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages
- OQP 1.2.4 : Soigner et réparer les traversées routières des bourgs et villages
- OQP 1.2.5 : Favoriser la qualité et le confort des places publiques des bourgs et villages
- OQP 1.2.6 : Porter attention à l'intégration des éléments techniques
- OQP 1.2.7 : Intégrer les zones commerciales, artisanales et industrielles dans le contexte paysager

Faire paysage avec les énergies renouvelables

- OQP 1.3.1 : Planifier, encadrer et structurer à l'échelle de la Gâtine poitevine le développement des différents dispositifs de production d'énergies renouvelables
- OQP 1.3.2 : Définir une stratégie de planification des parcs éoliens existants et futurs
- OQP 1.3.3 : Favoriser la création d'unités de méthanisation valorisant une agriculture diversifiée
- OQP 1.3.4 : Cadrer les modes de production du bois-énergie pour assurer la diversité, la qualité et la pérennité des peuplements arborés de Gâtine
- OQP 1.3.5 : Maîtriser le développement des projets photovoltaïques

OQP N°2 DIVERSIFIER & ADAPTER LA GESTION AGRICOLE

Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain

- OQP 2.1.1 : Protéger et soutenir les pratiques agricoles typiques de Gâtine
- OQP 2.1.2 : Maintenir et renouveler des structures végétales et hydrographiques dans les exploitations
- OQP 2.1.3 : Favoriser une agriculture de proximité, valoriser les productions locales et les circuits courts
- OQP 2.1.4 : Limiter le développement de la culture céréalière non-liée à l'élevage dans les zones de bocage

Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain

- OQP 2.2.1 : Renouveler le patrimoine de la haie à l'échelle de la Gâtine poitevine
- OQP 2.2.2 : Accompagner financièrement et techniquement l'évolution des pratiques agricoles typiques de Gâtine
- OQP 2.2.3 : Identifier les actuelles et futures «friches» d'élevage, les parcelles en déprise, et trouver des modes de gestion adaptés
- OQP 2.2.4 : Pérenniser l'activité d'élevage
- OQP 2.2.5 : Mettre en réseau les compétences, les expériences et les idées pour un paysage maîtrisé

OQP N°3 RESPECTER, AIMER, CONNAÎTRE LES RICHESSES NATURELLES

Renouer avec l'écrin naturel

- OQP 3.1.1 : Retrouver, maintenir et préserver les continuités hydrographiques
- OQP 3.1.2 : Conserver et créer de nouvelles zones d'épanouissement de la biodiversité
- OQP 3.1.3 : Pérenniser les puits de carbone en cadrant l'évolution des boisements et forêts
- OQP 3.1.4 : Assurer au quotidien la proximité à la nature

Accueillir et faire découvrir le paysage

- OQP 3.2.1 : Promouvoir la découverte des paysages en développant le réseau des cheminements doux
- OQP 3.2.2 : Communiquer et créer du contenu pédagogique sur les paysages et le patrimoine
- OQP 3.2.3 : Maîtriser la qualité et l'insertion paysagère des aménagements destinés à accueillir le public

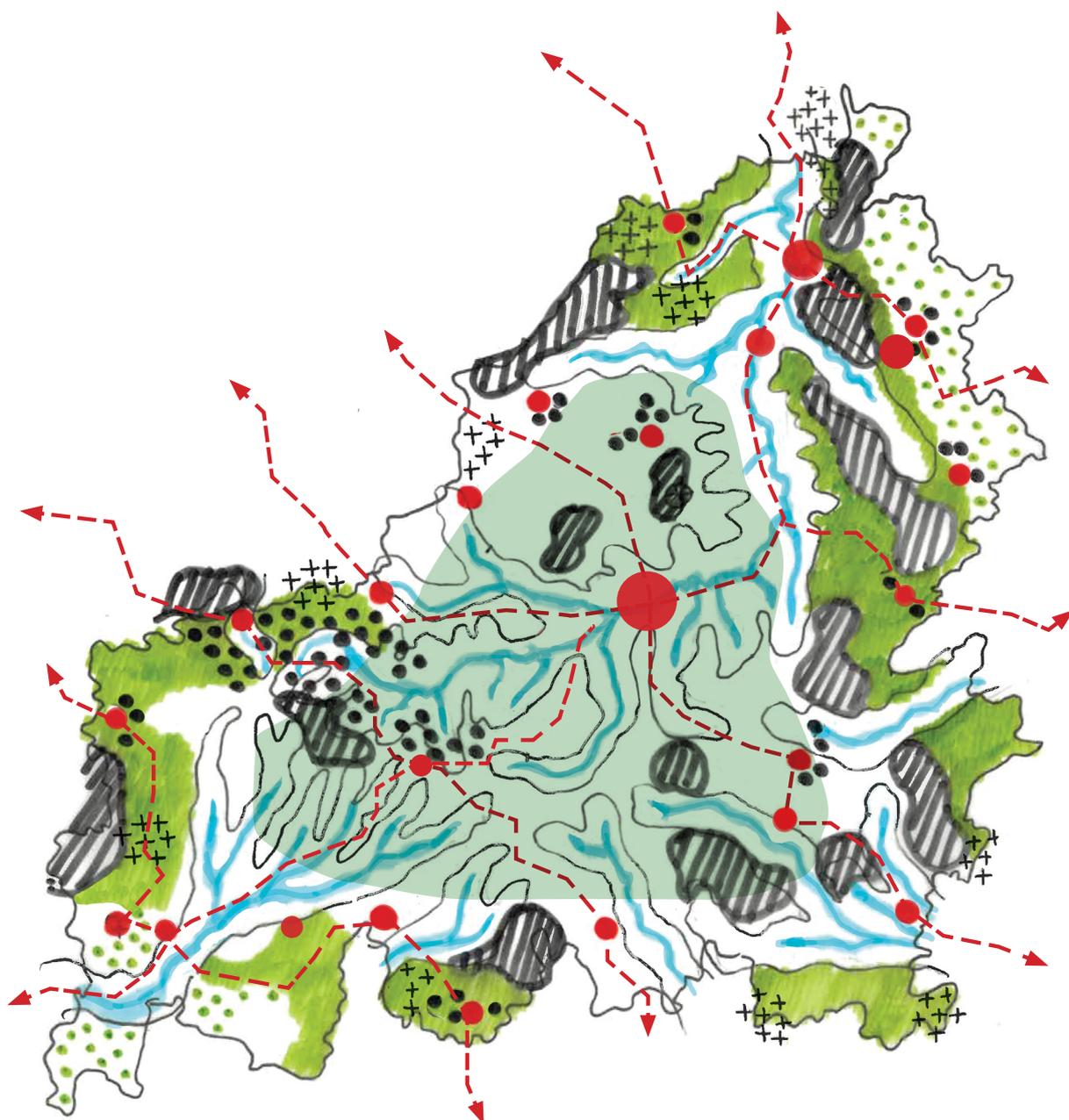
PROGRAMME D' ACTIONS : UNE VISION À LONG TERME DU PAYSAGE DE GÂTINE

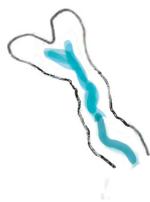
EXPRESSION SCHÉMATIQUE DES OQP

Un paysage vivant qui s'ancre et se développe à partir des vallées, des cours d'eau, des mares et des plans d'eau,

Un paysage-mosaïque qui évolue parallèlement aux modifications vertueuses des pratiques agricoles et des modes de consommation locale,

Un paysage immersif et jardiné à l'échelle de la Gâtine poitevine avec les motifs privilégiés de la haie, du bois, du boqueteau et de la prairie.





Préservation et valorisation des vallées de Gâtine
dans leurs épaisseurs (lits mineurs & majeurs, coteau, bords de plateaux) :

- réouverture des fonds de vallées enfrichés,
- valorisation du patrimoine lié à l'eau (moulins, chaussées, quais, biefs, etc.),
- valorisation paysagère de coteau à coteau (vues, liens physiques, culturels, économiques, etc.),
- réouverture de continuités écologiques et paysagères (développement de la végétation de berge, déconnection cours d'eau/étangs, etc.).

2.1.2 2.2.3
3.1.1 3.1.2
3.2.2 3.2.3

FA T05 - FA T06
FA L Vasles
FA L Louin
FA L Pamplie



Confortement de la ceinture de boisements,
Elle constitue aujourd'hui une partie des espaces de transition entre plaine et bocage ; elle est localement complétée, densifiée, valorisée (filère bois, puits de carbone, etc.)

1.3.4 2.2.3
2.2.5 3.1.3



Réembocagement des entités paysagères de transition aux bocages dégradés/fragilisés

2.1.2 2.1.4
2.2.1 2.2.5

FA T01 - FA T02
FA L Vasles



Réintroduction diffuse de l'arbre (isolé, en haie, en bois ou boqueteau) dans les paysages de plaines céréalières :
• en lien avec les espaces habités (cœurs et franges de bourgs et villages),
• en alignement de routes, de chemins, de voies vertes.

1.2.1 1.2.2 1.2.3
1.2.4 2.1.2 2.2.1
3.1.4

FA T08
FA L Louin
FA L Pamplie



Maintien de la diversité des paysages agricoles et des pratiques de polyculture :

- Préservation de l'élevage ovin/bovin en cœur de Gâtine poitevine
- Maintien des vergers de production & restauration des vergers et vignes en franges de bourgs et villages

2.1.1 2.1.4 2.2.2
2.2.3 2.2.4 2.2.5
1.2.1 1.2.2 3.1.4

FA T03

FA T02
FA L Louin



Un réseau de bourgs ambassadeurs de Gâtine poitevine aux spécificités culturelles/paysagères/historiques singulières

La carte ci-contre illustre schématiquement et de manière non exhaustive le réseau des bourgs ambassadeurs.

1.1.1 1.1.2 1.1.3
1.2.1 1.2.2 1.2.3
1.2.4 1.2.5 1.2.6
1.2.7 2.1.3 3.1.4

FA T08
FA L Vasles



Redynamisation du centre urbain de Parthenay
en l'affirmant comme une polarité attractrice et en s'appuyant sur son patrimoine architectural et paysager inscrit dans la vallée du Thouet

1.1.1 1.1.2 1.1.3
1.2.1 1.2.7
1.3.5 3.2.2



Maillage de cheminements doux balisés et accessibles destinés aux usages :

- touristiques, en s'appuyant sur des singularités paysagères de Gâtine poitevine (lignes de crêtes et belvédères, patrimoine de l'eau en vallée, boisement et bocage, etc.),
- domestiques (trajets quotidiens, vélo domicile - travail, collège, etc.)

1.2.4 3.2.1 3.2.2

FA T04
FA L Vasles
FA L Louin
FA L Pamplie



Pôles éoliens privilégiés en périphérie du territoire
afin de préserver le caractère immersif du cœur de Gâtine poitevine

1.3.1 1.3.2

FA T07

PROGRAMME D' ACTIONS : THÉMATIQUES & LOCALISÉES, DES FICHES OUTILS POUR LA MISE EN ACTION

Les fiches-actions thématiques développent certains sujets cruciaux liés au paysage de Gâtine. Elles synthétisent le contexte actuel, les leviers d'actions, les acteurs pressentis, la feuille de route opérationnelle afin d'approcher des objectifs de qualité paysagère.

Ces fiches-actions ont fait l'objet d'un séminaire avec des experts, partenaires et acteurs du territoire à Verruyes le 3 avril 2023. Elles développent une sélection d'actions prioritaires pour le devenir des paysages.

Tous les sujets n'ont pu être abordés dans ces fiches-actions thématiques dont le nombre est limité. Ainsi, en complément, les fiches-actions localisées permettent de développer des sujets spécifiques qui n'ont pas pu l'être dans les fiches actions thématiques.

Les fiches-actions localisées permettent de tester, avec les communes volontaires, des actions emblématiques issues des réflexions du Plan de Paysage.

Au sein du programme d'actions, elles ont une portée d'exemplarité sur comment faire évoluer, gérer et aménager les paysages de la Gâtine. Les fiches-actions localisées ont fait l'objet d'ateliers participatifs avec les élus, agriculteurs et habitants : à Vasles le 30 mai, à Louin le 9 juin et à Pamplie le 18 septembre 2023.

Liste des fiches-actions

FA - T1 RECRÉER DU LINÉAIRE DE HAIES BOCAGÈRES, REPLANTER DES ARBRES ISOLÉS ET DES BOSQUETS

FA - T2 ORGANISER EN COMMUN LA GESTION, LA PROTECTION & LA RESTAURATION DES HAIES

FA - T3 RENFORCER LA PRÉSENCE D'ANIMAUX DANS LES PRÉS

FA - T4 CONFORTER UN RÉSEAU DE CHEMINEMENTS DOUX À USAGE TOURISTIQUE ET QUOTIDIEN

FA - T5 RÉINVESTIR & VALORISER LES FONDS DE VALLÉE ENFRICHÉS

FA - T6 ÉCRIRE L'AVENIR DES PLANS D'EAU À USAGE PUBLIC

FA - T7 ADAPTER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES AUX PAYSAGES : MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'ÉCHELLE DE LA GÂTINE POITEVINE

FA - T8 AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR L'ADAPTER AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET DE VIVRE ENSEMBLE

FA - T9 MISE EN ŒUVRE D'UN GUIDE DE PRÉCONISATIONS POUR L'INTÉGRATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LES PAYSAGES DE LA GÂTINE POITEVINE

FA - L LOUIN

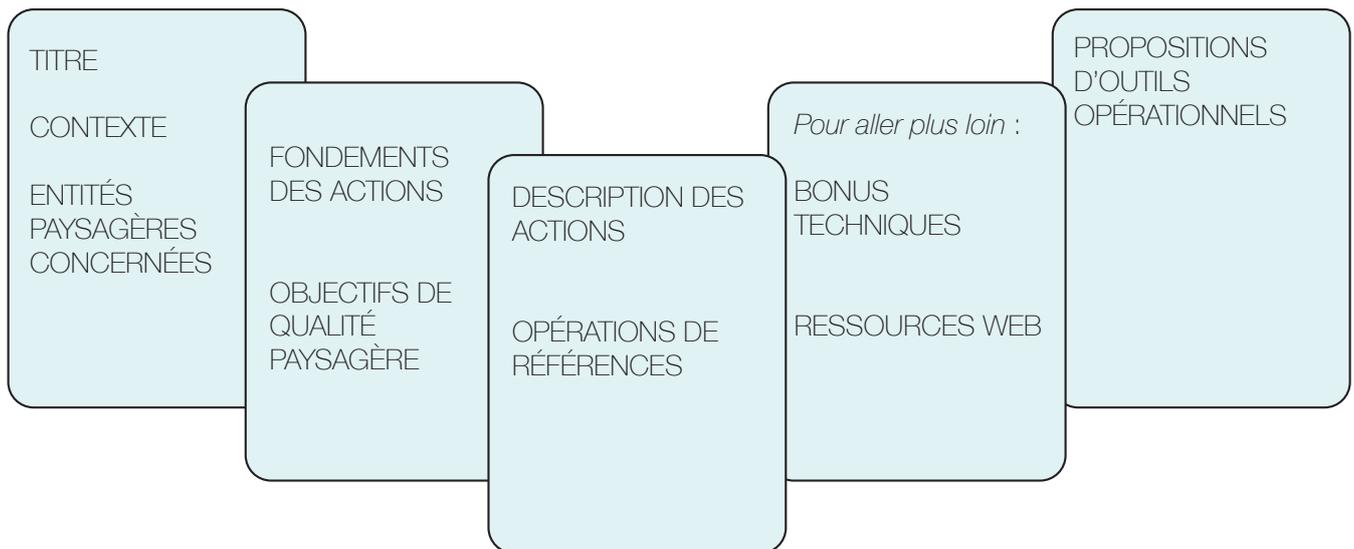
FA - L PAMPLIE

FA - L VASLES

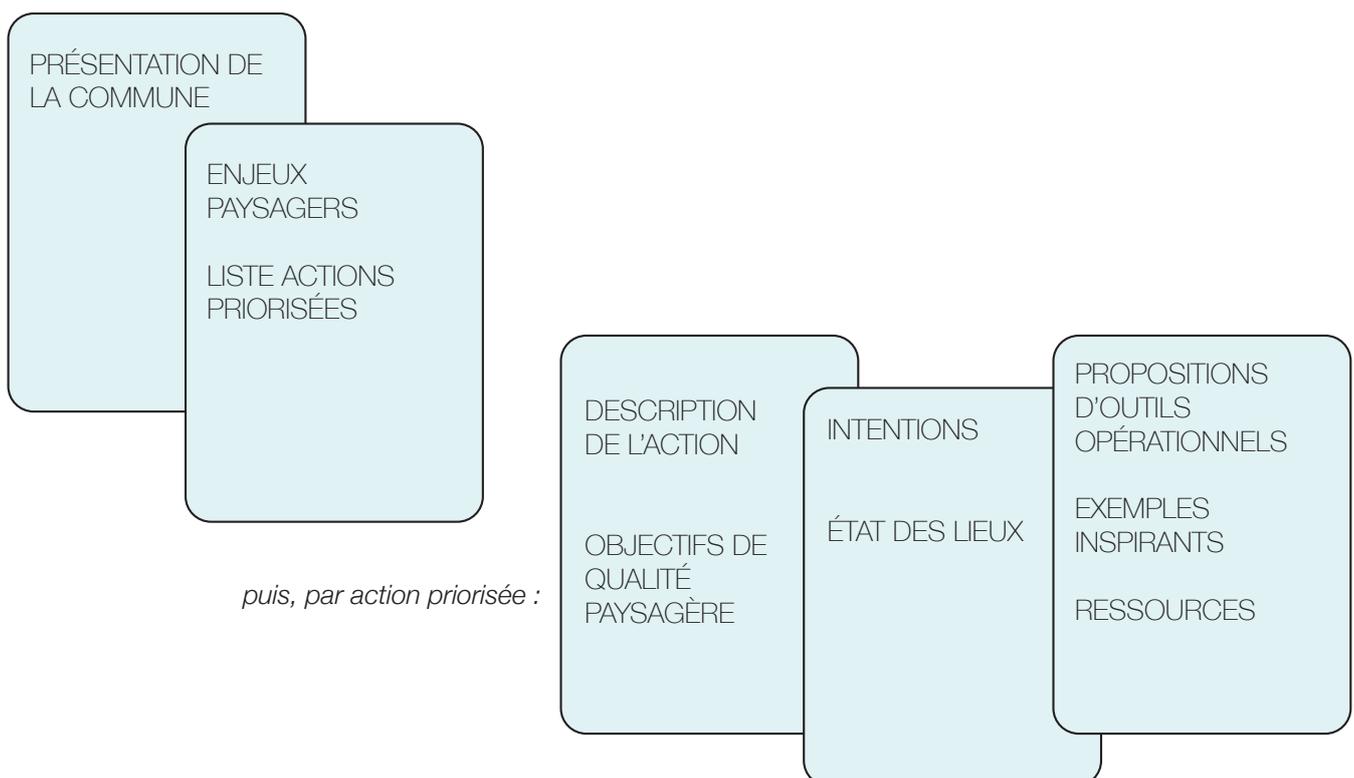
Contenu-type des fiches-actions

Note : Toutes les Fiches-actions sont construites sur un même schéma. L'idée est de permettre aux différents acteurs de relier l'action décrite à la réflexion globale du Plan de Paysage.

FA - T *Fiches-actions thématiques :*



FA - L *Fiches-actions localisées :*



LOUIN

Louin est un bourg situé le long de la vallée du Thouet. A flanc de coteau, il est à cheval entre le paysage bucolique de la vallée et le paysage ouvert de plaine agricole. La composition du bourg peut se subdiviser schématiquement en deux secteurs.

Un premier secteur, constitué du centre bourg historique. Très organique, celui-ci est fortement empreint de la topographie et du sol calcaire. Un second secteur, constitué des extensions dont l'organisation rationnelle et repliée sur elle-même fragilise les franges et l'unité du bourg.

Les qualités de Louin sont multiples et résident notamment dans une vie locale très dynamique, la relation forte au Thouet (vues, activités et proximité du cours d'eau) et l'unité et la qualité du bâti du centre historique. En cherchant à développer un tourisme vert, la volonté communale portée par les élus et les associations, va dans le sens de valoriser les atouts du paysage.



POURQUOI LOUIN ?

- Louin présente l'avantage de conjuguer patrimoine et paysage d'une part et vie locale dynamique d'autre part.
- Louin est un village en belvédère sur la vallée du Thouet et aux portes de la plaine.
- Il est également un bourg actif et d'accueil qui profite de l'attractivité de la vallée du Thouet.

LA COMMUNE EN BREF



Commune localisée dans l'entité paysagère Frange Thouet - aval

NOMBRE D'HABITANTS

690 (chiffre 2015)

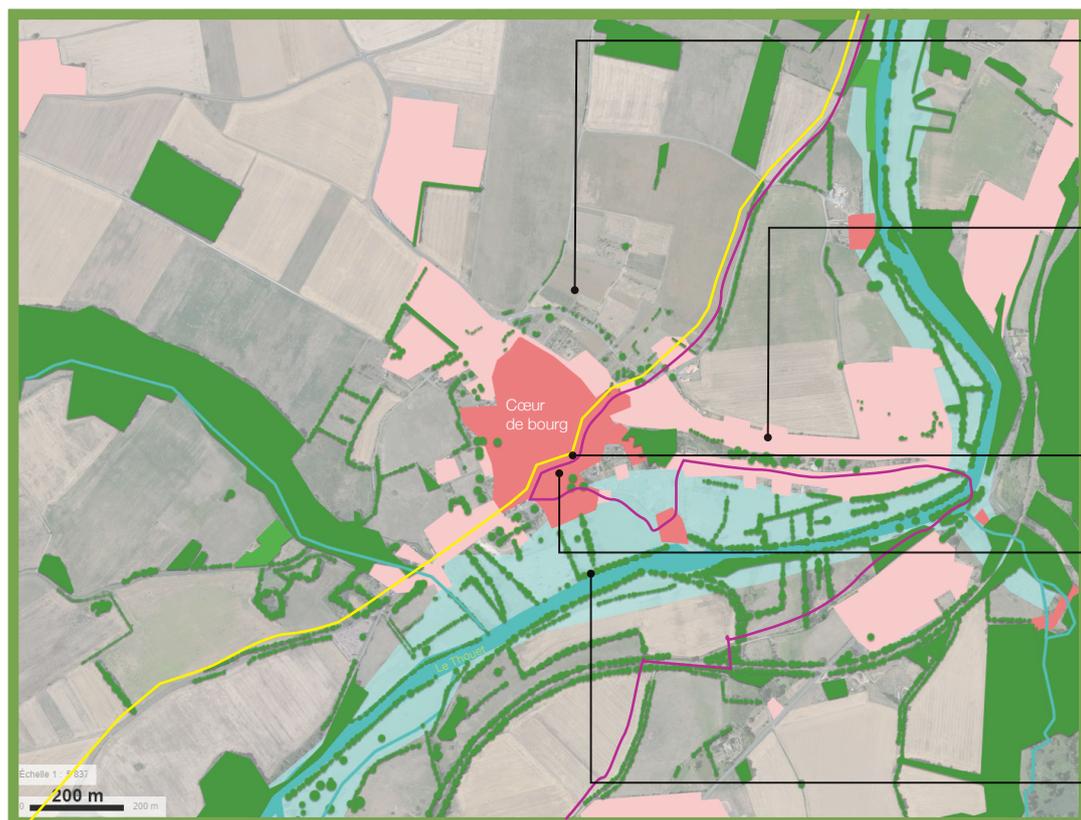
SUPERFICIE COMMUNALE

20,5 km²

POURQUOI DES ACTIONS LOCALISÉES ?

Les fiches-actions localisées permettent de tester, avec les communes volontaires, des actions emblématiques issues des réflexions du Plan de Paysage. Au sein du programme d'actions, elles ont une portée d'exemplarité sur comment faire évoluer, gérer et aménager les paysages de Gâtine. Cette fiche-actions a fait l'objet d'un atelier participatif avec les élus, agriculteurs et habitants de Louin le 9 juin 2023.

ENJEUX PAYSAGERS À L'ÉCHELLE DU BOURG



Interface paysagère entre le plateau & le bourg. Quelle qualité pour les franges urbaines ? Comment intégrer les équipements et les activités ? Quel paysage d'entrée de bourg ?

Préservation et mise en valeur des vues sur la vallée. Comment préserver ou réouvrir des vues sur la vallée depuis les espaces publics ?

La réhabilitation du bâti ancien. Comment préserver le bâti ancien et l'adapter aux modes de vie contemporains ?

Qualité et confort des espaces publics de cœur de bourg. Comment préserver une harmonie des espaces publics ? Comment conjuguer embellissement et régulation thermique de l'espace public ?

Lien direct au cours d'eau depuis les abords du lit mineur au haut du coteau. Quels sont les cheminements possibles ? Comment décroiser les espaces ?

ACTION PRIORISÉE 1

RENFORCER LE LIEN ENTRE LE CŒUR DE BOURG ET LE THOUET

ACTION PRIORISÉE 2

RÉHABILITER L'ÎLOT BÂTI COMMUNAL SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE (ANCIEN CAFÉ LARANDEAU)

ACTION PRIORISÉE 3

RÉINVENTER LA TRANSITION ENTRE LA PLAINE ET LE BOURG

ACTION PRIORISÉE 1

RENFORCER LE LIEN ENTRE LE CŒUR DE BOURG ET LE THOUET

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

Cette première action consiste à renforcer le lien entre le Thouet, cours d'eau et vallée, avec le centre-bourg de Louin. Un faisceau de projets, initiés par la commune, en partenariat avec les habitants, associations locales et agriculteurs, permettrait de valoriser les actions déjà menées par la collectivité et les associations sur ce secteur, qui regroupe la mairie, la salle des fêtes et son arboretum, l'école communale, le café/épicerie et sa terrasse, les toilettes publiques.

COURT TERME 0-3 ANS

MOYEN TERME 3-6 ANS

LONG TERME 6 ANS ET PLUS

Études préalables

- 1 Établissement d'un programme communal à l'échelle des sites d'intervention, avec hiérarchisation des différents projets.
- 2 Étude paysagère et de faisabilité au regard de la réglementation en vigueur (abords des monuments historiques, zones inondables, classement espaces naturels et agricoles, zonage PLUI).
- 3 Recherches de financements, d'aides publiques, établissement des différents postes de dépenses.
- 4 Étude d'opportunité d'une aire naturelle de camping (nombre de places, dispositifs d'accueil, gestion des usagers), de la réalisation d'un ponton canoë.
- 5 Intégration de l'action dans le PLUI.

Études d'aménagement

- 6 Acquisition foncière (notamment parcelle d'accès bac à chaîne côté Saint-Loup), convention de droit de passage.
- 7 Études techniques et de conception / chiffrage des différents projets (cheminements, pontons, bac à chaîne, barrières, etc.).

Travaux

- 8 Travaux d'aménagement et mise en place de signalétique.
- 9 Communication et animation touristique.

Tout au long de l'action : Concertation avec les habitants, riverains, usagers

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION PRIORISÉE

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	-	+
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	-	+
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	-	+
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	-	+
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	-	+
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	-	+
	Accueillir et faire découvrir le paysage	-	+

ACTION PRIORISÉE 1

RENFORCER LE LIEN ENTRE LE CŒUR DE BOURG ET LE THOUET

INTENTIONS



- ① Valorisation du cheminement et des espaces de prairies plantées entre la place Georges Marsault et la berge nord du Thouet
- ② Création d'une aire naturelle de camping pour tentes et éventuellement caravanes/camping-car en partie haute
- ③ Aménagement de l'accès au Thouet : cale pour canoë, ponton de pêche
Franchissement du Thouet vers Saint-Loup : bac à chaîne
- ④ Création d'un cheminement public piéton entre l'arboretum et l'ancien moulin
- ⑤ Valorisation du plan d'eau du Moulin, éventuellement la création d'un point de repos sur radeau ou barque
- ⑥ Création d'une «halte vélo» labelliséeVélofrancette» (abri-box, station recharges électrique et de réparation)
- ⑦ Mise en place de signalétique, en cohérence avec la charte graphique de la Vallée du Thouet (SMVT).

 Proposition de modification/alternatives au tracé du GR 36, afin de valoriser l'arboretum communal, créer des points de contact avec le Thouet le long du parcours, et éviter des trajets sur route.

 actuel tracé du GR 36

 tracé de la Vélofrancette

ACTION PRIORISÉE 1

RENFORCER LE LIEN ENTRE LE CŒUR DE BOURG ET LE THOUET

ÉTAT DES LIEUX



Le cheminement actuel entre la place Georges Marsault et la berge du Thouet



La rue des Genêts, itinéraire actuel du GR 36 d'accès au cœur de bourg



Le plan d'eau sur le Thouet, au niveau du Moulin

EXEMPLES INSPIRANTS



Exemple d'aménagements de berges, les pontons du Jardin des Rives, hortillonnages d'Amiens, studio Basta.
Sources : site web Maison de la culture d'Amiens



Bac à chaîne sur la Sèvre Niortaise entre les communes de Vix (85) et de Saint-Jean de Liversay (17), sur le trajet de la Vélofrancette
<http://www.tmr-lathus.fr/fichiers/113/172/2018-C%20BRAUD-CCAA-Bac%20a%20chaine.pdf>



La première mise à l'eau du bac à chaînes entre Saint-Généroux et Taizé-Maulais en mai 2021.
Source : site web la Nouvelle République
<https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/plaine-et-vallees/le-nouveau-bac-a-chaines-mis-a-l-eau>

La Maison Francette de Saint-Pardoux Soutiers, réhabilitation d'une ancienne bâtisse et accueil des cyclo-touristes :
<https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/les-forges/pres-de-parthenay-a-soutiers-la-francette-innovante-etape-velo-asso-en-pleine-gatine>

RESSOURCES

Projet Ekosentia de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres
<http://www.caue79.fr/wp-content/uploads/2023/07/Ekosentia.pdf>

ACTION PRIORISÉE 1

RENFORCER LE LIEN ENTRE LE CŒUR DE BOURG ET LE THOUET

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS

QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

STRUCTURE PORTEUSE	Commune de Louin
EXPERTISE, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">· Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) (accompagnement technique et réglementaire, accompagnement pour le développement touristique, label VéloFrancette),· CAUE des Deux-Sèvres (accompagnement, conseil),· UDAP (accompagnement, périmètre de protection Monument Historique),· service économie et tourisme de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,· PETR / Parc naturel régional de Gâtine Poitevine,· Ekosentia / Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres,· Fédération Française de Randonnée,· Association La Ruche Louinaise (événementiel).
RÉALISATION CONCRÈTE	<ul style="list-style-type: none">· Paysagiste-concepteurs, bureaux d'étude techniques, entreprises et associations spécialisées dans l'aménagement des cheminements en milieu naturel/berges/éléments flottants etc.· Offices du tourisme (outils de communication)

OUTILS ET MOYENS MOBILISABLES

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE	<ul style="list-style-type: none">· Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) il est possible de constituer un foncier communal incluant par exemple les espaces de berges par la création d'emplacements réservés, ou de négocier le passage public de piétons par le biais de servitudes de passage. Il s'agit également de permettre les destinations spécifiques au terrain communal (aire naturelle de camping, etc.).· Réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP, qui exprime de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement), qui permet une vision globale des différents projets sur le secteur centre-bourg-Thouet.
RESSOURCES/ MOYENS HUMAINS et matériels dont dispose la (les) structure(s) porteuse(s)	Maîtrise foncière partielle par la commune Dynamique associative
QUELS OBSTACLES & CONTRAINTES ?	Conformité à la réglementation (code de l'environnement, sécurité des usagers) Moyens financiers et d'entretien

ACTION PRIORISÉE 1

RENFORCER LE LIEN ENTRE LE CŒUR DE BOURG ET LE THOUET

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

QUELS MONTANTS ET QUELS MOYENS FINANCIERS ?

ÉVALUATION DES COÛTS

- *Établissement du programme, recherches de financement, étude d'opportunité, intégration du projet dans le PLUI* — Interne aux services de la collectivité
- *Étude paysagère et de faisabilité* — Variable selon échelle et périmètre d'étude
- *Acquisition foncière* — variable en fonction des terrains
- *Étude techniques et de conception, suivi des travaux* — 15% montant des travaux
- *Communication/ateliers participatifs* — 1000/3000 euros HT suivant ambition - ou pris en charge par la collectivité/PETR
- *Aménagements d'un sentier piéton le long du Thouet* — Entre 15 et 150 euros HT/mètre linéaire suivant les caractéristiques du chemin
- *Aménagements d'un ponton* — 600 euros HT/m²
- *Aménagements d'un bac à chaîne et ses embarcadères* — De 10 000 à 50 000 euros HT
- *Aménagements de la «halte vélo» selon charte Vélofrancette* — Entre 1000 et 3000 euros HT
- *Aménagements de type pédagogique/signalétique* — Variable en fonction du projet

SOURCES DE FINANCEMENT (programme de relance, subventions...)

- Le programme Sentier Nature du CEREMA
- Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
- Le Contrat Ambition Deux-Sèvres 2023-2028 Programme Bocages et Vergers (Aménagement liés à l'accessibilité à l'eau) - subvention allant de 500 à 10 000 €
- Fonds vert (axes restauration des continuités écologiques - renaturation des villes et des villages)
- Fond européen LEADER
- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dont programme «France ruralités» : aide et accompagnement sur le volet études

ACTION PRIORISÉE 2

RÉHABILITER L'ÎLOT BÂTI COMMUNAL SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

Cette action consiste à réhabiliter les bâtiments propriétés de la commune situés au 5 et 6, place Saint-Martin, devant l'église, en logement touristique. L'idée est de compléter l'offre touristique et de loisir du centre-bourg, situé dans la vallée du Thouet sur un parcours de Grande Randonnée (GR 36) et de la Vélo Francette. Il s'agit également d'améliorer l'ambiance du centre-bourg en stoppant la dégradation d'un bâti sur la place principale et en proposant une réhabilitation architecturale de qualité. Une dynamique associative récente autour de la réouverture du café de l'Union peut participer de ce projet de revitalisation de Louin.

COURT TERME 0-3 ANS

MOYEN TERME 3-6 ANS

LONG TERME 6 ANS ET PLUS

Études préalables

1. Étude d'opportunité touristique et économique (le projet de logement touristique est-il envisageable? Quels réseaux?)

2. Écriture du projet communal (quel type de prestation, quels acteurs, quels moyens, quel planning, quelle relation avec le café existant? hébergement touristique et logements?)

3. Étude de faisabilité technique et audit énergétique : diagnostic des bâtiments (quel état, quelles possibilités d'habitation, quelle possibilité d'amélioration énergétique/architecturale, quelle réglementation pour la construction/réhabilitation? Quel rapport à la place et quelle valorisation de l'espace public? etc.) en complément de l'étude réalisée par le CAUE (cf. page suivante)

Études d'aménagement

4. Étude de programmation architecturale (combien de logements, comment les placer dans les bâtiments? Quel rapport à la cour et à la place? Quel budget?) conjointement à l'étude de fonctionnement (quel personnel, quelle permanence? etc.) et au montage opérationnel et financier des travaux (phasage des travaux? projet communal, appel à projet, revente à un particulier?)

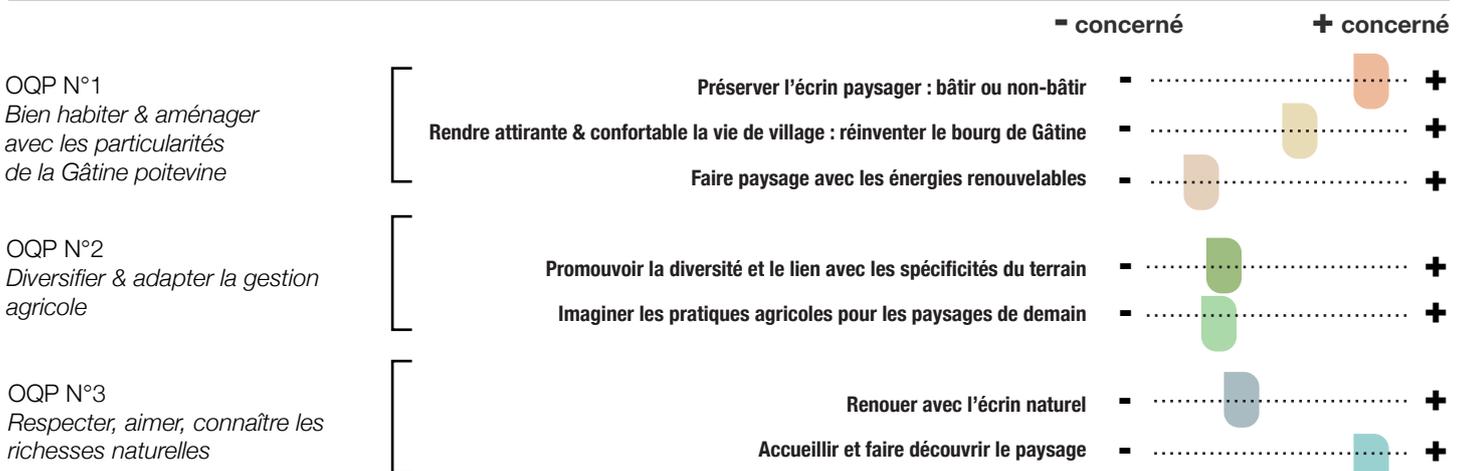
5. Étude de conception architecturale et études techniques

Travaux

6. Travaux sur les bâtiments et espaces extérieurs

7. Lancement commercial et communication touristique

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION PRIORISÉE



ACTION PRIORISÉE 2

RÉHABILITER L'ÎLOT BÂTI COMMUNAL SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE

INTENTIONS - ÉTUDE DU CAUE (2021)

Les enjeux du projet

5 du CAUE

Le projet de réhabilitation de l'îlot en relation avec la place et les équipements du centre bourg s'inscrit dans la configuration singulière du centre bourg de Louin, avec d'un côté la rue sur la vallée du Thouet et de l'autre côté la place plus clos et protégée de la place St Martin avec son église, le petit jardin du prieuré, l'ancien presbytère. Cette situation invite à la découverte et la curiosité que l'on vient de Parthenay ou de Thouars. La place St-Martin, très minérale, laisse aujourd'hui la priorité à la route départementale qui la traverse. Les réaménagements ont permis de végétaliser 3 zones mais celles-ci sont destinées au stationnement. Cette initiative vise à réduire l'imperméabilisation de la place et à soutenir et pourrir être poursuivie afin de créer des espaces vivants pour les piétons et cyclistes. Les espaces potentiels sont protégés de la circulation, le premier au Sud devant l'église St-Martin et le second devant l'îlot.



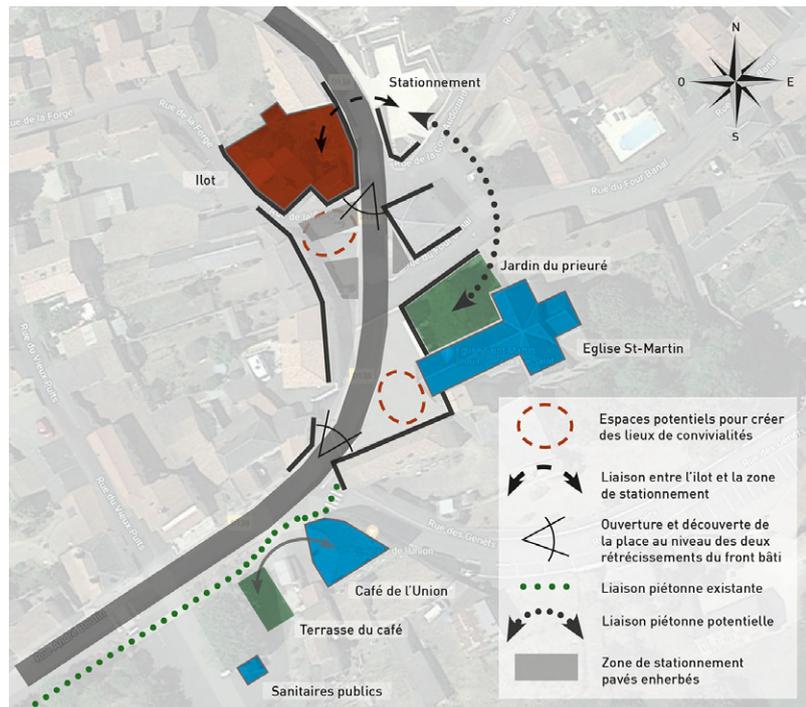
Les deux bâtiments de l'ancien café Larandeau, aujourd'hui propriété de la commune, exposés au sud sur la place Saint-Martin

Une étude sur l'îlot a été réalisée en juillet 2021 par le CAUE 79 à la demande de la commune.

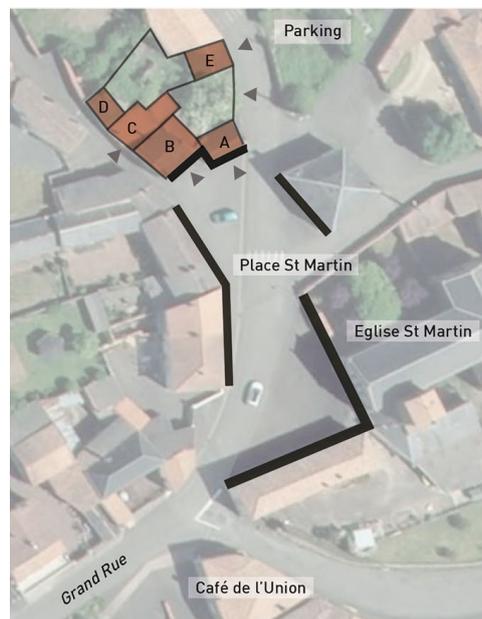
Le programme complet sur cet îlot comportait un gîte, des logements et une salle communale.

L'étude a dégagé trois scénarios de réhabilitation, dont un scénario prévoyant la démolition d'un des bâtiments et un autre scénario prévoyant une construction nouvelle.

La conclusion de cette étude insiste sur le rôle du volume bâti dans la composition de la place, et l'importance de penser le projet de manière globale, îlot bâti et espace public : «L'îlot au Nord de la place St-Martin structure l'espace et sa réhabilitation interroge les aménagements urbains au delà du périmètre des deux parcelles.»



Enjeux de la réhabilitation de l'îlots de l'ancien café Larandeau, étude du CAUE 79, juillet 2021



Définition de l'îlot bâti par rapport à la place Saint Martin, étude du CAUE 79, juillet 2021

ACTION PRIORISÉE 2

RÉHABILITER L'ÎLOT BÂTI COMMUNAL SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS

QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

STRUCTURE(S) PORTEUSE(S)	Commune de Louin
EXPERTISE, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">· Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet,· Porteur privé : particulier, entreprise, bailleur social (si logements),· SMVT (accompagnement technique et réglementaire, logement de tourisme, label VéloFrancette),· CEREMA (conseils sur montage financier et stratégiques),· Id 79 (accompagnement phase d'aide à la décision, jusqu'aux études de conception),· Fondation du Patrimoine/CAUE des Deux-Sèvres (Charte de partenariat) (accompagnement, conseil, financement pour la réhabilitation du bâti),· UDAP (accompagnement, périmètre de protection Monument Historique),· CRER 79 (conseils rénovation énergétique),· EPF (conseils stratégiques et opérationnels),· Service économie et tourisme de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet· PETR / Parc naturel régional de Gâtine poitevine· Association La ruche louinaise (animation, évènementiel)
RÉALISATION CONCRÈTE	Architectes, bureaux d'étude, entreprises spécialisées dans la rénovation des bâtiments anciens (conception et travaux), et offices du tourisme (communication)

OUTILS ET MOYENS MOBILISABLES

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE	<ul style="list-style-type: none">· Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) il s'agit de permettre la destination «logement de tourisme» pour les constructions en question.· Réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP, permettant d'exprimer de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement), qui permet une vision globale des différents projets sur le secteur centre-bourg-Thouet.
RESSOURCES/ MOYENS HUMAINS et matériels dont dispose la (les) structure(s) porteuse(s)	<ul style="list-style-type: none">· Maîtrise foncière des bâtiments par la commune· Dynamique associative
QUELS OBSTACLES & CONTRAINTES ?	Moyens (investissements financiers et gestion)

ACTION PRIORISÉE 2

RÉHABILITER L'ÎLOT BÂTI COMMUNAL SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

QUELS MONTANTS ET QUELS MOYENS FINANCIERS ?

ÉVALUATION DES COÛTS

- Étude préalable d'opportunité ————— Déjà réalisée CAUE
- Étude de faisabilité technique et audit énergétique — 5000-7000 euros HT
- Écriture du projet communal et du programme d'hébergement et éventuellement de logement ————— Prise en charge par les élus/associations/ services de la communauté de communes.
- Étude de type AMO - programmation technique et architecturale, fonctionnement, étude de montage opérationnel et financier - — 15 000 - 30 000 euros HT
- Étude de conception architecturale, suivi de chantier — 12% du montant des travaux
- Études techniques opérationnelles ————— 3000-5000 euros HT
- Travaux sur bâtiments et cours/jardins ————— 2500 euros/m2 - 120 euros/m2 espaces extérieurs
- Lancement commercial et communication ————— Pris en charge par les services de la communauté de communes et partenaires

SOURCES DE FINANCEMENT (programme de relance, subventions...)

- Banque des Territoires (études, prêts)
- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dont programme «France ruralités» : aide et accompagnement sur le volet études
- Fonds vert
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) programme européen de développement rural - soutient le développement des territoires ruraux
- Appels à projet (département et région)

RESSOURCES

Retours d'expériences sur les aspects techniques et énergétiques de la rénovation du bâti ancien
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/rehabilitation-batiments-anciens-retours-experiences-aspects>

Bons exemples de rénovation dans le Marais Poitevin
<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/Carnet-habiter-parc-marais-poitevin-Interactif-Planche.pdf>

Fiches Atheba sur la rénovation du bâti ancien
<https://caue37.fr/pour-aller-plus-loin/>

Outil d'aide à la décision pour la restauration du bâti ancien
<https://www.rehabilitation-bati-ancien.fr/guidance-wheel>

Guide CAUE 44 «Créer un hébergement touristique»
<https://www.caue44.com/?portfolio=gites-chambres-dhotels-2>

EXEMPLES INSPIRANTS

La Maison Francette de Saint-Pardoux Soutiers, réhabilitation d'une ancienne bâtisse et accueil des cyclo-touristes
<https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/les-forges/pres-de-parthenay-a-soutiers-la-francette-innovante-etape-velo-asso-en-pleine-gatine>

ACTION PRIORISÉE 3

RÉINVENTER LA TRANSITION ENTRE LA PLAINE ET LE BOURG

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

Cette action consiste à requalifier les abords du bourg dont la structure parcellaire tend à se dilater et s'automatiser au contact du plateau et les motifs paysagers à se banaliser et s'étioler. Les réponses et les moyens de mise en œuvre ne sont pas systématiques mais doivent jongler entre une vision d'ensemble et une vision plus au cas par cas pour être adaptés à chaque situation de manière cohérente.

COURT TERME 0-3 ANS

Études préalables

1 Etude sur le foncier de la commune puis traduction du projet communal de requalification des franges dans le PLUI actuellement en projet (emplacements réservés définissant des cheminements, un corridor écologique, des jardins familiaux afin de maîtriser les usages futurs) (par exemple, protection de la destination agricole des parcelles entre la rue du Theuil et la rue de la Croix Morin qui contourne le village).

2 Etude préalable sur la frange paysagère en transition entre le bourg et les espaces agricoles ouverts de plateau en 2 temps (temps 1 : analyse paysagère à la fois globale et locale pour comprendre les enjeux et les potentiels ; temps 2 : formulation d'orientation stratégique de cohérence globale) ;

3 Ateliers participatifs avec les habitants pour inventer les futurs usages, un nouvel écosystème (vergers, potagers, continuités écologiques, pâturage, ruches, bois de chauffage, gestion différenciée...) des franges du village, pour faire cohabiter le rural et l'urbanisme.

MOYEN TERME 3-6 ANS

Études d'aménagement

4 Etude d'aménagement des franges du village avec une équipe complète de maîtrise d'œuvre, incluant une réflexion à l'échelle du bourg qui met en avant des réponses spatiales et techniques sur-mesure, adaptées :

- aux spécificités paysagères de Louin (présence de vergers, de parcelles vivrières, vues et accès à la vallée du Thouet, etc.)
- et aux enjeux liés à l'entrée de bourg, à l'intégration des équipements, activités et extensions pavillonnaires.

5 Montage financier et phasage des actions dans le temps en fonction des moyens de la commune.

6 Associer les écoles (école communale, Maison Familiale Rurale) au projet et développer le volet pédagogique lié à la richesse des zones de transition entre le village

LONG TERME 6 ANS ET PLUS

Travaux

7 Aménagements en plusieurs phases des franges, en faisant le choix d'une zone de transition épaisse et généreuse, à destination d'usages vivriers et collectifs, en favorisant la biodiversité et l'écopâturage, en intégrant des cheminements piétons. Les rues qui longent ou traversent cette zone de transition sont aménagées de manière à rendre l'espace public plus accueillant et le paysage de la lisière villageoise plus apaisé.

8 Parallèlement, installation de dispositifs pédagogiques : salle de classe extérieure dans les nouveaux vergers et au contact des animaux, balisage de parcours, signalétique spécifique.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION PRIORISÉE

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	-	+
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	-	+
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	-	+
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	-	+
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	-	+
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	-	+
	Accueillir et faire découvrir le paysage	-	+

Les franges villageoises sont les espaces périphériques du village. D'une épaisseur variable, elles se déploient entre quartiers habités et territoire agricole et s'incarnent historiquement en un maillage de jardins vivriers et de vergers, structuré par des murets de pierre sèches. Elles constituent la première image du village quand on s'en approche. En Gâtine poitevine, la qualité des paysages ruraux repose en partie sur la diversité, la structure et la composition équilibrée de ces franges, espaces néanmoins fragiles car souvent peu entretenus et dégradés.

INTENTIONS / ÉTAT DES LIEUX



- ① Pérenniser la lisière urbaine en fédérant les habitants autour de projets citoyens et en sécurisant les parcelles en les rendant inconstructibles (concertation, PLUI, OAP). Etendre le caractère vivrier des parcelles en privilégiant des essences locales et anticiper sur le renouvellement des Robinier faux-acacia.
 - ② Prolonger la frange urbaine en créant une interface moins frontale entre le bâti et l'espace agricole, en accueillant des plantations, un cheminement, des jeux pour les enfants (...) en arrière de parcelle.
 - ③ Requalifier et redimensionner l'entrée de bourg et les infrastructures (RD138, rue de la Croix Morin) pour les rendre moins routiers.
 - ④ Recalibrer et optimiser le parcellaire de la zone d'activité, privilégier un aménagement avec un bâti aligné sur la limite séparative.
 - ⑤ Réaliser une étude localisée sur le secteur de la chaudronnerie, l'enjeu étant soit de densifier cette zone séparée du bourg soit de l'intégrer.
-  Pérenniser le caractère vivrier de part et d'autre de la voie et créer des traversées piétonnes
 -  Création d'un cheminement en arrière de parcelle
 -  Créer des porosités visuelle (ouverture de vues, réservation foncière) et des cheminements (par exemple en profitant du front de taille des anciennes carrières) entre la vallée et le haut du coteau, soit entre la rue Bellevue et la Rue des Genêts
 -  Tracé du GR 36
 -  Tracé de la Vélofrancette

ACTION PRIORISÉE 3 RÉINVENTER LA TRANSITION ENTRE LA PLAINE ET LE BOURG

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS

QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

STRUCTURE PORTEUSE	Commune de Louin
EXPERTISE, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">• Directions départementales des Territoires (DDT) architectes et paysagistes conseils,• CAUE des Deux-Sèvres (accompagnement, conseil),• Service économie et tourisme de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, PETR / Parc naturel régional de Gâtine poitevine,• Fédération Française de Randonnée• EPF• ID 79• Association La Ruche Louinaise
RÉALISATION CONCRÈTE	<ul style="list-style-type: none">• Paysagiste-concepteurs, bureaux d'étude techniques,• Entreprises et associations spécialisées dans la gestion de vergers participatifs, ruches, écopâturage

OUTILS ET MOYENS MOBILISABLES

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE	Dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) : <ul style="list-style-type: none">• il est possible de constituer un foncier communal par la création d'emplacements réservés par exemple pour la création de jardins partagés ou vergers communaux, ou de négocier le passage public de piétons.• définiton d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), pièces servant de cadre au projet urbain qui expriment de manière qualitative des intentions et orientations d'aménagement sectorielles ou thématiques.
RESSOURCES/ MOYENS HUMAINS et matériels dont dispose la (les) structure(s) porteuse(s)	Maîtrise foncière partielle par la commune - dynamique associative, experts, anciens et connaisseurs de l'Histoire du bourg et de son passé vivrier
QUELS OBSTACLES & CONTRAINTES ?	Conformité à la réglementation (code de l'environnement, sécurité des usagers) - Moyens financiers et d'entretien - Sobriété foncière (en privilégiant la rénovation et la construction dans le tissu urbain existant)

ACTION PRIORISÉE 3

RÉINVENTER LA TRANSITION ENTRE LA PLAINE ET LE BOURG

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

QUELS MONTANTS ET QUELS MOYENS FINANCIERS ?

POSTES DE DÉPENSES

- *Etablissement du programme, recherches de financement, étude d'opportunité, intégration du projet dans le PLUi*
- *Etude foncier communal et traduction dans le PLUi*
- *Etude paysagère et de faisabilité*
- *Acquisition foncière*
- *Etude techniques et de conception, suivi des travaux*
- *Communication/ateliers participatifs*
- *Aménagements de type pédagogique/signalétique*
- *Aménagements d'un verger, jardin partager, prairie...*
- *Construction-restauration de muret en pierre sèche (hauteur 1,5m environ)*

SOURCES DE FINANCEMENT (programme de relance, subventions...)

- Banque des Territoires (études, prêts)
- Fonds vert
- Programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) programme européen de développement rural - soutient le développement des territoires ruraux

RESSOURCES

Dossier thématique : «Lisières villageoises et franges urbaines» CAUE de Loiret : <https://carnets.s-pass.org/web/app.php/public/#visualisateur/3293/page.0>

ACTION PRIORISÉE 3 RÉINVENTER LA TRANSITION ENTRE LA PLAINE ET LE BOURG

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

EXEMPLES INSPIRANTS



Ecopaturage à Availles-Thouarsais



Une ferme urbaine pour redynamiser le quartier Dutemple à Valenciennes portée par la CAPEP.

<https://irev.fr/thematiques/transition/agriculture-et-alimentation-durable/le-portage-de-fermes-urbaines-par-le>



Les collectivités peuvent s'appuyer sur la réglementation pour préserver la fonction d'espaces tampons, en intégrant dès la rédaction des documents d'urbanisme (PLU) les notions de franges, de zones à protéger... comme ici à Chilleurs-aux-Bois (45).
Chilleurs-aux-Bois (45) - Etude globale d'aménagement du PLU (©Michel Collin paysagiste)



Préconisations d'aménagement pour accompagner la piste cyclable entre ville et terre agricole.

<https://www.caue91.asso.fr/media/download/10645>



Un cheminement piéton planté d'arbres et un verger collectif dessinent la silhouette communale de cette entrée de ville et bénéficient aux habitations collectives voisines.

<https://www.caue91.asso.fr/media/download/10645>

PAMPLIE

Pamplie est un village d'un vallon encaissé d'un modeste affluent de l'Autise. S'égrenant sur les rives du ruisseau de la Miochette, le bourg révèle un lien étroit avec le relief et le sous-sol calcaire et présente un ensemble bâti de grande qualité, tant dans la forme urbaine que dans l'architecture.

Pamplie connaît également un certain rayonnement grâce à la Laiterie Coopérative de Pamplie qui, à travers sa gamme de produits laitiers, parle autant de ce territoire d'élevage qu'elle constitue une opportunité pour redynamiser le bourg. Caractéristique de l'entité paysagère « Crêtes et vallons bocagers », le cœur du village de Pamplie observe un paysage immersif, secret, minutieux alors que ses abords tendent davantage vers les horizons ouverts, moins arborés et offrant de grands panoramas.

POURQUOI PAMPLIE ?

- Un village de fond de vallée immersive traversée par un itinéraire de petite randonnée
- Une forme de bourg singulière autour du ruisseau de la Miochette
- Un bourg qui bénéficie d'un ensemble bâti de qualité à valoriser
- Une laiterie historique et emblématique du terroir de la Gâtine poitevine

LA COMMUNE EN BREF



Commune localisée dans l'entité paysagère Crêtes & Vallons bocagers

NOMBRE D'HABITANTS

278 (chiffre 2015)

SUPERFICIE COMMUNALE

12,29 km²

POURQUOI DES ACTIONS LOCALISÉES ?

Les fiches-actions localisées permettent de tester, avec les communes volontaires, des actions emblématiques issues des réflexions du Plan de Paysage. Au sein du programme d'actions, elles ont une portée d'exemplarité sur comment faire évoluer, gérer et aménager les paysages de Gâtine. Cette fiche-actions a fait l'objet d'un atelier participatif avec les élus, agriculteurs et habitants de Pamplie le 18 septembre 2023.

ENJEUX PAYSAGERS À L'ÉCHELLE DU BOURG



Réhabilitation et valorisation du bâti ancien typique de la Gâtine poitevine

Préservation de l'unité architecturale du village

Mise en valeur des particularités du bâti de Pamprie

Rénover sans dénaturer ni banaliser

Qualité et confort des espaces publics de cœur de bourg, leurs liens avec le cour d'eau de la Miochette

● Ré-interroger l'aménagement et le fonctionnement de la place des Tilleuls

▨ Désimperabiliser et donner à voir les abords du cours d'eau

⋯ Créer un cheminement intérieur au bourg permettant de découvrir le site paysager de l'église Saint-Germain, jusqu'à l'ancienne laiterie

Intégration paysagère des installations à caractère industriel et/ agricole en entrées de village

○ Etendre le linéaire des haies bocagères pour intégrer les installations

Privilégier des matériaux locaux et biosourcés pour le traitement des abords et la signalétique

Valoriser et respecter la réciprocité des vues

ACTION PRIORISÉE 1

RETOURNER LE BOURG VERS LA MIOCHETTE

ACTION PRIORISÉE 2

RÉHABILITER & VALORISER LE BÂTI EXISTANT

ACTION PRIORISÉE 3

REQUALIFIER LES ENTRÉES DE BOURGS POUR INTÉGRER LES BÂTIMENTS À CARACTÈRE INDUSTRIEL

ANALYSE URBAINE & PAYSAGÈRE DU BOURG

1820 le ruisseau en coulisse du village

Voie principale, front bâti continu

Ruisseau de la Miochette

Eglise, mise en scène de l'autre côté du ruisseau, dans les prairies humides



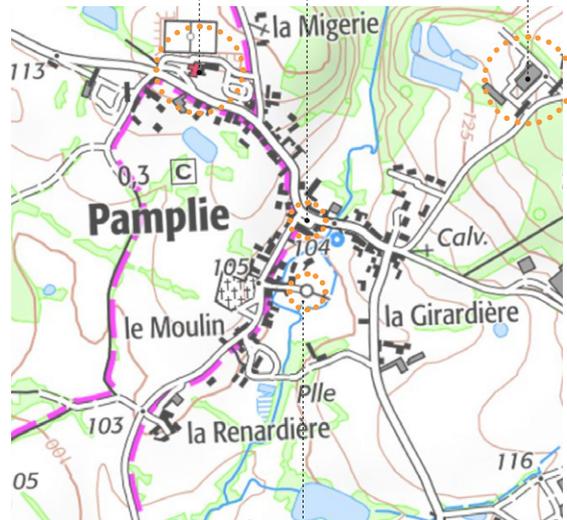
Deux ponts, traversées de la Miochette, placettes publiques et prolongements du bourg à l'est du ruisseau

2023 la Miochette peu visible et peu valorisée

Mairie, école publique, terrains de sport, en point haut du bourg

Place des Tilleuls, non connectée au ruisseau, carrefour principal

Nouvelle laiterie



- simplification du maillage de chemins ruraux
- apparition de quartiers pavillonnaires,
- extensions des fermes

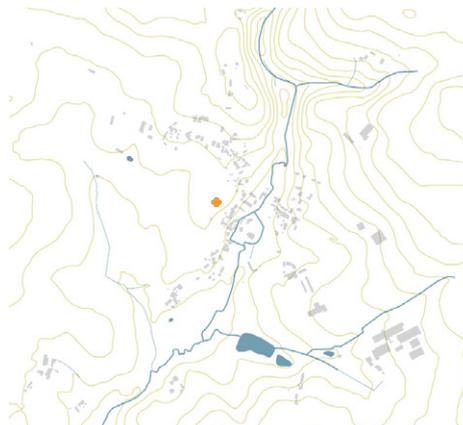
Eglise sur son «île», au milieu des prés assainis du vallon de la Miochette

Bourg encadré par trois boisements, renforçant le caractère immersif du site



Extension & densification du bourg autour d'un cœur vert, le long de la Miochette

Simplification parcellaire et réduction du linéaire des haies bocagères, notamment le long des voies

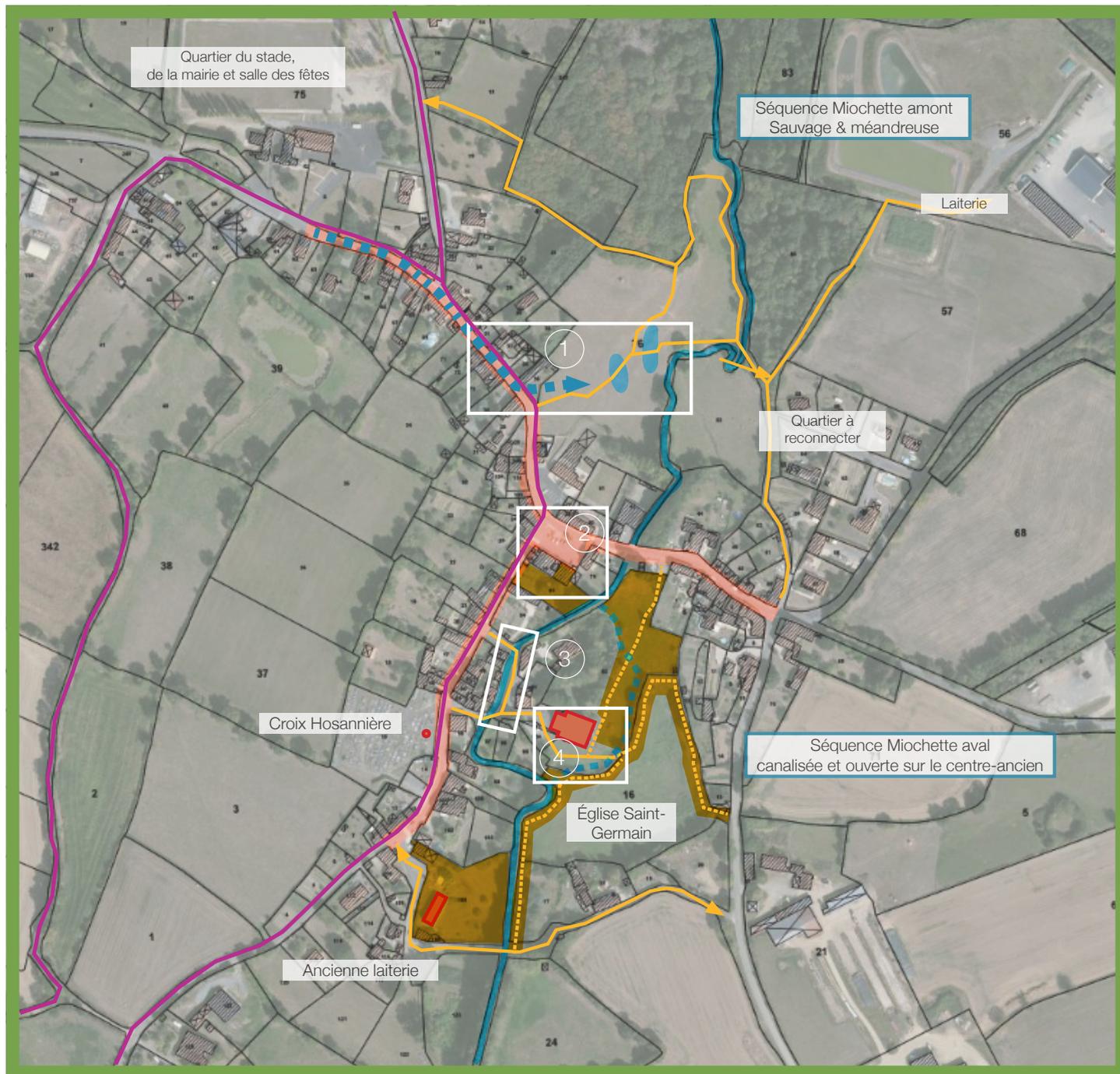


Le bourg s'inscrit dans un évaseur du vallon

ACTION PRIORISÉE 1

RETOURNER LE BOURG VERS LA MIOCHETTE

PLAN D'INTENTIONS



ACTION PRIORISÉE 1

RETOURNER LE BOURG VERS LA MIOCHETTE

LÉGENDE DESCRIPTIVE DES INTENTIONS

- ① Redistribution des eaux pluviales de voiries de la RD128 vers le vallon pour réduire le volume de ruissellement arrivant sur la place des Tilleuls dont :
 - Mise en scène de la vue sur la vallée au niveau du virage
 - Création de bassins paysagers dans la pente avec signalétique naturaliste
 - Replantaions de la ripisylve sur la séquence Miochette amont.
- ② Réaménagement de la place des Tilleuls
 - Désimperméabilisation des sols et tamponnement des eaux pluviales de voiries
 - Replantation de la place
 - Ouverture visuelle sur la Miochette au niveau de l'ancien garage
 - Veille commerciale pour redynamisation commerciale : installation d'un café associatif, tiers lieu, épicerie, espace de convivialité, etc.
- ③ Aménagement de la séquence urbaine de la Miochette
 - Reprofilage des berges
 - Aménagement des circulations douces

- ④ Requalification du parvis de l'église
Aménagement d'un petit espace scénique, événementiel éphémère aux abords de l'église (amphithéâtre de verdure, bancs, tables de pique-nique, etc.)
-  Cheminement doux structurant existant ou à créer à court terme
- valorisation de la vallée de la Miochette
- Liaison directe entre les quartiers Est et le quartier de la mairie
-  Cheminement doux structurant à créer à moyen ou long terme selon les opportunités foncières
- valorisation de la vallée de la Miochette
- liaisons douces autour de l'église
-  Actuel tracé de PR
-  Secteur à enjeu pour la création de circulations douces et sentiers publics
A placer en veille foncière
-  Gestion alternative des eaux de ruissellement par redistribution vers le vallon, filtration, tamponnement au sein de noues paysagères en terrasse

ÉTAT DES LIEUX



Berges de la Miochette à hauteur du pont sur la RD128. Méandres et ripisylves bien constitués



Pente importante dans la rue du Val de Miochette. Le projet tendrait à dévier les eaux de ruissellement de voirie vers la parcelle en prairie sur la droite de l'image



Place des Tilleuls. On remarque la ripisylve de la Miochette émergeant à l'arrière-plan. Espace surminéralisé où le stationnement domine



L'église Saint-Germain se dévoile pas à pas. Elle apparaît enfin, implantée sur un pré dans un cadre très bocager. Son parvis est à réinventer



En retrait de l'église Saint-Germain, une prairie inondable révèle par sa topographie l'ancien lit de la Miochette. La commune souhaite installer non loin de l'église un espace événementiel de plein-air



Séquence urbaine de la Miochette : l'atout d'un ruisseau en cœur de village, à longer et remettre en scène par les cheminements, le reprofilage des berges et un réadressage du bâti

ACTION PRIORISÉE 1

RETOURNER LE BOURG VERS LA MIOCHETTE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

Partant du constat d'un village aux rues en pente, niché dans une vallée, traversé par un cours d'eau qui vient qualifier places (place des Tilleuls et parvis de l'église), la question de l'eau, ses écoulements, sa valorisation, sa saisonnalité, est apparu comme un sujet central, levier de redynamisation du village et de requalification des espaces publics.

Cette action se concentre sur la qualité et le confort des espaces publics de cœur de bourg, et leurs liens avec le cour d'eau de la Miochette. Différents dispositifs d'amélioration sont envisagés : désimperméabilisation des sols des voiries et de la place des Tilleuls, filtration naturelle des eaux de ruissellement de voirie, restauration des berges de la séquence champêtre amont et urbaine aval de la Miochette, replantation d'arbres de ripisylve et d'arbres urbains, requalification du parvis de l'église et amélioration de la trame de cheminements doux entre les quartiers et le centre urbain.

COURT TERME 0-2 ANS

1. Lancement d'une étude pré-opérationnelle globale sur les espaces publics du centre-bourg intégrant également la question de la revalorisation du bâti existant (cf. action priorisée 2).

Cette étude intégrera donc à minima les compétences suivantes : conception en paysage, urbanisme, architecture, ingénierie gestion des eaux pluviales.

2. Actions de concertation et de sensibilisation des habitants et riverains dans le cadre de cette étude préopératoire.

3. Élaboration d'un cahier des charges et recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Miochette et de la place des Tilleuls, afin de recréer une ambiance de bourg, gérer les eaux pluviales, et ralentir la vitesse de circulation

4. Montage administratif pour la rénovation de l'église

MOYEN TERME 2-6 ANS

5. Études de maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement de la rue de la Miochette et de la place des Tilleuls en partenariat avec les services du département.

Concertation habitante et avec les entreprises agricoles.

LONG TERME 6 ANS ET PLUS

7. Gestion et veille foncière du centre-bourg en particulier sur les parcelles en lien avec le cours d'eau de la Miochette`.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	-	+
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	-	+
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	-	+
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	-	+
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	-	+
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	-	+
	Accueillir et faire découvrir le paysage	-	+

ACTION PRIORISÉE 1

RETOURNER LE BOURG VERS LA MIOCHETTE

PRINCIPE D'ACTION SUR LA VALLÉE DE LA MIOCHETTE - SÉQUENCE AMONT

RUE DE LA MIOCHETTE

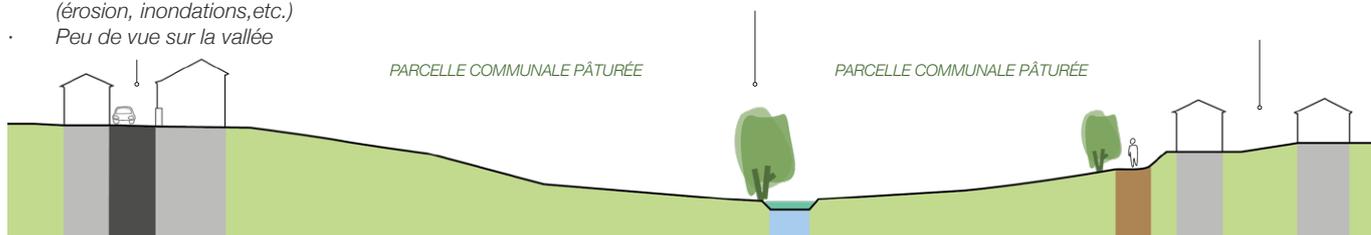
- Voie à sécuriser
- Désordres liés aux eaux de ruissellement (érosion, inondations, etc.)
- Peu de vue sur la vallée

RUISSEAU DE LA MIOCHETTE

- Ripisylve dégradée
- Absence de franchissement

IMPASSE DE L'AUMONERIE

- quartier mal connecté au cœur de village

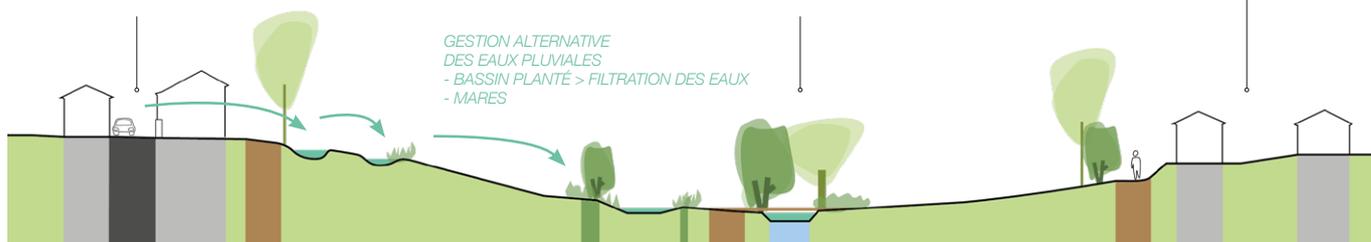


PROFIL ACTUEL

- Réaménagement de la voie
- Dévoiement des eaux de ruissellement vers le vallon
- Placette en balcon sur la vallée

- Reméandrage du ruisseau
- Installation d'un franchissement du ruisseau
- création d'un chemin piéton pour relier les deux coteaux
- Renforcement de la ripisylve avec arbres têtards

Liaison au cœur de village par sentier piéton sécurisé



PROFIL APRÈS AMÉNAGEMENTS

GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES
- BASSIN PLANTÉ > FILTRATION DES EAUX
- MARES

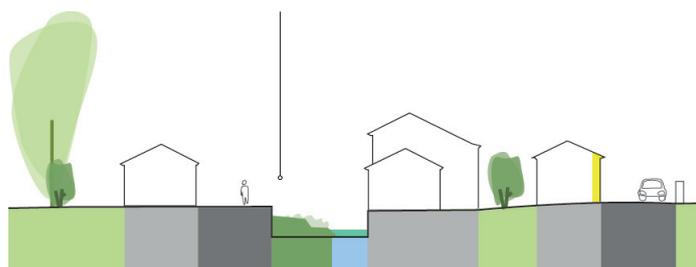
PRINCIPE D'ACTION SUR LA VALLÉE DE LA MIOCHETTE - SÉQUENCE URBAINE AVAL

RUISSEAU DE LA MIOCHETTE

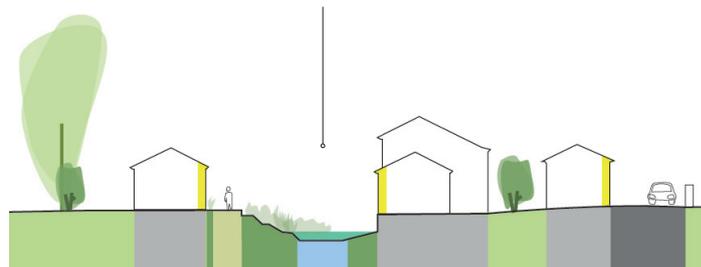
- Berges largement minéralisées et vieillissantes
- Lit majeur végétalisé mais étroit
- Erosion des pieds de bâtiment
- Façades bâties non tournées vers le ruisseau

RUISSEAU DE LA MIOCHETTE

- Requalification du quai haut avec cheminement piéton semi-perméable
- Elargissement du lit majeur par reméandrage et replantations
- Mise à distance du cours d'eau des pieds de bâtiment
- Ré-adressage des façades bâties sur le ruisseau



PROFIL ACTUEL



PROFIL APRÈS AMÉNAGEMENTS

ACTION PRIORISÉE 1

RETOURNER LE BOURG VERS LA MIOCHETTE

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS

QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

STRUCTURE(S) PORTEUSE(S)	Commune de Pamplie
PARTENAIRES	<p><u>Phase études</u> : Syndicat du bassin versant et syndicat d'eau potable, accompagnement technique et réglementaire, accompagnement pour le développement naturaliste et pédagogique, CAUE des Deux-Sèvres (accompagnement, conseil), Communauté de Communes Val de Gâtine, PETR / futur parc naturel régional de Gâtine poitevine, Fédération des Chasseurs, projet Ekosantia</p> <p><u>Phase travaux</u> : Paysagistes concepteurs, bureaux d'étude techniques, entreprises et associations spécialisées dans l'aménagement des berges/éléments flottants, Parc naturel régional de Gâtine poitevine et offices du tourisme (outils de communication)</p>

OUTILS ET MOYENS MOBILISABLES

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) il est possible de constituer un foncier communal incluant par exemple les espaces de berges par la création d'emplacements réservés, ou de négocier le passage public de piétons par le biais de servitudes de passage. Réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP, qui exprime de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement).
RESSOURCES/ MOYENS HUMAINS et matériels dont dispose la (les) structure(s) porteuse(s)	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise foncière partielle par la commune Dynamique habitante & associative Projets privés potentiels : ancienne laiterie, projet de commerce ou lieu associatif sur la place, etc. connaissance du terrain, élus, employés communaux outils d'entretien
QUELS OBSTACLES & CONTRAINTES ?	<p>Moyens financiers et d'entretien</p> <p>Foncier privé contraignant les continuités douces potentielles</p>

QUELS MONTANTS ET QUELS MOYENS FINANCIERS ?

POSTES DE DÉPENSE	<ul style="list-style-type: none"> <i>Etablissement du programme, recherches de financement, étude d'opportunité</i> ———— Interne aux services de la collectivité <i>Etude paysagère et de faisabilité</i> ———— Variable selon périmètre d'étude <i>Acquisitions foncières</i> ———— Variable en fonction des terrains <i>Etude techniques et de maîtrise d'œuvre, suivi des travaux</i> ———— 15% montant des travaux <i>Communication/ateliers participatifs</i> ———— 1000/3000 euros HT suivant ambition <i>Aménagements de sentiers piétons</i> ———— Entre 15 et 150 euros HT/mètre linéaire suivant les caractéristiques du chemin <i>Aménagements d'ouvrages de franchissement piétonnier du ruisseau</i> ———— 600€ HT/m2 <i>Reprofilage des berges en séquence urbaine de la Miochette</i> ———— NC <i>Aménagements urbains et paysagers des voies départementales et de la place des Tilleuls, du parvis de l'église</i> ———— Grande variabilité selon le programme variable en fonction du projet <i>Démolition de la partie sud de l'actuel garage</i> ———— NC
-------------------	---

ACTION PRIORISÉE 1 **RETOURNER LE BOURG VERS LA MIOCHETTE**

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

SOURCES DE FINANCEMENT

- Le programme Sentier Nature du Cerema
- Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
- Le Contrat Ambition Deux-Sèvres 2023-2028 Programme Bocages et Vergers (Aménagement liés à l'accessibilité à l'eau) - subvention allant de 500 à 10 000 €
- Fonds vert (axes restauration des continuités écologiques - renaturation des villes et des villages)
- Fond européen LEADER
- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dont programme «France ruralités» : aide et accompagnement sur le volet études
- « Cœur de bourg » aide financière du conseil départemental dont peuvent bénéficier les communes de moins de 15 000 habitant-es sous réserve de compter au minimum un commerce ou une école dans le « cœur de bourg » ;
- « Petite ville de demain » : Prêt de Renouvellement Urbain dédié à l'amélioration des conditions de vie des habitants des petites communes du Programme Petites villes de demain.

RESSOURCES

Projet Ekosentia de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres

<http://www.caue79.fr/wp-content/uploads/2023/07/Ekosentia.pdf>

CEREMA, dossier sur les voiries partagées

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/dossier-voirie-pour-tous>

Centre-bourgs

<https://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>

Aménagements exemplaires de centre-bourgs

<http://www.caue79.fr/Publinum/centre-bourg-cheminement/>

EXEMPLES INSPIRANTS

- Création de cheminements et passerelle à Saint-Pierre-des-Échaubrognes (79)
- Réaménagement du centre-bourg de Lhoumois (79)
- Centre bourg de Bouillé-Saint-Paul Val-en-Vignes (79)
- Traversée de bourg de Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues (79)
- Aménagement de la rue du Thouet au Tallud (79)
- Aménagement de la rue de l'église à Bouillé-Saint-Paul (79)
- Berges urbaines de la Sèvre Niortaise à Saint-Maixent-l'école (79)



Bouillé-Saint-Paul (79)

Aménagement de la rue de l'église avec espaces piétonniers, sols semi-perméables et plantations diverses



Le Tallud (79)

Aménagement de la rue du Thouet en voie partagée avec caniveau pavé à plat. Le profil sinueux et les plantations de la voie incitent à une circulation automobile mesurée



Cours (79)

Acquisition de parcelles de prairies par la commune en centre-bourg et création de cheminements doux et bassins paysagers

ACTION PRIORISÉE 2

RÉHABILITER & VALORISER LE BÂTI EXISTANT

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

Cette action se concentre sur le bâti ancien du bourg, le long des rues principales, entre la mairie et les sorties du bourg.
 Cette action consiste à rénover et réhabiliter les constructions qui forment le paysage du bourg, avec les exigences contemporaines d'habitabilité et de performance énergétique, sans dénaturer ou banaliser ce bâti typique de Gâtine.
 L'action inclut également l'aménagement concerté et global des espaces publics de la rue de la Miochette, passage de la route départementale 128, dont l'aménagement actuel et le trafic influe directement sur l'état du bâti et leur habitabilité.
 Les grandes étapes de l'action sont les suivantes :

COURT TERME 0-2 ANS

1. Lancement d'une étude pré-opérationnelle sur l'habitat vacant et/ou dégradé, et le foncier communal dans le cœur de bourg intégrant également la question des espaces publics centraux (cf. action priorisée 1)
2. Amélioration de l'accès aux informations et aides à la rénovation, notamment thermique, des logements par les propriétaires-occupants et/ou bailleurs
3. Élaboration d'un cahier des charges et recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Miochette, afin de recréer une ambiance de bourg, gérer les eaux pluviales, et ralentir la vitesse de circulation

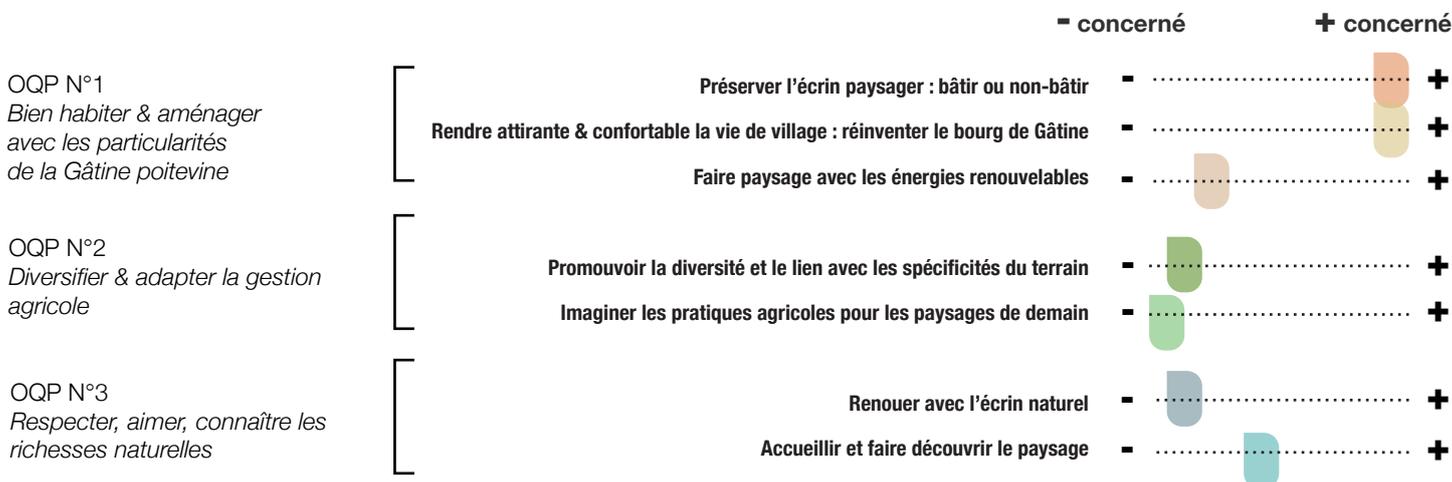
MOYEN TERME 2-6 ANS

5. Acquisition foncière et montage opérationnel pour la rénovation des bâtiments en péril/vacants ou abandonnés stratégiquement situés dans le bourg. Montage d'opérations pour la création de logements communaux.
6. Études de maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement de la rue de la Miochette, en partenariat avec les services du département. Concertation avec les habitants et les entreprises agricoles.

LONG TERME 6 ANS ET PLUS

7. Gestion et veille foncière du centre-bourg
8. Projets immobiliers communaux

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION



ACTION PRIORISÉE 2 RÉHABILITER & VALORISER LE BÂTI EXISTANT

ÉTAT DES LIEUX - INTENTIONS



Le bâti typique de Gâtine dans les bourgs s'adresse sur la rue et s'intègre dans le relief. La pierre est présente sur les façades et le long des murs de clôture.

Préserver les caractéristiques du bâti de Gâtine

Les élus sont sensibles à la valeur patrimoniale de ce bâti, même modeste, de la présence de la pierre et de l'imbrication du bâti avec des espaces de végétation et des murets. Une rénovation s'insère dans un contexte urbain, paysager et patrimonial qu'il faut prendre en compte et respecter.

Bonus technique :

Pour la rénovation du bâti ancien, toute utilisation de matériaux imperméables est à proscrire.

Polystyrène, laine de roche, laine de verre : ces matériaux sont incompatibles avec le comportement hygrométrique du bâti ancien, et peuvent être refusés dans le cadre des aides financières de l'état.

Les matériaux bio-sourcés et recyclés sont conseillés, tels que la ouate de cellulose, le chanvre, la chaux, etc.



Rue de la Miochette, le trafic de la route départementale influe sur le bâti : fragilisation structurelle, accidents, gestion des eaux



Vacance et abandon : un nombre important de constructions sont en sursis le long des voies principales

Gérer l'interface route départementale / habitat.

Problème d'infiltration des eaux pluviales, dégradations après des accidents, insécurité des riverains due à la vitesse des véhicules : la gestion du patrimoine construit est directement liée à l'aménagement de la voirie.

ENJEU : gestion de la vacance et du bâti en péril

Le nombre important d'habitats vacants voire abandonnés va rapidement devenir une urgence pour la commune. Les outils juridiques manquent pour faire face à ce



La quasi totalité des façades sur ce tronçon de la Miochette, potentiellement attractif, sont murées ou aveugles.

ENJEU : La qualité des façades sur rues. Il est important de travailler en concertation avec les propriétaires et habitants du bourg afin de faire reconnaître l'importance de la qualité du traitement des façades et des espaces sur rues. Ils participent à la qualité du bourg et son cadre de vie.

ENJEU :

Le futur de l'église Saint-Germain. Les rénovations à entreprendre pour la sauvegarde de l'édifice sont importantes.



L'église Saint-Germain, pourtant cœur historique du bourg, n'est plus accessible pour des raisons de sécurité.

ACTION PRIORISÉE 2

RÉHABILITER & VALORISER LE BÂTI EXISTANT

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS

QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

STRUCTURE PORTEUSE	Commune de Pamplie pour les espaces publics et foncier communal, maîtrise d'ouvrage par des particuliers ou des porteurs de projets privés pour l'habitat
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none">· L'État, services de la direction départementale des territoires (DDT)· L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF)· L'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat)· Action Logement & les bailleurs sociaux ou autres porteurs de projets privés· CRER (Centre régional des énergies renouvelables), concernant les questions de rénovations thermiques des constructions, service public gratuit· Maisons Paysannes de France (conseil & informations)· Communauté de Communes Val-de-Gâtine· PETR du Pays de Gâtine : expertise dans le cadre du futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine· CAUE 79 : expertise d'architecte-conseil pour les particuliers, aide à la réalisation des cahiers des charges / recrutement des équipes de maîtrise d'œuvre· ID 79 : accompagnement pour l'élaboration du cahier des charges pour l'aménagements des espaces publics et de la traversée du bourg <p>Pour la réalisation concrète :</p> <ul style="list-style-type: none">· Service public France Rénov' (CRER), accès à l'information, orientation, mission d'accompagnement spécifique auprès des ménages aux revenus les plus modestes· Entreprises locales, engagées dans le respect des spécificités locales de construction, matériaux, et mise en œuvre.· Architectes, pour la rénovation globale des bâtiments, incluant les questions de qualité des espaces bâtis et des aspects extérieurs, l'intégration dans le patrimoine urbain, la polyvalence des usages, la rénovation thermique, et la gestion du budget.

OUTILS ET MOYENS MOBILISABLES

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE	PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), PADD (Projet d'aménagement et de développement durables) du Val d'Egray
RESSOURCES dont disposent les structures porteuses	Foncier communal
QUELS OBSTACLES & CONTRAINTES ?	Maîtrise foncière et financements des travaux Dégradation irrémédiable de certains bâtiments vacants, voire abandonnés, difficultés juridiques

ACTION PRIORISÉE 2

RÉHABILITER & VALORISER LE BÂTI EXISTANT

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

QUELS MONTANTS ET QUELS MOYENS FINANCIERS ?

POSTES DE DÉPENSE	<i>Étude pré-opérationnelle sur l'habitat vacant et/ou dégradé, et le foncier communal</i>	<i>A réaliser sur la commune ou groupé à l'échelle de la communauté de communes</i>
	<i>Amélioration de l'accès à l'information sur l'accompagnement et les dispositifs d'aides pour la rénovation du bâti et de l'habitat</i>	<i>CRER ou Interne aux services de la collectivité</i>
	<i>Ponctuellement, suivant l'ampleur et les caractéristiques du projet architectural ou de l'aménagement, frais de maîtrise d'œuvre</i>	<i>15% montant des travaux</i>
	<i>Acquisitions foncières</i>	<i>Variable</i>
	<i>Aménagements qualitatifs de l'espace public le long de la traversée par la départementale : reprise des trottoirs, des placettes, végétalisation, mobilier urbain, etc.</i>	<i>50-100 euros /m² en fonction de l'ambition du projet et des contraintes techniques</i>

SOURCES DE FINANCEMENT

- Appels à projets de l'ADEME (Agence de la transition écologique)
- Les financements mis en place par le groupe Action Logement
- Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- L'Etablissement Public Foncier (portage de projets pour les collectivités)
- La DETR (Préfecture)
- Les futures aides pour la rénovation énergétique des bâtiments propriétés des cultes non-protégés

RESSOURCES

Le site Internet du CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables)

<https://www.crer.info/>

Dossier «Amélioration thermique du bâti ancien» de Maisons Paysannes de France, association nationale de sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager reconnue d'utilité publique

<https://maisons-paysannes.org/restaurer-et-construire/fiches-conseils/amelioration-thermique-bati-ancien/>

Les fiches conseils au particulier du CAUE 79 :

<https://www.caue79.fr/wp-content/uploads/fichesPart/FichesParticuliers2022.pdf>

Retours d'expériences sur la réhabilitation de bâtis anciens dégradés ou en friche dans de petites ou moyennes centralités de Nouvelle Aquitaine, sur le site du CEREMA :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/retours-experiences-rehabilitation-batis-anciens-degrades-ou>

Rénovation du bâti ancien, l'importance du bâti pour les oiseaux, du groupe ornithologique Deux-Sèvres :

https://www.ornitho79.org/images/article/pdf/GODS-Oiseaux_et_bati-Fiche-

ACTION PRIORISÉE 3

REQUALIFIER LES ENTRÉES DE BOURGS EN INTÉGRANT LES BÂTIMENTS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET/OU AGRICOLE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

Cette action consiste à renforcer le lien entre les installations à caractère industriel situées en périphérie du village et leur environnement direct. Disséminées sur les coteaux qui surplombent le vallon de la Miochette, entre paysage agricole et paysage habité, elles opèrent le passage de l'un à l'autre et représentent en cela un enjeu réel d'unité et de cohérence paysagère.

Situées aux entrées de village, près des axes de circulations, ces installations - les fermes et la Laiterie Coopérative de Pamplie - sont l'image d'une activité et d'un territoire, le reflet d'un terroir. La qualité du traitement de leurs abords participe autant à la qualité paysagère de l'espace rural, richesse de la Gâtine poitevine, qu'au rayonnement dont pourrait bénéficier la commune en renforçant le lien avec la Laiterie Coopérative. Si cette action vise à concilier la fonctionnalité des installations et leur intégration paysagère, elle se décline en 3 sous-actions :

- Mettre en valeur la laiterie en travaillant sur son intégration paysagère et ses abords, reflets de son image commerciale ;
- Soigner les abords et les accès de la CUMA de Pamplie ;
- Favoriser l'intégration paysagère des exploitations agricoles en préservant et en prolongeant la trame bocagère.

COURT TERME 0-3 ANS

1 Études préalables sur le foncier, les aspects réglementaires, techniques et écologiques, pour envisager les potentiels au regard du projet d'intégration paysagère des bâtiments agricoles et industriels des abords du village.

2 Réunir les élus, les agriculteurs et le directeur de la Laiterie Coopérative de Pamplie, des associations (type Bocage Pays Branché, Prom'haies) et des organismes de conseils (type CAUE ou futur Parc naturel régional) autour de la question de l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et industriels pour définir des objectifs concertés de mise en valeur du paysage de Pamplie.

3 Définition d'orientations d'aménagements stratégiques à l'échelle du village et de ses abords.

MOYEN TERME 3-6 ANS

4 Prolonger successivement cet accompagnement auprès des exploitants puis des élus et de la coopérative pour envisager les actions possibles mettant en avant des réponses spatiales et techniques adaptées (sélectionner des arbres des haut jet à laisser monter dans les haies, réaliser des plantations d'arbres en entrée de site ou le long du site de la CUMA, créer des plantations de haies bocagères au droit des parcelles, prolonger le chemin existant pour relier le village et la boutique de la laiterie...).

5 Montage financier (subventions) et phasage des actions dans le temps en fonction des moyens de la commune et des privés.

LONG TERME 6 ANS ET PLUS

6 Définition de plans d'aménagement pour l'intégration paysagère de la CUMA et de la laiterie en prenant en compte les projets d'extensions futurs.

7 Réalisation des différents aménagements par les acteurs privés ou publics, en respectant les périodes de plantation.

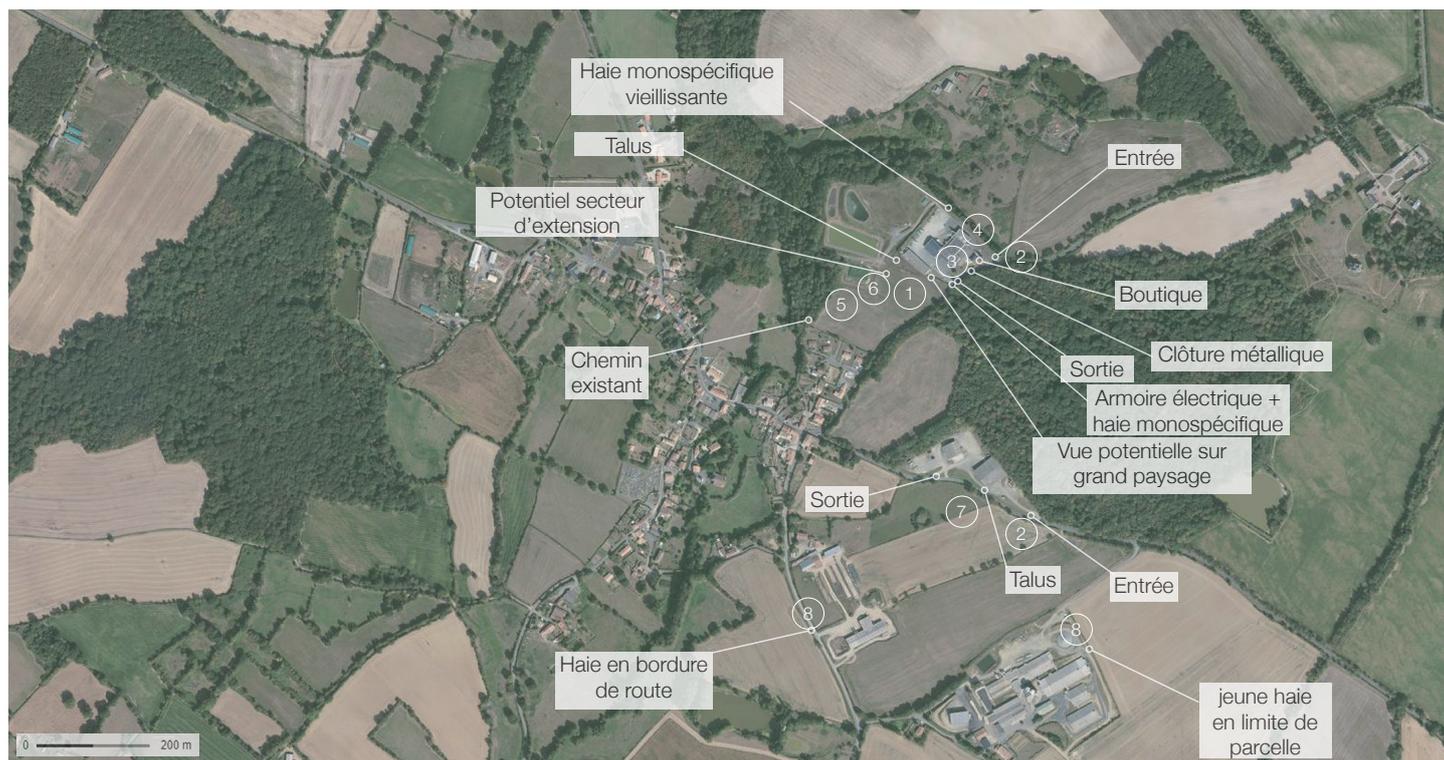
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	■	■ +
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	■	■ +
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	■	■ +
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	■	■ +
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	■	■ +
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	■	■ +
	Accueillir et faire découvrir le paysage	■	■ +

ACTION PRIORISÉE 3

REQUALIFIER LES ENTRÉES DE BOURGS EN INTÉGRANT LES BÂTIMENTS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET/OU AGRICOLE

PLAN D'INTENTIONS



- ① Anticiper sur l'évolution future de la laiterie et associer les projets d'extensions à une réflexion d'ensemble.
 - ② Rendre visible et marquer l'entrée des sites de la laiterie et de la CUMA par la mise en place d'une signalétique et d'un mobilier sobre, en cohérence avec la charte graphique du futur Parc naturel régional et par la plantation d'un ou deux arbres d'essence locale (type chêne, châtaigner, érable ou fruitiers...) pour encadrer l'entrée et assurer une transition visuelle ;
 - ③ Aménager ou « desaménager » les abords du site de la laiterie pour mettre en valeur les bâtiments et le grand paysage : effacement des clôtures à caractère industriel au profit de matériaux locaux et biosourcés (ex. ganivelles en châtaigner, murets en pierre sèche...), choix d'essences locales et équilibrées, suppression des éléments arbustifs occultants au profit de plantations qui ménagent des strates hautes et basses pour laisser passer le regard vers le grand paysage, intégration des armoires électriques (choix de couleurs et de matériaux sobres, ex. bardage bois...).
- Installer le site de la laiterie dans le paysage en travaillant sur le traitement des franges arborées :
- ④ - remplacer la haie arbustive monospécifique par une haie bocagère étagée qui capte les eaux de ruissellement et favorise la biodiversité ;
 - ⑤ - créer quelques rangs d'arbres fruitiers en contre bas de l'installation pour accompagner le futur cheminement, les bassins et futures extensions, et réduire l'impact visuel des talus.
 - ⑥ Créer une liaison piétonne entre le magasin de la laiterie et le village en prolongeant le chemin existant jusqu'à la boutique en préservant la vue panoramique sur la vallée habitée et en sécurisant l'accès sur le site de la laiterie.
 - ⑦ Soigner et sécuriser les abords du site de la CUMA de Pamplie en privilégiant un choix de couleurs et de matériaux locaux et biosourcés (ex. ganivelles en châtaigner, murets en pierre sèche...) en harmonie avec le paysage rural et par la réalisation de plantations dont la finalité n'est pas de cacher mais d'« installer » le site dans son environnement. Privilégier un traitement du talus simple qui s'inspire des chemins creux avec des plantations d'arbres et arbustes d'essences locales.
 - ⑧ Choisir et laisser monter des arbres de haut jet dans les haies existantes le long des routes et compléter le maillage de haies bocagères au droit des parcelles pour mieux intégrer les fermes.

ACTION PRIORISÉE 3 REQUALIFIER LES ENTRÉES DE BOURGS EN INTÉGRANT LES BÂTIMENTS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET/OU AGRICOLE

ÉTAT DES LIEUX : LES ABORDS DE PAMPLIE



Entrée de Pamplie par la route communale C2. L'entrée est mise en scène par un encadrement arboré (frênes, chênes, hêtre pourpre). Les talus laissent place à un mur de clôture.



Entrée de Pamplie par la route communale C4 (route du Chêne Casse-Tête). Cette route en surplomb offre la possibilité d'une grande vue panoramique en direction de Pamplie. L'aménagement de cette séquence rompt avec les paysages de Gâtine poitevine.



Vue panoramique en direction de Pamplie depuis l'enceinte de la laiterie. Cette vue est à préserver et nécessite d'être valorisée.



Point de rencontre entre le chemin communal et le potentiel chemin jusqu'à la boutique de la laiterie

La création d'un chemin entre le village et la boutique de la laiterie serait l'occasion de repenser l'insertion paysagère des talus par des aménagements typiques de Gâtine poitevine (ex. rangée de fruitiers en accompagnement du chemin, en contre-bas du talus).



Forte exposition de la CUMA de Pamplie en surplomb de la route communale C2. Avec le soutien du Bocage Pays Branché ou de Prom'haies, les talus dégarnis pourraient aisément faire l'objet de plantations d'arbres et arbustes d'essences locales, à l'instar du traitement des chemins creux.



Plusieurs exploitations agricoles se situent en périphérie du village de Pamplie. Ils participent à définir le paysage de la commune et marquent ses entrées. Le traitement des accès et des abords des fermes est important pour pacifier le paysage tout autant que pour la perception de l'exploitation. Pour autant, l'accompagnement végétal n'a pas vocation à cacher un bâtiment mais à contribuer à l'«installer» dans le site.

ACTION PRIORISÉE 3

REQUALIFIER LES ENTRÉES DE BOURGS EN INTÉGRANT LES BÂTIMENTS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET/OU AGRICOLE

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS

QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

STRUCTURE PORTEUSE Commune de Pamplie pour les espaces publics et foncier communal, agriculteurs, Laiterie Coopérative de Pamplie

PARTENAIRES

- Paysagiste conseil de l'Etat (PCE),
- CAUE des Deux-Sèvres (accompagnement, conseil),
- Services urbanisme, économie et tourisme de la Communauté de Communes Val de Gâtine,
- PETR du Pays de Gâtine/ Parc naturel régional de Gâtine poitevine,
- Bocage Pays Branché, Prom'haies,
- Fédération Française de Randonnée.

Pour la réalisation concrète :

- Paysagiste-concepteurs,
- Bureaux d'études techniques,
- Agriculteurs.

OUTILS ET MOYENS MOBILISABLES

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme :

- Plusieurs articles de lois permettent, lors de la rédaction du document réglementaire, la protection des haies, arbres, boisements (conservation et création) :
Code de l'environnement article L350-3 (protection des alignements d'arbres),
Code de l'urbanisme articles L113-1 (espaces boisés classés EBC, pour éléments existants ou à créer), L151-19 et L151-23 (éléments existants de paysage à protéger),
Code rural article L126-3.
- La réalisation d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement de façon sectorielle ou thématique ;
- Les emplacements réservés permettent aux collectivités de maîtriser l'avenir d'une unité foncière pour un projet, dont la plantation.

Et encore :

- SCOT ;
- Schémas directeur des modes doux ;
- Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (août 2015).

RESSOURCES/MOYENS HUMAINS
et matériels dont dispose la (les) structure(s) porteuse(s)

Label Haie : dispositif de certification pour la préservation des haies. Objectif : endiguer l'érosion bocagère en France en appuyant le développement de filières durables.

Maîtrise foncière partielle par la commune - dynamique associative, connaissance & expertise du terrain par les acteurs locaux : agriculteurs, associations, élus, pratiquants de randonnée.

QUELS OBSTACLES & CONTRAINTES ?

Conformité à la réglementation (code de l'environnement, sécurité des usagers) - Moyens financiers et d'entretien - Difficulté d'entretien liée à la présence de ligne téléphonique le long des routes - Méconnaissance du foncier public - Fermetures végétales de chemins existants par défaut d'entretien ou d'usage.

ACTION PRIORISÉE 3

REQUALIFIER LES ENTRÉES DE BOURGS EN INTÉGRANT LES BÂTIMENTS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET/OU AGRICOLE

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

QUELS MONTANTS ET QUELS MOYENS FINANCIERS ?

POSTES DE DÉPENSES	<p><i>Établissement du programme, recherches de financement, Étude d'opportunité, intégration du projet dans le PLUI Étude foncier communal et traduction dans le PLUI,</i></p>	<p>Interne aux services de la collectivité (commune, EPCI). Variable selon périmètre d'étude et en fonction des terrains</p>
	<p><i>Étude paysagère et de conception</i></p>	<p>Variable selon périmètre d'étude</p>
	<p><i>Acquisition foncière éventuelle</i></p>	<p>NC</p>
	<p><i>Plantation d'arbres isolés en entrée de site</i></p>	<p>Entre 20 et 50 euros HT/unité suivant projet et type d'arbre</p>
	<p><i>Restauration d'une haie par régénération spontanée, sélection d'arbres et/ou repiquage</i></p>	<p>Très variable : entre 0 et 20€ HT/ mL selon dispositif (régénération naturelle ou plantation)</p>
	<p><i>Entretien des haies</i></p>	<p>NC</p>
	<p><i>Communication/ateliers participatifs</i></p>	<p>1000/3000 euros HT suivant ambition</p>
	<p><i>Aménagements de type pédagogique/signalétique/ mobilier</i></p>	<p>2000 - 3000 € HT environ par panneau. Très variable selon dimension du panneau et niveau de finition.</p>

SOURCES DE FINANCEMENT

- Le programme « Démonstrateurs de la ville durable » dans le cadre du plan de financement France 2030
- Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Deux-Sèvres,
- Le Contrat Ambition Deux-Sèvres «Bocages et vergers» (Conseil départemental) (haies bocagères, vergers et alignements d'arbres)
- Appels à projet à échelle communale autour des continuités écologiques notamment,
- Fonds d'ordre privé, via collectivités et associations d'agriculteurs (fondations, compensation carbone, mécénat)
- Appels à projets dans le cadre du «Pacte en faveur de la haie», loi de programmation pour les haies dans la planification écologique (état, programmé 2023)
- Futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine (aides spécifiques)
- Le programme européen LEADER qui vise le développement des territoires ruraux

ACTION PRIORISÉE 3

REQUALIFIER LES ENTRÉES DE BOURGS EN INTÉGRANT LES BÂTIMENTS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET/OU AGRICOLE

EXEMPLES INSPIRANTS



Muret, clôture et verger, les ingrédients typiques de Gâtine en accompagnement du bâti (à Tessonnière).



De grands arbres pour intégrer sans pour autant cacher le silo de la coopérative agricole en entrée de bourg à Vasles.



Exemple de panneau issu de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne, valorisant les productions locales sur tout le territoire du Parc.



Exemple d'un aménagement simple en entrée de village à Xaintray.



Clôture en bois de châtaigner typique de Gâtine.



Exemple d'un aménagement simple avec un panneau pédagogique à Oroux.

RESSOURCES

Les fiches conseil *Intégration paysagère et architecturale des bâtiments agricoles* du CAUE 17 : <https://caue17.com/wp-content/uploads/2021/09/Insertion-des-batiments-agricoles-bd.pdf>

Étude sur les lisières agriurbaines préconisations pour l'intégration des bâtiments agricoles : https://www.plainedeversailles.fr/wp-content/uploads/2021/11/PLAV_GUIDE_INSERTION_PAYSAGERE_BAT_AGRICOLE_190709.pdf

DDT des Hautes-Pyrénées /CAUE 65 : https://www.les-caue-occitanie.fr/sites/default/files/fichiers/ressource/field_fichiers/reussir%20%20insertion%20paysagere%20d%20un%20batiment%20agricole.pdf

CAUE avec la collaboration de la DDT et du STAP du Cantal : https://wxs-gpu.mongeoportail.ign.fr/externe/documents/DU_15079/cd22628fc5f7f6f8fa21ea49ceb4cc8d/15079_Charte_bat_agri_20190128.pdf

VASLES

Vasles est un bourg situé entre le bocage de Gâtine poitevine et la plaine du Poitou. Il s'inscrit dans un paysage agricole relativement plat, où le parcellaire bocager est encore visible.

Les nouveaux quartiers d'habitation s'agrègent de manière concentrique le long des voies routières. Le ruisseau de la Boivre, qui sillonne aux limites du bourg ancien, est aujourd'hui très peu visible ou mis en valeur.

Vasles est par contre marqué par la traversée de la route départementale 59 qui relie Poitiers à Parthenay.

Le centre-bourg est actif, concentre les services, lieux de loisirs et espaces publics pour les habitants et les visiteurs.

POURQUOI VASLES ?

- Un bourg actif entre Gâtine et Poitou, entre paysages de plaine et de bocage
- Un bourg-ambassadeur, aux portes du futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine
- Un bourg emblématique pour l'attention portée aux espaces publics et aux motifs de Gâtine poitevine, le bocage et le pâturage

LA COMMUNE EN BREF



Commune localisée dans
dans l'entité paysagère
Frange Vienne-Auxance

NOMBRE
D'HABITANTS

1695 (chiffre 2015)

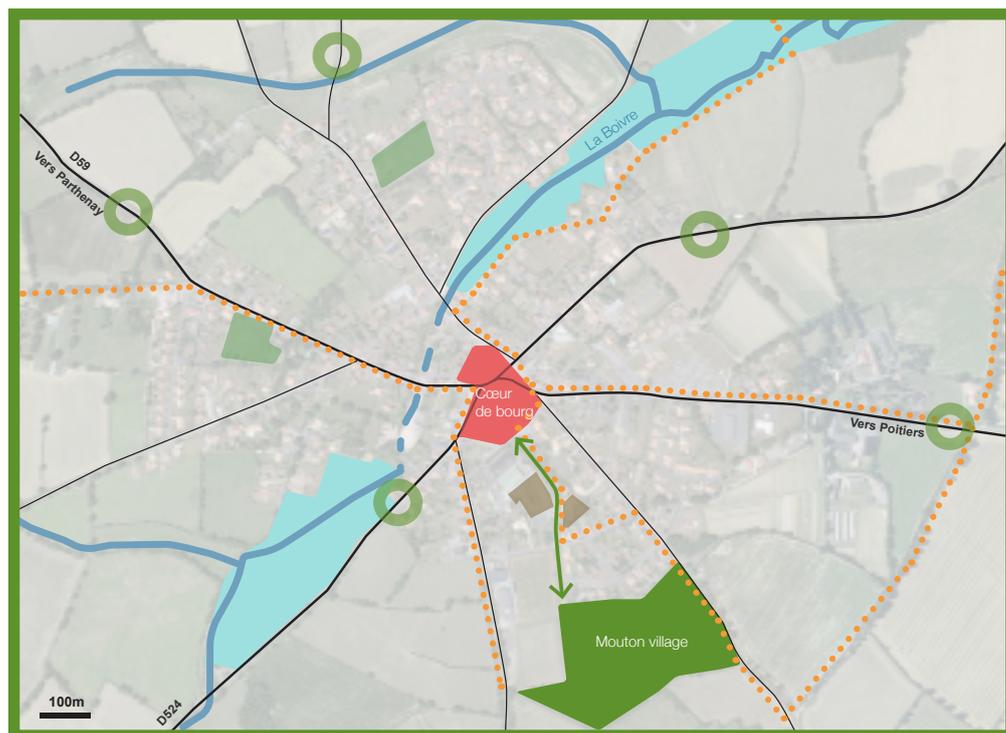
SUPERFICIE
COMMUNALE

89 km²

POURQUOI DES ACTIONS LOCALISÉES ?

Les fiches-actions localisées permettent de tester, avec les communes volontaires, des actions emblématiques issues des réflexions du Plan de Paysage. Au sein du programme d'actions, elles ont une portée d'exemplarité sur comment faire évoluer, gérer et aménager les paysages de Gâtine. Cette fiche-actions a fait l'objet d'un atelier participatif avec les élus, agriculteurs et habitants de Vasles le 30 mai 2023.

ENJEUX PAYSAGERS À L'ÉCHELLE DU BOURG



- La préservation des motifs paysagers (haies, cours d'eau, vues) jusqu'au cœur du bourg et en appui aux aménagements à venir
- La traversée de bourg par les cheminements doux, la connection entre les différents parcours pédestres
- La maîtrise des aménagements et constructions en entrées de bourg

- Des points de contact entre le paysage agricole et le bourg, perceptibles aux entrées
- Une rivière traversant le cœur du bourg, néanmoins peu visible
- Une dynamique commerciale et des lieux de convivialité sur la place centrale du bourg
- Proximités des équipements et stationnements intégrés au tissu urbain
- L'intégration de la silhouette villageoise dans le maillage bocager
- La préservation et le développement du réseau de cheminements doux bocagers

ACTION PRIORISÉE 1

RÉ-INTÉGRER LA BOIVRE DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : DÉSIMPERMÉABILISER LES RIVES, Y CHEMINER, PRÉSERVER LE COULOIR DE BIODIVERSITÉ

ACTION PRIORISÉE 2

QUALIFIER LES ENTRÉES DU BOURG ET LA SILHOUETTE URBAINE DANS LE PAYSAGE, EN LIEN AVEC LE MAILLAGE BOCAGER

ACTION PRIORISÉE 1

RÉ-INTÉGRER LA BOIVRE DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : DÉSIMPERMÉABILISER LES RIVES, Y CHEMINER, PRÉSERVER LE COULOIR DE BIODIVERSITÉ

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

Cette première action consiste à replacer la Boivre comme un élément fondateur pour le développement du bourg. Petit à petit, le cours d'eau retrouve sa place dans la vie quotidienne des Vasléens et Vasléennes et redevient un couloir de verdure et de biodiversité depuis sa source jusqu'à la Garnaudière. La Boivre ne se réduit pas à l'eau, c'est toute la vallée qui doit être envisagée comme faisant partie de ce micro-paysage.

La bonne coordination entre les différents projets et/ou aménagements est essentielle pour maîtriser le développement urbain et assurer la pérennité des intentions urbaines validées collectivement.

COURT TERME 0-3 ANS

Études préalables

1. Études sur le foncier de la commune et sur les aspects réglementaires, puis traduction du projet communal de traversée de la Boivre dans le PLUI actuellement en projet (emplacements réservés définissant le corridor écologique afin de maîtriser les usages futurs sur les rives de la Boivre) (par exemple, protection de la destination agricole de la parcelle entre la rue Buissonnière et le chemin de la Cure),

2. Étude préalable sur la vallée en 3 volets (volet 1 : approche technique, réglementaire et écologique, volet 2 : paysager et urbain, volet 3 : orientations stratégiques),

3. Communication auprès des habitants et riverains, ateliers de travail sur les espaces publics en lien avec le cours d'eau.

MOYEN TERME 3-6 ANS

Études d'aménagement

4. Étude d'aménagement de la vallée avec une équipe complète de maîtrise d'œuvre, incluant une réflexion à l'échelle du bourg qui met en avant des réponses spatiales et techniques adaptés aux spécificités de Vasles et du cours d'eau de la Boivre (gestion intégrée des eaux pluviales et permettant de développer des îlots de fraîcheur au plus près des habitations et du cœur de bourg, développement d'espaces publics liés à l'eau, etc.)

5. Montage financier et phasage des actions dans le temps en fonction des moyens de la commune.

6. Associer les écoles au projet et développer le volet pédagogique liée à la richesse d'un milieu naturel

LONG TERME 6 ANS ET PLUS

Travaux

7. Aménagements en plusieurs phases des rives et de la vallée de la Boivre, en privilégiant le reméandrage, des zones d'extension du cours d'eau, une ripisylve plus étoffée et plus diversifiée, et l'intégration de cheminements piétons. Les rues en contact avec la Boivre sont aménagées afin de mettre en valeur la végétation spécifiques des berges et rendre plus accueillant l'espace public.

8. Parallèlement, installation de dispositifs pédagogiques : pontons et abris d'observation, salle de classe extérieure, balisage de parcours, signalétique spécifique.

En bonus : la possibilité d'étendre Mouton-Village jusqu'à la Boivre, et créer un parcours de découverte qui les relie, organisation d'événements pour communiquer sur le projet de la Boivre.

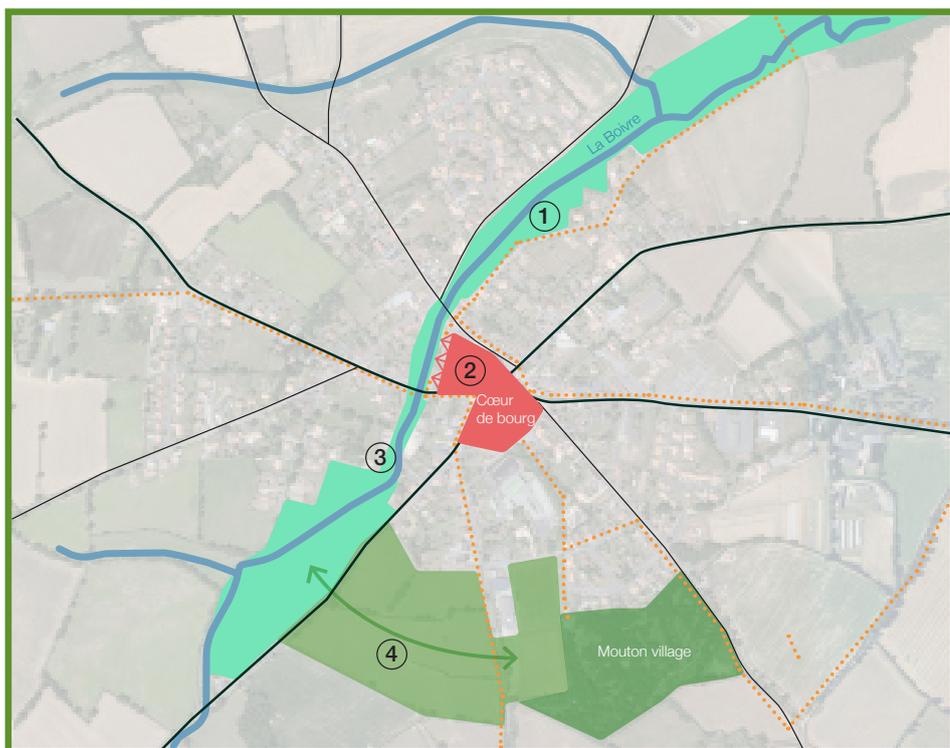
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION PRIORISÉE

	- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	+
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	+
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	+
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	+
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	+
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	+
	Accueillir et faire découvrir le paysage	+

ACTION PRIORISÉE 1

RÉ-INTÉGRER LA BOIVRE DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : DÉSIMPÉRMÉABILISER LES RIVES, Y CHEMINER, PRÉSERVER LE COULOIR DE BIODIVERSITÉ

INTENTIONS - ACTIONS CONCRÈTES



- ① Retrouver une végétation continue de rive, Actions : renaturation du cours d'eau, extension des zones d'inondation, création d'un cheminement
- ② Étendre le centre-bourg jusqu'à la rivière
Actions: aménagements, accessibilité vers la rivière et dispositifs pédagogiques, travaux de réduction de la largeur de la Boivre (qualité de l'eau)
- ③ Désimpermeabiliser les abords du cours d'eau
Actions : maîtriser les futures destinations des terrains en bords de rivière, renaturation
- ④ Créer un lien entre la Boivre et Mouton-Village
Aménager des liaisons piétonnes, voire un parcours de pâturage le long de la Boivre

ÉTAT DES LIEUX



La Boivre en amont du bourg au niveau de la Garnaudière, lors de l'atelier en mai 2023



Entrée dans le centre-bourg rue du Vieux Château, au niveau du pont sur la Boivre. Le cours d'eau n'est presque plus visible, ainsi que ses berges végétalisées.

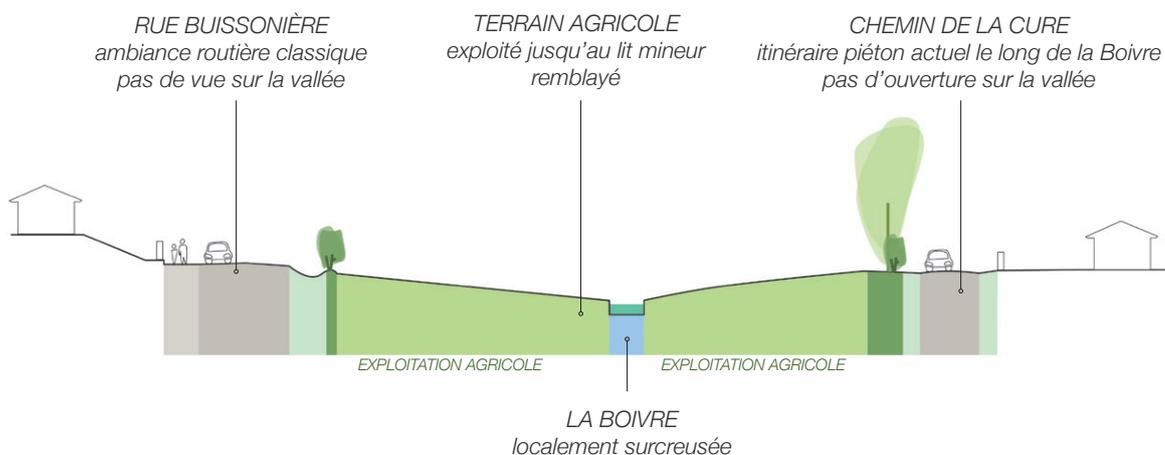


La Boivre au niveau de l'ancien lavoir rue du Fouilloux. Le cours d'eau est canalisé entre des bâtiments d'activité.

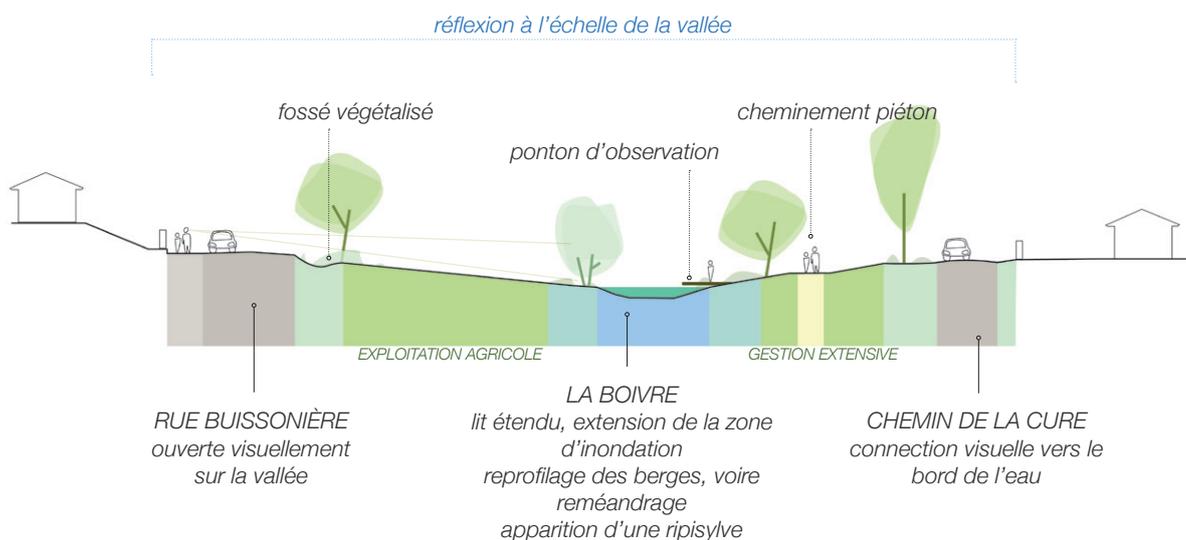
ACTION PRIORISÉE 1

RÉ-INTÉGRER LA BOIVRE DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : DÉSIMPERMÉABILISER LES RIVES, Y CHEMINER, PRÉSERVER LE COULOIR DE BIODIVERSITÉ

LE PROFIL ACTUEL DE LA VALLÉE DE LA BOIVRE



LA BOIVRE : UN PARC TRAVERSANT VASLES ?



L'extension des zones d'inondation peut améliorer la situation du quartier face aux risques d'inondation. Seule une étude technique hydrologique préalable permet de quantifier les volumes et les surfaces de ces zones de tamponnement des eaux.

ACTION PRIORISÉE 1

RÉ-INTÉGRER LA BOIVRE DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : DÉSIMPÉRMÉABILISER LES RIVES, Y CHEMINER, PRÉSERVER LE COULOIR DE BIODIVERSITÉ

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS

QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

**STRUCTURE(S)
PORTEUSE(S)** La maîtrise d'ouvrage est portée, suivant les projets, par le Syndicat de rivières Clain Aval, (Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) selon secteurs) (aménagement du cours d'eau, des zones inondables et de la ripisylve), Commune de Vasles (aménagement espaces publics et parcelles communales hors rivière)

**EXPERTISE, CONSEIL,
ACCOMPAGNEMENT**

- Syndicat de rivières Clain Aval
- CEN (restauration du cours d'eau),
- association d'agriculteurs de Mouton Village (gestion), association d'habitants et de promeneurs
- CAUE (aménagement, montage d'opération),
- DDT
- PETR Pays de Gâtine (montage d'opération, communication et actions participatives),
- CPIE (actions pédagogiques et de sensibilisation),
- équipe d'études et de maîtrise d'œuvre (aménagement, patrimoine, espaces publics, gestion des eaux de ruissellement).

**RÉALISATION
CONCRÈTE** Prom'Haies, Bocage Pays Branché, Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres, entreprises spécialisées et locales (Chiron Paysages, Nature Solidaire, Eive 79, Esat, etc.), établissements scolaires.

OUTILS ET MOYENS MOBILISABLES

**DOCUMENTS
RÉGLEMENTAIRES ET
DE PLANIFICATION
STRATÉGIQUE**

- Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI): plusieurs articles de lois permettent, lors de la rédaction du document réglementaire, la protection des espaces semi-naturels, des berges, de la ripisylve. Il est également possible de constituer un foncier communal incluant les espaces de berges et de vallée par la création d'emplacements réservés, ou de négocier le passage public de piétons par le biais de servitudes de passage.
- Réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP, permettant d'exprimer de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement), sur le secteur de la Boivre.
- Le syndicat de rivière Clain Aval intervient sur la morphologie des cours d'eau dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) couvrant l'intégralité de son territoire d'actions.

**RESSOURCES/
MOYENS HUMAINS
et matériels dont
dispose la (les)
structure(s) porteuse(s)** Foncier communal et espace public en bord de cours d'eau
Connaissance de l'histoire des lieux

**QUELS OBSTACLES, &
CONTRAINTES?** Maîtrise foncière d'une partie des berges/des espaces formant la vallée
Compréhension par les riverains des tenants et aboutissants du projet de la Boivre, acceptabilité de la présence d'espaces naturels dans le bourg
Financement des aménagements urbains et de renaturation

ACTION PRIORISÉE 1

RÉ-INTÉGRER LA BOIVRE DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET LES ESPACES PUBLICS DU BOURG : DÉSIMPÉRMÉABILISER LES RIVES, Y CHEMINER, PRÉSERVER LE COULOIR DE BIODIVERSITÉ

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

QUELS MONTANTS ET QUELS MOYENS FINANCIERS ?

ÉVALUATION DES COÛTS	<i>Etude préalable sur la vallée de la Boivre</i>	<i>Variable en fonction du périmètre d'étude</i>
	<i>Etude foncier communal et traduction dans le PLUI</i> <i>Acquisition foncière</i>	<i>Interne aux services de la collectivité</i> <i>variable en fonction du terrain</i>
	<i>Etude techniques et de conception, suivi des travaux</i>	<i>15% du montant des travaux</i>
	<i>Communication/ateliers participatifs</i>	<i>1000/3000 euros HT suivant ambition -</i> <i>ou autofinancement</i>
	<i>Aménagements de type renaturation</i>	<i>entre 100 et 200 euros HT/ml de cours</i> <i>d'eau + zones humides, mares, ripisylve</i> <i>attendant</i>
	<i>Aménagements d'un ponton</i>	<i>600 euros HT/m²</i>
	<i>Aménagements d'un abri</i>	<i>1500 euros HT/m²</i>
	<i>Aménagements de type pédagogique/signalétique</i>	<i>variable en fonction du type d'aménagement</i>

SOURCES DE FINANCEMENT

- Le programme Sentier Nature du Cerema
- Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques pour la période (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
- Appel à projet de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : Pour renaturer les villes et villages et ralentir le cycle de l'eau (taux d'aide entre 70 et 80 % sur études et travaux)
- Le Contrat Ambition Deux-Sèvres 2023-2028 Programme Bocages et Vergers (Aménagement liés à l'accessibilité à l'eau) - subvention allant de 500 à 10 000 €
- Fonds vert (axes restauration des continuités écologiques - renaturation des villes et des villages)
- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dont programme «France ruralités» : aide et accompagnement sur le volet études

RESSOURCES

Retour d'expériences sur la restauration de la rivière Boivre et d'un affluent, Syndicat de rivières Clain Aval :
https://centrederesources-loirenature.com/sites/default/files/fichiers/066_restoration_boisvreetaffluents_2019_bd.pdf

EXEMPLE INSPIRANTS

Travaux de restauration et de valorisation de l'Ouin, commune de la Petite Boissière (79)
<https://veille-eau.com/retours-experience/travaux-de-restauration-et-de-valorisation-de-l-ouin-et-de-ses-zones-humides-sur-la-commune-de-la-petite-boissiere-79.pdf>
Travaux d'aménagement de la Boivre dans le centre-bourg de Lavausseau (86), Syndicat de rivières Clain Aval :
<https://www.clain-aval.fr/lavausseau-travaux-hydromorphologiques-boivre>
Travaux de restauration du ruisseau de la Torchaie sur le site de la Chapelle-Montreuil (86), en milieu urbanisé
https://centrederesources-loirenature.com/sites/default/files/fichiers/fiches_terrain_beruges.pdf

ACTION PRIORISÉE 2

QUALIFIER LES ENTRÉES DU BOURG ET LA SILHOUETTE URBAINE DANS LE PAYSAGE, EN LIEN AVEC LE MAILLAGE BOCAGER

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

Comment mettre en scène une entrée de bourg du futur Parc naturel régional ?
L'action consiste à améliorer la qualité paysagère des entrées de bourg en jouant sur plusieurs leviers d'action, urbains et paysagers : l'implantation dans une topographie, la qualité des points de vue et des tableaux proposés, la qualité des transitions entre espace agricole et centre-ancien, la diversité et la nature des corridors arborés qui embrasse les franges, la présence du petit patrimoine qui accompagne le maillage des circulations douces, la cohérence du maillage viaire, etc.
Diverses actions concrètes sont ainsi préconisées : replantation de haies bocagères, traitement des croisements chemins/routes, plantation d'alignements d'arbres pour améliorer l'intégration des zones d'activités, reprise des bas-côtés et revalorisation des fossés végétalisés, requalification des trottoirs, enfouissement des réseaux, régulation des panneaux routiers et publicitaires, désimperméabilisation des emprises résiduelles, gestion différenciée, etc.

COURT TERME 0-3 ANS

Études préalables

1. Lancement d'une pré-étude paysagère succincte destinée à établir le cahier des charges pour le lancement d'une étude paysagère sur les entrées
- Analyse préalable du foncier communal
- Pré-diagnostic, enjeux, programme d'action
- Enveloppe travaux indicative
- Accompagnement de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine actuellement en charge de la définition du futur PLUi.

2. Concertation-sensibilisation avec agriculteurs, habitants, associations, activités et commerces, écoles, pour établir un diagnostic partagé et des envies quant aux futures entrées de bourgs, parcours doux, espaces publics, sécurisation routière et orientations urbaines à envisager.

MOYEN TERME 3-6 ANS

Études d'aménagement

3. Marché de maîtrise d'œuvre sur les entrées de bourg avec compétences a minima : paysage, urbanisme, déplacements.
Phase 1 : Diagnostic & enjeux et proposition de scénarii d'action avec grille de comparaison
Phase 2 : Esquisse & définition d'un scenario de synthèse puis réalisation d'un schéma de cohérence globale avec orientations paysagères stratégiques
Phase 3 : AVP : Avant-Projet avec estimation financière détaillée et pré-phasage des actions dans le temps en fonction des moyens de la commune.
Phase 4 : PRO-DCE : Projet et réalisation des documents destinés à la consultation des entreprises.
Prise en compte des orientations définies lors des ateliers de concertation.

LONG TERME 6 ANS ET PLUS

Travaux

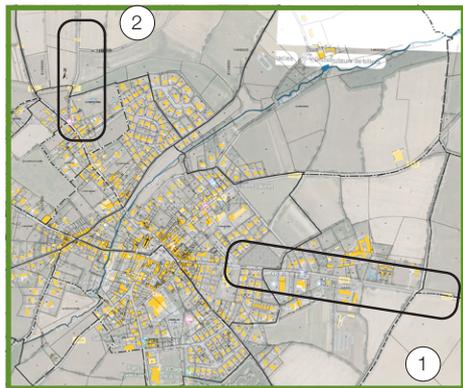
4. Travaux d'aménagements paysagers phasés.
5. Chantiers participatifs avec agriculteurs et enfants des écoles communales et/ou MFR pour préfiguration des travaux, premières plantations, etc.
6. Installation de dispositifs d'information et de pédagogie sur les travaux à venir : panneaux en extérieurs, salle de classe extérieure dans les nouveaux vergers et au contact des animaux, balisage de parcours, signalétique spécifique.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION PRIORISÉE

	- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	+
	Rendre attirante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	+
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	+
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	+
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	+
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	+
	Accueillir et faire découvrir le paysage	+

ACTION PRIORISÉE 2 QUALIFIER LES ENTRÉES DU BOURG ET LA SILHOUETTE URBAINE DANS LE PAYSAGE, EN LIEN AVEC LE MAILLAGE BOCAGER

INTENTIONS / ÉTAT DES LIEUX



Deux entrées de ville ont été identifiées à titre d'exemple pour leur intérêt paysager et la diversité des problématiques abordées

- 1 D59 - route de Poitiers
Cette entrée est significative car voie primaire du schéma viarie du bourg. Elle agrège différents équipements et services (maison de retraite, cimetière) et implantation d'activités (silo agricole, station-service, etc.)
- 2 D321 - route de Chalandray
Il s'agit ici d'une entrée de bourg secondaire qui a relativement bien conservé ses qualités paysagères vernaculaires. La trame bocagère y est néanmoins dégradée.



Les haies bocagère viennent cadrer la perspective sur l'église. Elle atténuent également l'impact du silo agricole, sur la gauche de la photographie. La continuité du chemin de randonnée est à améliorer par un traitement de chaussée différencié.



Croisement d'un chemin bocagère avec la RD à traiter pour ralentir la circulation. Ce tracé laisse envisager un circuit doux en lisière urbaine permettant la distribution des quartiers périphériques du bourg en lien avec la Boivre et Mouton-village.



Séquence urbaine particulièrement dégradée d'un point de vue paysager. Disparition du bocage et des alignements urbains, bas-côtés négligés, etc. Envisager une replantation d'arbres le long de la voie pour l'ombrage et l'intégration du bâti.



Un arbre mort isolé dégrade l'entrée de bourg. La présence d'un arbre remarquable en entrée de bourg est potentiellement un marqueur important d'une entrée.



Disparition des haies bocagère sur les bas-côtés. Une replantation sur la droite du tableau viendrait cadrer le panorama et guider le regard vers le bourg et son église.



Un affluent de la Boivre vient par son talweg marquer un seuil d'entrée et de limitation des secteurs habités. De vastes parcelles de franges pourraient être replantées de vergers privés ou publics.

ACTION PRIORISÉE 2

QUALIFIER LES ENTRÉES DU BOURG ET LA SILHOUETTE URBAINE DANS LE PAYSAGE, EN LIEN AVEC LE MAILLAGE BOCAGER

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS

QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

STRUCTURE PORTEUSE

Commune de Vasles

EXPERTISE, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT

- PETR de Gâtine, Parc naturel régional de Gâtine poitevine,
- Communauté de communes Parthenay-Gâtine,
- CEREMA,
- CAUE des Deux-Sèvres (accompagnement, conseil),
- Syndicats compétents (éclairage, etc.),
- Chambre d'agriculture,
- ID79.

RÉALISATION CONCRÈTE

- Paysagiste-concepteurs, architecte-urbanistes, bureaux d'étude techniques VRD & mobilités,
- Agriculteurs/gestionnaires,
- Prom'Haies, Bocage Pays Branché,
- Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres,
- Entreprises spécialisées et locales (Chiron Paysages, Nature Solidaire, Eive 79, Esat, etc.),
- Établissements scolaires.

OUTILS ET MOYENS MOBILISABLES

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- PLUi en cours de réalisation - Un échange rapproché entre les services de la communauté de communes Parthenay-Gâtine et équipe d'études d'aménagement est indispensable à la cohérence des orientations des aménagements avec celles du futur PLUi -
- PDIPR

RESSOURCES/ MOYENS HUMAINS et matériels dont dispose la structure porteuse

- Foncier communal et espaces publics, connaissance de l'histoire des lieux
- Agriculteurs et engins agricoles
- Classes et associations pour des chantiers participatifs de replantation de haies ou de vergers.

QUELS OBSTACLES, & CONTRAINTES?

- Maîtrise foncière des parcelles en entrée de ville
- Compréhension par les activités, exploitants agricoles et riverains des tenants et aboutissants du projet d'entrée de ville
- Financement des aménagements paysagers et urbains

ACTION PRIORISÉE 2 QUALIFIER LES ENTRÉES DU BOURG ET LA SILHOUETTE URBAINE DANS LE PAYSAGE, EN LIEN AVEC LE MAILLAGE BOCAGER

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

QUELS MONTANTS ET QUELS MOYENS FINANCIERS ?

ÉVALUATION DES COÛTS & DÉFINITION DES POSTES DE DÉPENSE		
	<i>Pré-étude paysagère de définition du cahier des charges de consultation</i>	<i>Variable en fonction du périmètre d'étude</i>
	<i>Etude foncier communal et traduction dans le PLUI</i>	<i>Interne aux services de la collectivité</i>
	<i>Etude techniques et de conception, suivi des travaux</i>	<i>15% montant des travaux</i>
	<i>Communication/ateliers participatifs</i>	<i>1000/3000 euros HT suivant ambition - ou pris en charge par la collectivité/PETR</i>
	<i>Aménagements de type plantations urbaines</i>	<i>50 euros HT/m2 arbustifs</i>
	<i>Aménagements de type plantations bocagères et agricoles</i>	<i>6€/mL pour une haie simple</i>
	<i>Aménagements viaires urbains</i>	<i>15€ à 150€/m2 selon le niveau de qualité de revêtement et l'ajout de mobilier</i>
	<i>Aménagements de type pédagogique/signalétique</i>	<i>Variable en fonction du type et de l'ambition qualitative et durable de l'aménagement</i>

SOURCES DE FINANCEMENT

- Plan de relance régional (Région Nouvelle Aquitaine)
- Appels à projet (Trames verte & bleue...)
- Conseil départemental (sur actions de sécurisation et d'apaisement routières)
- CEREMA
- Futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine (aides spécifiques)
- Défisiscalisation : haies classées dans les documents de planification.
- Mécénat

RESSOURCES

Dossier du CAUE 79 sur les entrées de bourg
<http://www.caue79.fr/Publinum/entree-de-bourg/>

Projet national de revitalisation des centre-bourgs - chapitre entrées de bourgs
<https://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/IMG/pdf/fiche-paysagev6.pdf>

EXEMPLE INSPIRANTS

- Aménagements du bourg de Cerzeau, Azay-le-Brûlé (79), concepteur : Groupe étude Nicolet
- Traversée de Saint-Martin-d'Entraigues(79), concepteur : Parcours
- Traversée de Chef-Boutonne, concepteur : Géniplant (Christophe Montil, paysagiste-concepteur)
- Verger conservatoire de Saint-Marc-la-Lande

RECRÉER DU LINÉAIRE DE HAIES BOCAGÈRES, REPLANTER DES ARBRES ISOLÉS ET DES BOSQUETS



CONTEXTE

Les paysages de Gâtine poitevine sont en grande partie structurés et marqués par son bocage : un territoire de polyculture, densément boisé, des mares, et dont les haies et boisements suivent le tracé du parcellaire. Le bocage est historiquement associé à l'élevage et la pâture, et à l'exploitation du bois, des baies et des fruits issus des haies. On observe une régression effective du bocage depuis le milieu du XX^{ème} siècle par disparition des haies (abatage, non renouvellement) et par simplification du parcellaire dû à un changement des pratiques et revenus agricoles.

Mais la Gâtine n'est pas seulement couvert par du bocage; des bois, boqueteaux et forêts complètent la palette des ensembles boisés, et quelques arbres remarquables émaillent les paysages agricoles et habités.

Le bocage, et plus largement le patrimoine arboré est peut-être mieux valorisé depuis une dizaine d'années mais sa régression est toujours d'actualité. On observe deux tendances simultanées : la recréation d'ensembles boisés mais qui reste restreint en terme de surface, essentiellement par des éleveurs et des associations et institutions de protection de la nature, et une dégradation des haies sur les plateaux où se développe la culture céréalière.

ENTITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

- Tous les secteurs et entités paysagères de Gâtine, en respectant les spécificités paysagères et agricoles de chacun.
- Secteurs prioritaires mis en avant : les entités paysagères de «Frangé», les zones d'activité et commerciales péri urbaines, les quartiers résidentiels en contact avec les terres agricoles, enfin les espaces publics de cœur de bourgs et villages.

Pour la localisation des entités paysagères, se reporter à la notice du Plan de Paysage.

POURQUOI DES FICHES ACTIONS THÉMATIQUES ?

Les fiches-actions thématiques développent les sujets cruciaux liés au paysage de Gâtine. Elles synthétisent le contexte actuel, les leviers d'actions, les acteurs pressentis, la feuille de route opérationnelle afin d'approcher des objectifs de qualité paysagère.

Ces fiches-actions ont fait l'objet d'un séminaire avec des experts, partenaires et acteurs du territoire à Verruyes le 3 avril 2023. Elles développent une sélection d'actions prioritaires pour le devenir des paysages.

RECRÉER DU LINÉAIRE DE HAIES BOCAGÈRES, REPLANTER DES ARBRES ISOLÉS ET DES BOSQUETS

FONDEMENTS

ENJEUX

La conservation d'un bocage dense et plus largement la présence d'arbres dans le territoire de Gâtine présentent de multiples enjeux autant écologiques que patrimoniaux, agricoles et sociaux :

- protection du bétail du soleil, protection au vent, protection face à l'appauvrissement du sol par érosion, production durable de bois (énergie, matériau et paillage),
- restauration des ripisylves et amélioration de la qualité de l'eau,
- réservoir et couloir de biodiversité,
- perpétuation des puits de carbone,
- proximité des arbres aux lieux de vie et d'habitation, le long des chemins,

et plus généralement, la conservation et la perpétuation des paysages précieux et rares typiques de Gâtine, notamment ceux situés dans les secteurs de transition paysagère (Franges et Contreforts), de dégradation du paysage bocager, et les paysages urbains des bourgs et villages.

La conscience des effets du réchauffement climatique sur les activités agricoles et sur nos habitudes de vie, conjugués au besoin des citoyens de profiter d'un cadre de vie sain et agréable, sont aujourd'hui au cœur des questions de société. Elles peuvent se traduire, en Gâtine, par une mobilisation des différents acteurs sur le devenir du patrimoine arboré, si emblématique de ses paysages. Les subventions, appels à projets et aides d'état permettent d'envisager une reprise en main générale du devenir de l'arbre, de la haie et des boisements de Gâtine.

OBJECTIFS

L'objectif de l'action est de replanter, densifier les ensembles arborés existants ou non (ou plus) de manière pérenne est dans le respect des savoirs-faire locaux, des spécificités des terrains et en prenant en compte les impacts du réchauffement climatique et des sécheresses estivales, notamment pour le choix des essences à planter.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	■	+
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	■	+
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	■	+
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	■	+
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	■	+
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	■	+
	Accueillir et faire découvrir le paysage	■	+

RECRÉER DU LINÉAIRE DE HAIES BOCAGÈRES, REPLANTER DES ARBRES ISOLÉS ET DES BOSQUETS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

L'action consiste à planter des arbres (ou à conduire une régénération spontanée) en haies bocagères (pour les entités de Gâtine immersive, de Franges et de Contreforts), en bosquets, boqueteaux (pour toutes entités paysagères) ou la plantation d'arbres isolés dans les parcelles, (entité de Plaines), suivant les différentes typologies de plantation de la Gâtine poitevine.

Cette densification arborée peut être conduite en terrains agricoles, mais également en bords de cours d'eau, de chemins, parcours pédestres, de voies routières, dans les espaces communaux accueillant du public (parcs, cours d'école, places, etc.).

FEUILLE DE ROUTE

PHASE DIAGNOSTIC

1. Observatoires, inventaires & diagnostics participatifs du patrimoine arboré

2. Établissement d'une charte de l'arbre, de la haie et du boisement en concertation avec les différents acteurs (essences, types de plantations, inventaire des lieux ou zones à planter en priorité, bonnes pratiques, etc.).

PHASE PRÉALABLE

3. Regroupement d'acteurs autour de projets de plantation, de restauration ou de régénération (sensibilisation, montage financier, axe d'intervention, etc.).

4. Formation et accompagnement personnalisé des acteurs (agriculteurs, gestionnaires, pépiniéristes, etc.)

5. Études de plans de plantation, selon les moyens, les contextes (urbains, habités, agricole, etc.).

PHASE D'ACTION

6. Plantations, mise en place de dispositifs pour restauration et régénération conduite des haies ou boisements (mise en défens, regarnissage, sélection des plans spontanés) accompagnement par des associations et/ou des entreprises spécialisées

PHASE DE SUIVI

7. Entretien des jeunes plants

8. Communication grand public, actions de sensibilisation, actions pédagogiques autour des plantations (élus, agriculteurs, riverains, touristes, services techniques) et les avantages de la restauration voire la régénération naturelle des haies, des bosquets et boqueteaux.

9. Retour sur expériences (qu'est-ce qui a marché, ou pas) et éventuelle mise à jour de la Charte de l'arbre.

OBSTACLES, CONTRAINTES

- Financement des plantations et leur suivi
- Protection réglementaire des ensembles boisés ou arbres isolés, mais dont le suivi est mal assuré
- Spécifique à la régénération : acceptabilité de l'état transitoire
- Perception négative de la population, des riverains et de certains agriculteurs
- Réduction du nombre d'actifs et de personnes ressources
- Mécanisation des techniques agricoles qui n'incite pas à la conservation et la restauration des haies et des arbres dans les exploitations
- Changement climatique : choix des essences, période de plantation et entretien, arrosage des jeunes plants

RECRÉER DU LINÉAIRE DE HAIES BOCAGÈRES, REPLANTER DES ARBRES ISOLÉS ET DES BOSQUETS

EXEMPLES & OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE



Pamproux terre naturelle,

Programme de plantations de haies, réunissant dix agriculteurs, des élus, Prom Haies, des établissements scolaires agricoles, Deux-Sèvres Nature Environnement, etc.

Février 2023

Source Les courriers de l'Ouest, site web.

Inventaire Nature (ex)traordinaire de Gâtine, Atlas de la Biodiversité Communale,

Programme participatif porté par le PETR en partenariat avec Deux-Sèvres Environnement, le Groupe ornithologique Deux-Sèvres (expertise naturaliste) et le CPIE de Gâtine Poitevine (éducation à l'environnement).



Affiche pédagogique

réalisée par Bocage Pays Branché dans le cadre de l'inventaire des patrimoines arborés issus des espaces agricoles.
Source site web Bocage Pays Branché

Observatoire participatif du Bocage,

initié par le Parc naturel régional de la Brenne et Indre Nature (inventaire des haies et de leur états à l'échelle du Parc).



Plantations participatives de haies à Azay-le-Brûlé, différents programmes portés par Prom'Haies et la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres, qui encadre notamment la plantation par des enfants des écoles sur des terrains agricoles.



*Régénération naturelle de haie bocagère
Pougue-Hérisson*



*Renouvellement de haie par plantation de jeunes plants
Source : Prom'haie*

RECRÉER DU LINÉAIRE DE HAIES BOCAGÈRES, REPLANTER DES ARBRES ISOLÉS ET DES BOSQUETS

POUR ALLER PLUS LOIN :

QUELLES ESSENCES FAVORISER ?

Les essences des plants issus de la marque «Végétal local» (provenance locale, prise en compte de la diversité végétale pour chaque lot, préservation de la ressource dans le milieu naturel). Des essences locales, comme le Cormier par exemple, les essences rares et multi-fonctionnelles (garde-manger pour les pollinisateurs, robuste, peu vulnérable à la sécheresse ou aux attaques de parasites, capable de s'adapter sous différents climats).

Des essences non locales, issues de la «migration assistée, qui auront les capacités d'adaptation aux périodes de chaleur et de sécheresse : chênes méditerranéens, érable de Montpellier, sycomore, plane, arbousier, argousier, en sachant que leur adaptation effective est encore à l'étude au niveau national.

Enfin, des essences fruitières, possiblement en référence aux haies fruitières de Gâtine, et dans un équilibre à trouver avec les essences forestières plus dominantes : poiriers, pommiers, pruniers, cerisiers, noyers, châtaigniers etc.

UNE HAIE BOCAGÈRE : PAS QUE DES ARBRES

Dans le cadre de la création d'une haie bocagère efficace, il est important de prévoir une largeur suffisante afin d'accueillir toutes les strates de végétation (arborée, arbustive et buissonnante) et d'assurer l'épanouissement des branches des arbres. La fonctionnalité de la haie sera plus effective si la plantation est associée à une levée de terre et un fossé. La combinaison de tous ces éléments assure l'accueil de la petite faune et l'infiltration des eaux de ruissellement.

PLANTATION, RESTAURATION OU RÉGÉNÉRATION NATURELLE ASSISTÉE ?

Selon le contexte, les acteurs, les moyens financiers, les types de terrains et leur état initial, on peut se poser la question de planter ou de restaurer voire conduire par régénération spontanée l'ensemble boisé. L'action de planter reste la plus commune, alors que la restauration et/ou la régénération naturelle sont de vrais outils, parfois plus économiques.

La phase de diagnostic est cruciale pour évaluer la pertinence, par exemple, de la restauration d'une haie par régénération : quelle motivation et quels moyens réels du porteur de projet? Comment les riverains/voisins vont-ils percevoir ce processus lent qui ressemble à «une friche»? Est-ce que la friche de départ est appropriée? Faudra-t-il prévoir un complément par regarnissage (plantation complémentaire) ?

Localement, le projet de plantation des haies doit être pluriannuel et doit inclure dès le départ un plan de gestion et les modalités de suivi de son application, adaptés aux moyens du gestionnaire, de l'agriculteur.

RESSOURCES ET DOCUMENTATION SUR LE BOCAGE

Site web Bocage des Antonins : <http://www.bocage-des-antonins.fr/le-bocage/un-bocage-preserve/>

Document «l'Appel de la Haie» par l'Afac-Agroforesteries (Organisme National à Vocation Agricole et Rurale) : https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/02/Appel-de-la-haie_DIGITAL_BD.pdf

Site web de Prom Haies (association œuvrant pour la haie et l'arbre hors-forêt en Nouvelle-Aquitaine) : <https://www.promhaies.net/>

Site web de Bocage Pays Branché (association œuvrant pour la valorisation du paysage de bocage) : <https://bocagepaysbranche.fr/>

RECRÉER DU LINÉAIRE DE HAIES BOCAGÈRES, REPLANTER DES ARBRES ISOLÉS ET DES BOSQUETS

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS

ACTEURS : QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

PILOTE Futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine

PARTENAIRES

- Agriculteurs/gestionnaires possiblement en coopératives ou en associations (SCIC),
- Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres,
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN),
- Prom'Haies, Bocage Pays Branché,
- Office Français de la Biodiversité,
- Chambre d'agriculture,
- Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE),
- Certains services techniques de collectivités et du Pays,
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE),
- Équipes de maîtrise d'œuvre,
- Entreprises spécialisées et locales (Chiron Paysages, Nature Solidaire, Eive 79, Esat, etc.), établissements scolaires,
- Particuliers.

MOYENS & FINANCEMENTS

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- Dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme : plusieurs articles de lois permettent, lors de la rédaction du document réglementaire, la protection des haies, arbres, boisements (conservation et création) Code de l'environnement article L350-3 (protection des alignements d'arbres), Code de l'urbanisme articles L113-1 (espaces boisés classés EBC, pour éléments existants ou à créer), L151-19 et L151-23 (éléments existants de paysage à protéger), Code rural article L126-3. Les emplacements réservés permettent aux collectivités de maîtriser l'avenir d'une unité foncière pour un projet, dont la plantation.
- La réalisation d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP, expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement), sectorielle ou thématique.

OUTILS INCITATIFS

Label Haie : dispositif de certification pour la préservation des haies. Objectif : endiguer l'érosion bocagère en France en appuyant le développement de filières durables.

Police de l'environnement de l'office français de la Biodiversité : mission de surveillance, expertise technique, sensibilisation, recherche et constatation d'infractions.

OUTILS DE COMMUNICATION EXISTANT AUTOUR DE L'ACTION

Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) : programme de sciences participatives à l'initiative du Ministère en charge de l'agriculture

RECRÉER DU LINÉAIRE DE HAIES BOCAGÈRES, REPLANTER DES ARBRES ISOLÉS ET DES BOSQUETS

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

MOYENS & FINANCEMENTS (SUITE)

RESSOURCES/MOYENS dont disposent les structures porteuses	<ul style="list-style-type: none"> · Partage des savoirs-faire · Prêts de matériel · Pépinières locales · Foncier disponible (collectivités, associations, particuliers)
---	--

ÉVALUATION DES COÛTS PAR POSTES DE DÉPENSES

<i>Plantation d'une haie simple</i>	<i>environ 20 euros HT/ml</i>
<i>Restauration d'une haie par repiquage, sélection</i>	<i>très variable entre 0 et même prix que le ml de haie en fonction du projet et de l'état initial de dégradation</i>
<i>Restauration d'une haie par régénération spontanée</i>	<i>très variable en fonction du projet et de l'état du terrain</i>
<i>Plantation d'arbres en bosquet/boqueteau</i>	<i>environ 20 euros HT/m2</i>
<i>Restauration de bosquet/boqueteau par régénération spontanée et/ou repiquage, sélection</i>	<i>très variable en fonction du projet et de l'état du terrain</i>
<i>Plantation d'un arbre isolé en milieu agricole</i>	<i>entre 20 et 50 euros HT/unité suivant projet et type d'arbre</i>
<i>Plantation d'un arbre isolé en milieu urbain/espace public</i>	<i>entre 250 et 800 euros HT/unité en fonction de l'essence choisie</i>

suivant référentiel 2023Afac-Agroforesteries

https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/05/Bareme_2023_VF.pdf

SOURCES DE FINANCEMENT

- Appel à projets Nature & Transition (région Nouvelle Aquitaine)
- Le Contrat Ambition Deux-Sèvres «Bocages et vergers» (Conseil départemental) (haies bocagères, vergers et alignements d'arbres) Appels à projet à échelle communale (Trames verte & bleue...)
- Fonds Vert (Agence de l'eau Loire-Bretagne) : Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages (plantations en agglomération) Accompagner la stratégie nationale biodiversité 2030 (restauration des continuités écologiques, ...) (aides diverses sur études et investissements)
- Fonds d'ordre privé (fondations, compensation carbone, mécénat)
- Appels à projets dans le cadre du «Pacte en faveur de la haie», loi de programmation pour les haies dans la planification écologique (État, programmé 2023)
- Futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine (aides spécifiques)

QUELS INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ?

Le suivi du linéaire de haies, du nombre d'arbres plantés chaque année : fiche type à remplir et à récolter, suivi par comparaison d'orthophotos.

ORGANISER EN COMMUN LA GESTION, LA PROTECTION & LA RESTAURATION DES HAIES



CONTEXTE

Les paysages de Gâtine poitevine sont en grande partie structurés et marqués par le bocage : un territoire de polyculture, densément boisé, des mares, et des haies et boisements qui suivent le tracé du parcellaire. Le bocage est un milieu semi-naturel qui demande une gestion très spécifique, un équilibre savant entre l'accompagnement du développement naturel des différentes strates de végétation des haies, et les actions mécaniques d'entretien (la plus célèbre : la taille têtards des arbres).

Aujourd'hui, les différents gestionnaires des haies (principalement les agriculteurs), rencontrent des difficultés pour entretenir les haies bocagères. Des difficultés d'ordre financier, ou de temps passé, qui repose en partie sur le bénévolat (agriculteurs à la retraite, aide familiale, etc.), alors que la valorisation du bois issu des coupes ne parvient plus à couvrir les frais d'entretien. Des difficultés d'ordre technique, alors que le savoir-faire spécifique aux haies pourrait disparaître avec le départ à la retraite massif attendu dans les prochaines années, que le recrutement de main d'œuvre est compliqué, que les outils d'entretien évoluent et que la fréquence des accidents lors des opérations de taille augmente. Enfin, les gestionnaires peuvent être confrontés à une incompréhension du « grand public » ou des riverains après des opérations d'entretien (par exemple la gestion des têtards), ou au contraire de la part d'autres agriculteurs pour qui les haies bocagères sont perçues comme une perte de surface utile et de temps de travail.

ENTITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

- Secteurs de bocage dense,
- Les entités paysagères de franges et de contreforts où le bocage a tendance à être dégradé rapidement voire être en péril.

Pour la localisation des entités paysagères, se reporter à la notice du Plan de Paysage.

POURQUOI DES FICHES ACTIONS THÉMATIQUES ?

Les fiches-actions thématiques développent les sujets cruciaux liés au paysage de Gâtine. Elles synthétisent le contexte actuel, les leviers d'actions, les acteurs pressentis, la feuille de route opérationnelle afin d'approcher des objectifs de qualité paysagère.

Ces fiches-actions ont fait l'objet d'un séminaire avec des experts, partenaires et acteurs du territoire à Verruyes le 3 avril 2023. Elles développent une sélection d'actions prioritaires pour le devenir des paysages.

ORGANISER EN COMMUN LA GESTION, LA PROTECTION & LA RESTAURATION DES HAIES

FONDEMENTS

CONSTAT

Pourtant unanimement reconnu comme représentatif des paysages de Gâtine, le bocage n'est pas dans une situation de pérennisation. Outre la question de l'arrachage, l'absence, la mauvaise gestion des haies ou la non-replantation dévalorisent actuellement ce patrimoine paysager. Les techniques rapides et économiques d'entretien, les contraintes liées aux réseaux (aériens et sous-terrains) et la diminution de la largeur disponible tendent à simplifier la haie bocagère. D'un système vertueux comprenant toutes les strates de végétation et l'épanouissement contrôlé des houppiers, on passe à un mur végétal peu large avec une diminution du nombre d'essences et d'espèces hôtes. Ainsi la valeur paysagère mais aussi les multiples vertus fonctionnelles de la haie bocagère (écologique, hydraulique) sont amoindries.

En 2023, les ministères, les organisations agricoles et les structures qui œuvrent pour l'arbre et la haie se sont mis d'accord sur le fait que la préservation des haies est incontournable pour tenir les engagements climat et biodiversité de l'État. Après un rapport officiel et une action de concertation à l'échelle nationale, l'État français s'apprête en 2023 à lancer un «Pacte en faveur de la haie» qui devrait faciliter l'accès aux moyens nécessaires à leur valorisation, leur protection et leur reconstitution.

ENJEUX

Dans le contexte actuel, la mise en commun de moyens et d'expertises pour la gestion des haies répond aux enjeux suivants :

- la pérennisation des haies dans leur diversité et l'assurance de leur renouvellement
- l'accessibilité financière et technique de la gestion raisonnée et vertueuse des haies bocagères dans les exploitations,
- la valorisation réelle du bois issu des coupes d'entretien
- l'acceptabilité d'un paysage de haies qui évolue en fonction des travaux d'entretien.

OBJECTIFS

L'objectif des actions est double : apporter une réponse aux difficultés rencontrées actuellement par les agriculteurs du pays pour l'entretien du linéaire de haies, et assurer la perpétuation, dans les années à venir, de haies bocagères de qualité et diversifiées.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	■	■
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	■	■
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	■	■
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	■	■
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	■	■
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	■	■
	Accueillir et faire découvrir le paysage	■	■

ORGANISER EN COMMUN LA GESTION, LA PROTECTION & LA RESTAURATION DES HAIES

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

Les actions proposées dans cette fiche vont dans le sens de la mutualisation des moyens et des idées. Afin de préserver la richesse du paysage bocager de Gâtine, l'ensemble de ces actions doivent aller dans le sens de la diversité des haies (types d'essences ou de cortège floristique, implantation dans le terrain ou par rapport aux cours d'eau, types de sols et d'exploitation agricole, fonctions, etc.) et non de leur uniformisation.

FEUILLE DE ROUTE

PHASE PRÉALABLE

1. Inventaire participatif, quantitatif et qualitatif des haies bocagères à l'échelle de la Gâtine, traduction cartographique SIG et traduction dans les outils de planification et réglementaire.

2. Charte d'entretien des haies destinée aux agriculteurs, communes, particuliers, concessionnaires de réseaux, annexée à la charte du futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine, exploration les différents outils de gestion aujourd'hui disponibles ou en développement

3. Linéaires et fermes pilotes dans la gestion des haies, possiblement expérimentales

PHASE D'ACTION

4. Études et développement de filières de valorisation du bois issus de la gestion des haies (bois énergie, litière, paillage, bois de fourrage), voire de développement de haies productives (haies fruitières), exploration de filières de valorisation aux échelles micro et locales (exploitation ou regroupement d'exploitations, communales ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), échelle du Pays de Gâtine, etc.) en relation avec le PCAET de Gâtine.

5. Accompagnement à l'échelle du PCAET de Gâtine pour le regroupement d'acteurs autour de projets communs : réalisation de plans de gestion pluriannuels (ou PGDH), moyens et organisation des phases de travaux d'entretien, retours d'expérience, formations, etc.

PHASE DE SUIVI

6. Création d'un outil de partage et de mise en réseau des actions de gestion des haies, des difficultés rencontrées, des projets en cours (classement, valorisation, etc.) à l'échelle du futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine

7. Création de dispositifs de communication sur le rôle des haies bocagères et les modes de gestion adaptés dans le futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine (événements festifs, visites de site/d'exploitation, plaquettes informatives, site web, etc.)

OBSTACLES, CONTRAINTES

- Réduction du nombre d'agriculteurs actifs
- Financement des phases d'inventaire et de réalisation des plans de gestion
- Protection réglementaire, juridique faible ou pas respectée des ensembles boisés ou arbres isolés, des espèces protégées
- Péril des haies lors des installations réseaux
- Perception négative de la population et des riverains lors des travaux de recépage

ORGANISER EN COMMUN LA GESTION, LA PROTECTION & LA RESTAURATION DES HAIES

OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

Classement des haies à Oroux : la commune a lancé en 2017 un inventaire participatif des haies de la commune. Celui-ci a été suivi d'un classement des haies, puis dans les faits d'entretien des haies plus respectueux.



<https://www.banquedesterritoires.fr/oroux-classe-70-de-ses-haies-avec-laide-de-ses-habitants-79>

Commercialisation de bois décheté d'origine bocagère - Haiecobois- département de la Manche : association qui accompagne la gestion-valorisation des haies dans un rayon de 30 km, puis la production et la vente de plaquettes et de paillage



*Exploitation des haies avec Haiecobois : entretien par recépage.
Source : site web L'agriculteur Normand*

Gestion des haies têtards, Réserve Naturelles Régionale Bocage des Antonins : espace agricole et naturel consacré à la protection du paysage bocager situé sur la commune de Saint-Marc-la-Lande, géré par l'association Deux-Sèvres Nature Environnement.
<http://www.bocage-des-antonins.fr/>



© (Photo Christophe Ingrand)
source : La Nouvelle République

Chaudière communale de Sainte-Opportune (Orne) qui fonctionne avec du combustible bois issu de l'entretien des haies du bocage local.
<https://www.ouest-france.fr/normandie/sainte-opportune-61100/a-sainte-opportune-la-chaudiere-communale-fonctionne-avec-du-bois-de-haies-locales-fe613198-4614-11ed-b6ec-c73987703fc3>

POUR ALLER PLUS LOIN :

UNE HAIE BOCAGÈRE : DES VÉGÉTAUX MAIS PAS QUE

Gérer durablement la haie ne concerne pas que l'entretien de la végétation. La surface disponible au sol, la présence d'un fossé, d'une levée de terre, parfois empierrée, sont des éléments indissociables qui assurent les fonctionnalités de la haie. A l'inverse, la réduction de la largeur d'une haie (en supprimant l'ourlet herbacé par exemple), le rapprochement d'une clôture des troncs, le comblement d'un fossé, agissent de manière négative sur la haie.

LA SÉLECTION ET LE RECÉPAGE FONT PARTIE DE LA GESTION

Outre la valorisation du bois coupé, l'entretien de la haie a pour but de la densifier, la diversifier en termes d'essences végétales et donc de la pérenniser. Il ne s'agit donc pas seulement de maîtriser son développement. La gestion des arbres de grand développement reste une préoccupation centrale. En conservant les strates basses de végétation, les sujets remarquables et quelques arbres morts (1 par hectare), l'abatage des ligneux après la sélection des sujets à conserver les plus vigoureux permet de donner à ces derniers toutes les chances de développement tout en favorisant, par l'entrée de lumière, les strates de végétation buissonnantes. Le recépage (coupe d'un arbre à sa base pour le développement de plusieurs brins) stimule le système racinaire, rendant ainsi la haie plus pérenne et vigoureuse.

RESSOURCES ET DOCUMENTATION SUR L'ENTRETIEN DES HAIES

*Référentiel national sur la typologie des haies :
<https://afac-agroforesteries.fr/typologie-nationale-des-haies/>
Fiches techniques Gérer et Valoriser les haies bocagères, CIVAM Pays de la Loire :
<https://www.agroforesterie.fr/wp-content/uploads/2022/07/gerer-valoriser-haies-bocageres-civam-pays-de-la-loire-2020.pdf>
Fiche sur le plan de gestion durable des haies (PGDH), outil commun à l'échelle nationale :
<https://afac-agroforesteries.fr/plan-de-gestion-durable-des-haies-pgdh/>*

ORGANISER EN COMMUN LA GESTION, LA PROTECTION & LA RESTAURATION DES HAIES

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS

ACTEURS : QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

PILOTE	Futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none">· Agriculteurs/gestionnaires possiblement en coopératives ou en associations (SCIC),· Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),· Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)· Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres,· Chambre d'agriculture,· Prom'Haies, Bocage Pays Branché,· Office Français de la Biodiversité,· Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE),· Paysagistes-concepteurs,· Agents de collectivités spécialement formés, entreprises spécialisées et locales (Chiron Paysages, Nature Solidaire, Eive 79, Esat, etc.),· Lycées agricoles et Maisons Familiales Rurales (MFR),· Particuliers et entreprises.

MOYENS & FINANCEMENTS

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE	<p>Dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme : plusieurs articles de lois permettent, lors de la rédaction du document réglementaire, la protection des haies, arbres, boisements (conservation et création) Code de l'environnement article L350-3 (protection des alignements d'arbres), Code de l'urbanisme articles L113-1 (espaces boisés classés EBC, pour éléments existants ou à créer), L151-19 et L151-23 (éléments existants de paysage à protéger), Code rural article L126-3.</p> <p>La réalisation d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP, expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement), sectorielle ou thématique.</p>
OUTILS INCITATIFS	<p>Label Haie : dispositif de certification pour la préservation des haies. Objectif : endiguer l'érosion bocagère en France en appuyant le développement de filières durables.</p> <p>Police de l'environnement de l'office français de la Biodiversité : mission de surveillance, expertise technique, sensibilisation, recherche et constatation d'infractions</p>
OUTILS DE COMMUNICATION ET DE PARTAGE DES SAVOIRS	<p>Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB), programme de sciences participatives à l'initiative du Ministère en charge de l'agriculture,</p> <p>Observatoire naturalistes locaux (CPIE, associations locales) et l'observatoire des écosystèmes bocagers du futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine.</p>

ORGANISER EN COMMUN LA GESTION, LA PROTECTION & LA RESTAURATION DES HAIES

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

MOYENS & FINANCEMENTS (SUITE)

RESSOURCES/MOYENS dont dispose les structures porteuses

- Partage des savoirs-faire - CUMAS - fédération locale d'agriculteurs
- Agents communaux

POSTES DE DÉPENSES

- Animation des inventaires scientifique et participatif à l'échelle des communes ou communauté de communes
- Réalisation d'une charte d'entretien (couplée aux plantations) des haies à l'échelle du futur PNR
- Réalisation de plans de gestion, par exploitation ou par regroupement d'exploitation/ commune
- Etude de développement des filières de valorisation
- Animation des groupes projet - regroupements d'exploitants ou de gestionnaires
- Création d'un outil de partage et mise en réseau des actions de gestion des haies à l'échelle du futur PNR
- Dispositifs de communication sur le rôle des haies et les modes de gestion adaptés

SOURCES DE FINANCEMENT

- Appel à projets Nature & Transition (région Nouvelle Aquitaine)
- Appels à projet à échelle communale (Trames verte & bleue...)
- Fonds Vert : Accompagner la stratégie nationale biodiversité 2030 (restauration des continuités écologiques, ...) (aides diverses sur études et investissements)
- Fonds d'ordre privés (fondations, compensation carbone, mécénat)
- Appels à projets dans le cadre du «Pacte en faveur de la haie», loi de programmation pour les haies dans la planification écologique (état, programmé 2023)
- Futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine (aides spécifiques)

QUELS INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ?

- Pour le premier objectif d'apporter une réponse aux difficultés rencontrées pour l'entretien du bocage :
- Nombre d'inventaires réalisés et surfaces inventoriées, nombre de plans de gestion réalisés et surfaces étudiées.
 - Étendue des aires d'inventaires et/ou concernées par les plans de gestion : plus la surface est importante, plus elle révèle a priori la mise en commun de ses outils et donc de l'organisation de l'entretien
 - Nombre d'exploitations agricoles trouvant un équilibre entre coût d'entretien des haies et autoconsommation du bois (chauffage, litière).
- Pour le second objectif d'assurer la perpétuation de haies bocagères de qualité et diversifiées :
- Relevé du niveau de biodiversité et de fonctionnalité écologique aux niveaux des haies. Ces derniers éléments peuvent être rapportés en format SIG et donc permettre une comparaison active avec l'inventaire inaugural des actions.

RENFORCER LA PRÉSENCE D'ANIMAUX DANS LES PRÉS



CONTEXTE

Les paysages de Gâtine sont en grande partie structurés et marqués par le bocage : un territoire de polyculture, densément boisé, des mares, des haies et boisements qui suivent le tracé du parcellaire. Le bocage est lié à l'activité d'élevage et de production de fourrage. Au dire de ses habitants, les animaux dans les prés sont indissociables des «beaux» paysages. Ils font partie du décor, mais surtout le créent : sans pâturage, les prairies se referment et les haies bocagères perdent leur fonction agricole. Dans le cadre du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine, qui s'appuie sur le patrimoine paysager, la pérennisation de l'activité d'élevage à l'herbe est donc cruciale.

L'élevage est une affaire de passion : vaches, moutons, chèvres, oies... tous les éleveurs rencontrés nous l'ont dit, c'est la proximité ou la rencontre des animaux dans l'enfance qui les ont projetés vers ce métier. Aujourd'hui, alors que vivre décemment de son activité d'élevage est difficile, le devenir des paysages tels que nous les connaissons en Gâtine poitevine sont intrinsèquement liés à la perpétuation et l'évolution des techniques d'élevage à l'herbe, des savoirs-faire et de l'attachement des habitants à cette activité.

ENTITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

- Secteurs de bocage dense, les entités paysagères de la «Gâtine en immersion»,
- Les entités paysagères de franges et de contreforts où l'activité d'élevage à l'herbe est techniquement possible mais en net recul.

Pour la localisation des entités paysagères, se reporter à la notice du Plan de Paysage.

POURQUOI DES ACTIONS THÉMATIQUES ?

Les fiches-actions thématiques développent les sujets cruciaux liés au paysage de Gâtine. Elles synthétisent le contexte actuel, les leviers d'actions, les acteurs pressentis, la feuille de route opérationnelle afin d'approcher des objectifs de qualité paysagère.

Ces fiches-actions ont fait l'objet d'un séminaire avec des experts, partenaires et acteurs du territoire à Verruyes le 3 avril 2023. Elles développent une sélection d'actions prioritaires pour le devenir des paysages.

RENFORCER LA PRÉSENCE D'ANIMAUX DANS LES PRÉS

FONDEMENTS

CONSTATS

Aujourd'hui, malgré l'installation de nouveaux agriculteurs, le nombre d'éleveurs est en baisse. Les complications techniques ou les surcoûts, qui ne sont pas équilibrés par les prix de vente, n'incitent pas les agriculteurs à passer à l'élevage à l'herbe. Cette activité relève d'une contribution au bien commun : si les revenus sont faibles, les services rendus pour les paysages, la biodiversité, le cadre de vie, sont forts.

Quels sont les leviers pour pérenniser l'élevage à l'herbe en Gâtine poitevine, alors que la concurrence de la production céréalière ou de fourrage est forte?

ENJEUX

Dans le contexte actuel, le renforcement de la présence des animaux dans les prés, de l'élevage à l'herbe, répond aux enjeux suivants :

- la pérennisation des paysages immersifs et caractéristiques de Gâtine, son bocage,
- le maintien de la biodiversité liée aux milieux ouverts des prairies, des prés, et aux lisières,
- le bilan carbone des exploitations
- la pérennisation du métier d'éleveur et du patrimoine matériel et immatériel qui lui est rattaché.

OBJECTIFS

L'objectif des ces actions est la création des conditions nécessaires pour la perpétuation du paysage de l'élevage à l'herbe :

- en aidant techniquement et financièrement les exploitations, en adaptant les techniques aux conditions actuelles de réchauffement climatique et aux difficultés d'accès à l'eau d'abreuvement et de questionnement du modèle agricole,
- en œuvrant pour la reconnaissance de cette activité vertueuse et son attractivité.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	-	+
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	-	+
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	-	+
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	-	+
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	-	+
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	-	+
	Accueillir et faire découvrir le paysage	-	+

RENFORCER LA PRÉSENCE D'ANIMAUX DANS LES PRÉS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

Cette fiche s'articule autour de deux grands types d'actions :

- Des actions de coordination de projets et de création d'outils à destination des éleveurs ou futurs éleveurs
- Dans un but pédagogique et de sensibilisation, des actions de communication, de création d'événements sur l'élevage.

FEUILLE DE ROUTE

PHASE PRÉALABLE

1. État des lieux et d'un inventaire des exploitations et surfaces d'élevage à l'herbe, à l'échelle du pays de la Gâtine, traduction cartographique SIG et traduction dans les outils de planification et réglementaires.

2. Recherche de foncier, notamment dans les zones de vallées et vallons encaissés actuellement enfrichés et/ou des friches d'élevage

PHASE D'ACTION

3. Compléter le dispositif existant de plateforme d'aide au métier d'éleveur (mise en collectif, partage de ressources, moyens, formation continue) et de veille technique.

4. Accompagnement à l'installation des nouveaux éleveurs (accès au foncier, rachat de cheptel, matériel, etc.) à l'échelle du futur Parc naturel régional

PHASE DE SUIVI

6. Promotion de l'écopâturage à l'échelle du futur Parc naturel régional, dans les espaces de franges urbaines, bords de route, abords d'infrastructures ou zones artisanales, notamment en terrains privés. L'écopâturage peut entrer dans une charte des bonnes pratiques ou d'entretien des espaces ouverts.

7. Communication et actions pédagogiques autour des métiers d'élevage, portes ouvertes d'exploitations et visites organisées, notamment à destination du public jeune et/ou scolarisé et en formation.

OBSTACLES, CONTRAINTES

- Revenu des éleveurs / prix de vente des produits issus de l'élevage, et notamment de l'élevage à l'herbe,
- Départ à la retraite des éleveurs,
- Accès au foncier,
- Communication négative sur l'activité et le bilan écologique des agriculteurs,
- Aléas climatiques et difficultés d'accès à l'eau d'abreuvement au pâturage.

EXEMPLES & OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

Les actions de formation, d'échanges et d'accompagnement du Civam (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) du Haut-Bocage (Mauléon 79) Le Civam accompagne les agriculteurs du territoire depuis les pratiques agricoles jusqu'à la commercialisation.

<https://www.civam.org/civam-du-haut-bocage/>



© Photo Rémi Simonet Source : La Nouvelle République

Les animations scolaires de Deux-Sèvres Nature Environnement

<https://www.dsne.org/sensibiliser-par-lechange/projets-pedagogiques/les-animations-scolaires/>

Source : site Web DSNE



RENFORCER LA PRÉSENCE D'ANIMAUX DANS LES PRÉS

EXEMPLES & OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE (SUITE)

Festival de l'élevage et de la Gastronomie

Parthenay

Rencontres entre les professionnels et le grand public, animations de découverte pour les scolaires

<https://www.cc-parthenay-gatine.fr/agenda/festival-de-lelevage-et-de-la-gastronomie-7758>

Source : site Web Communauté de Communes Parthenay-Gatine



Opération Pasto'Loire

portée conjointement par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre pour son volet environnemental, et par la Chambre d'agriculture du Loiret, vise à étendre le pâturage comme mode d'entretien des bords de Loire

<https://www.cen-centrevaldeloire.org/pasto-loire>

POUR ALLER PLUS LOIN :

COMMENT FAIRE DÉCOUVRIR (ET PRATIQUER) LE MÉTIER D'ÉLEVEUR.EUSE ?

L'élevage en Gâtine fait partie du patrimoine commun. Le faire découvrir, notamment aux plus jeunes en les mettant en contact avec les animaux, les pâturages, leur donner le goût du métier en leur expliquant notamment son rôle pour les paysages et la biodiversité, c'est assurer la relève des futurs éleveurs.

Portes ouvertes, visites scolaires, la découverte du métier doit passer par une confrontation au terrain et à la réalité de l'emploi du temps, dans tous les types d'élevage aux pratiques parfois différentes. Les structures scolaires sont ciblées : élémentaire (EPCI), collège (département) et lycées, notamment agricoles (région) mais également les Maisons Familiales Rurales. Les services du Parc naturel régional, les CSC peuvent faire le lien entre le réseau d'éleveurs volontaires (réalisation d'un inventaire, des plannings, etc.) et les structures scolaires, ainsi qu'apporter une aide opérationnelle (transport, assurances, etc.). Les réseaux tels que les CIVAM peuvent également être porteuses de projets de découverte du métier, ainsi que les réseaux qui portent le concept d'«école dehors» dans le territoire de Gâtine.

C'EST QUOI LE BILAN CARBONE D'UNE VIANDE BOVINE ISSUE DE L'ÉLEVAGE À L'HERBE ?

On dit communément que la production et la consommation de viande de bœuf contribuent au réchauffement climatique, mettant en cause les rejets de méthane dans l'atmosphère. C'est vrai pour un élevage intensif avec des animaux en bâtiment toute l'année. Mais pour une exploitation d'élevage à l'herbe, les rejets de méthane (et issus de l'utilisation d'engins motorisés) sont partiellement ou complètement compensés, voire dépassés, par le rôle de stockage des prairies (permanentes ou temporaires) et des haies.

Le stockage est d'autant plus important si le linéaire de haies est augmenté, si les prairies sont pâturées, multi-espèces et fertilisées raisonnablement avec des engrais organiques.

*pour aller plus loin : [dhttps://hal.inrae.fr/hal-02793628/document](https://hal.inrae.fr/hal-02793628/document)
De premières études réalisées par la Chambre d'Agriculture interdépartementale ont mis en exergue la bonne performance bilan carbone des éleveurs en Gâtine poitevine par rapport à la moyenne nationale. La maîtrise technique observée permet un bénéfice conjoint pour l'exploitation : économique et écologique.*

RESSOURCES ET DOCUMENTATION SUR L'ÉLEVAGE

Appel pour l'élevage extensif et agroécologique, Fédération des Parcs naturels régionaux de France : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/lelevage-extensif-et-agroecologique-une-solution-la-crise-environnementale>

Création d'association Foncière Pastorale : fiches pratiques

<https://elevation.forum-zones-humides.org/actualites-ressources/resultats-de-lexperimentation-fiches-de-synthese/>

Recommandations des parcs sur la mesure agro-environnementale et climatique «systèmes herbagers et pastoraux» individuelle https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/guideparcsmaec_shpv2.pdf

RENFORCER LA PRÉSENCE D'ANIMAUX DANS LES PRÉS

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS

ACTEURS : QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

PILOTE Futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine

PARTENAIRES

- Agriculteurs/gestionnaires possiblement en coopératives ou en associations : CIAP (Coopérative d'Installation à l'Agriculture Paysanne) et SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif),
- Chambre d'agriculture,
- Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN),
- Deux-Sèvres Nature Environnement,
- Prom'Haies, Bocage Pays Branché,
- Office Français de la Biodiversité,
- Interbev Nouvelle-Aquitaine,
- Office français des Parcs naturels régionaux de France,
- Lycées agricoles et Maisons Familiales Rurales,
- Centres Socio-Culturels

MOYENS & FINANCEMENTS

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE Création d'association foncière pastorale : article L-135 du code rural et de la pêche maritime

OUTILS INCITATIFS Chartes et contrats issus du Zonage Natura 2000 pour la préservation d'espèces liées aux prairies, aux périodes de fauches, etc.

RENFORCER LA PRÉSENCE D'ANIMAUX DANS LES PRÉS

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

MOYENS & FINANCEMENTS (SUITE)

RESSOURCES/MOYENS dont dispose les structures porteuses

- Éleveurs engagés en collectif ou en association
- Diffusion de l'information, communication : Site «Oser la Gâtine» (offices du tourisme)
- Structure du PETR - projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine
- Gestion et préservation du foncier agricole (Chambre d'agriculture, Terre de liens, Safer)

POSTES DE DÉPENSES

- Mise à jour régulière de l'état des lieux et de l'inventaire des exploitations et surfaces d'élevage à l'herbe
- Prestations de cartographe SIG
- Achat et gestion temporaire de foncier
- Mise à jour et animation du dispositif type plateforme destiné aux éleveurs
- Missions de communications, de sensibilisation et d'actions pédagogiques

SOURCES DE FINANCEMENT

- Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) (Conseil départemental Deux-Sèvres)
- Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en Nouvelle Aquitaine : aides surfaciques
- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de la PAC : aides publiques
- Aide à la création d'Association Foncière Pastorale (AFP) et groupements pastoraux (GP) (DDT 79)
- Autonomie en eau pour l'abreuvement des animaux herbivores au champ (Région Nouvelle Aquitaine) : aide pour investissements

QUELS INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ?

- Nombre d'exploitation d'élevage à l'herbe et surfaces pâturées
- Nombre d'éleveurs sur le territoire, et nombre de nouveaux professionnels
- Surface d'écopâturage et retours d'expérience
- Nombre de portes ouvertes / visites d'exploitations

CONFORTER UN RÉSEAU DE CHEMINEMENTS DOUX À USAGE TOURISTIQUE ET QUOTIDIEN



CONTEXTE

C'est à pied ou à vélo que l'expérience de (re)découverte immersive de la Gâtine poitevine est la plus forte dans un territoire riche et varié en termes de patrimoine naturel, paysager et architectural. La Gâtine poitevine est déjà maillée d'une grande diversité d'itinéraires communaux, intercommunaux, et de plus grande échelle qui doivent être mis en cohérence au sein du futur PNR dans un contexte sensible de demande de tourisme vert et d'accès à la nature et au paysage.

L'état des lieux révèle :

- Un maillage de chemins existants important mais parfois mal identifiés ou en voie de fermeture.
- Une dégradation et réduction du maillage de cheminements liée à la fragilisation de la trame bocagère.
- La pratique est encore limitée des modes doux sur les trajets domicile-travail au regard de la dangerosité des petites routes de bocage (trafic agricole et automobile, sinuosité des routes) et des axes primaires de bourg à bourg (trafic poids lourd et automobile importants).
- un manque de liaison entre certains centre-bourgs et leurs espaces naturels ou agricoles périphériques.

ENTITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

- Tous les secteurs et entités paysagères de Gâtine, en respectant les spécificités paysagères et agricoles de chacun.

Pour la localisation des entités paysagères, se reporter à la notice du Plan de Paysage.

POURQUOI DES FICHES ACTIONS THÉMATIQUES ?

Les fiches-actions thématiques développent les sujets cruciaux liés au paysage de Gâtine. Elles synthétisent le contexte actuel, les leviers d'actions, les acteurs pressentis, la feuille de route opérationnelle afin d'approcher des objectifs de qualité paysagère. Ces fiches-actions ont fait l'objet d'un séminaire avec des experts, partenaires et acteurs du territoire à Verruyes le 3 avril 2023. Elles développent une sélection d'actions prioritaires pour le devenir des paysages.

CONFORTER UN RÉSEAU DE CHEMINEMENTS DOUX À USAGE TOURISTIQUE ET QUOTIDIEN

FONDEMENTS

ENJEUX

La création d'une mise en réseau des cheminements doux, à l'échelle de la Gâtine poitevine, répond aux enjeux suivants :

- L'usage des modes doux dans le contexte actuel de nécessaire réduction de notre empreinte carbone.
- La sensibilisation du public aux spécificités de la Gâtine poitevine, aux fragilités du patrimoine paysager et des milieux écologiques.
- Le maintien de continuités viaries intra et inter communales face à l'enfrichement des sentiers ou à l'appropriation par des agriculteurs de chemins communaux.
- L'identification et la communication des parcours balisés via des supports physiques (marquage) et des supports numériques (cartes et descriptifs en ligne).

Les opportunités d'action sont multiples :

- Dynamique actuelle et engouement pour le tourisme vert local.
- Réappropriation actuelle des pratiques de modes doux et du vélo en particulier tant sur le cyclotourisme que sur le «vélotaf».
- Dynamique de réouverture de chemins liées à l'effort de redensification du maillage bocager
- Création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine avec nécessaire mise en cohérence de l'offre de parcours.
- Réappropriation d'anciens tracés ferroviaires à requalifier potentiellement en voies vertes inter-communales.

OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de valoriser, augmenter et pérenniser le maillage des cheminements doux multimodaux, de mettre en cohérence le schéma des parcours de découverte du patrimoine de Gâtine à l'échelle du Pays ; de proposer des outils de communication et d'information de ces parcours tout en incitant à une pratique plus régulière des modes doux sur les trajets domicile travail.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	■	+
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	■	+
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	■	+
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	■	+
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	■	+
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	■	+
	Accueillir et faire découvrir le paysage	■	+

CONFORTER UN RÉSEAU DE CHEMINEMENTS DOUX À USAGE TOURISTIQUE ET QUOTIDIEN

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

L'action consiste à valoriser le patrimoine vernaculaire que constitue la trame de chemins et voies agricoles du territoire. Réaménager les itinéraires, retrouver les continuités perdues, installer des points de jalonnements, proposer des thématiques d'interprétation en intégrant la diversité des usages agricoles, domestiques, touristiques.

FEUILLE DE ROUTE

PHASE PRÉALABLE

- 1 Inventaire des itinéraires balisés (PR, GR, véloroutes, etc.) afin d'obtenir une vision globale des parcours balisés existants.
- 2 Réalisation d'une étude paysagère, tourisme & mobilités aboutissant à la création d'un schéma global de cohérence des itinéraires doux touristiques et domestiques à l'échelle du futur PNR, avec :
 - Enquêtes & concertation auprès des habitants (besoins, envies) & partenaires.
 - Compilation-inventaire des sites d'intérêt, points d'attractions patrimoniaux à découvrir sur ces itinéraires en lien avec les offices de tourisme. Inventaire des services et offres destinés aux cyclotouristes (haltes, hébergements, aires naturelles, points-douche publics, etc.)
 - Inventaires des points durs, contraintes, points de discontinuité au fil de ces parcours.
 - Proposition d'itinéraires touristiques intercommunaux (itinéraires existants + nouveaux itinéraires) autour des thématiques propres à la Gâtine poitevine et révélant ses singularités paysagères : parcours des vallées, des balcons, parcours des crêtes et chaussées,
 - > parcours selon les types de pratiques.
 - > parcours plus grands sur plusieurs jours avec différentes étapes et points de halte pour accueillir les touristes sur une expérience prolongée en Gâtine poitevine.
- 3 Réalisation d'un référentiel de revêtements des chemins et voies cyclables pour amener cohérence paysagère et facilité opérationnelle et d'entretien.
- 4 Étude pour la réalisation d'une charte de balisage des parcours et la réalisation de panneaux d'information et d'orientation dans le futur PNR.

PHASE D'ACTION

- 5 Veille foncière, acquisition, mise en connexion des portions d'itinéraires.
- 6 Aménagement des itinéraires : Ouverture/défrichage des portions d'itinéraires, réalisation des revêtements, Réalisation du balisage et de panneaux d'orientation et d'interprétation des paysages. Réalisation des voies vertes et pistes cyclables intercommunales visibles et sécurisées.
- 7 Aménagement des points d'interprétation, haltes, belvédères dans une logique scénographique de valorisation et d'interprétation des points de vue emblématiques sur le paysage de Gâtine poitevine.
- 8 Création de haltes aménagées pour les randonneurs et promeneurs (vélo et pédestre). Aires de repos et/ou de pique-nique, points-services vélo, points-douches & WC, réparation-gonflage cycles, etc.
- 9 Mise en cohérence des outils d'information existants et réalisation d'un outils cartographique en ligne de référence, compilant l'ensemble des parcours piéton & cycle à usages touristique et domestique.

PHASE DE SUIVI

- 11 Entretien des parcours. Ouverture progressive de nouveaux itinéraires. Comptage des usagers.
- 12 Promotion des modes doux auprès des collectivités et usagers en particulier pour les parcours domestiques domicile-travail.
- 13 Mise en place des visites de découverte et d'interprétation / randonnées accompagnées / jeux de piste et rallye photographiques sur l'ensemble du territoire de Gâtine poitevine.

OBSTACLES, CONTRAINTES

- Méconnaissance du foncier public.
- Fermetures végétales de chemins existants par défaut d'entretien ou d'usage.
- Appropriation agricoles abusives de cheminements communaux.
- Ruptures et discontinuités liées à la non maîtrise foncière ou à des ruptures administratives. (continuités intercommunales à aménager)

CONFORTER UN RÉSEAU DE CHEMINEMENTS DOUX À USAGE TOURISTIQUE ET QUOTIDIEN

EXEMPLES & OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE



Balisage mutualisé, GR+vélofrancette en vallée du Thouet (le Tallud)



Voie verte sur l'ancienne ligne ferroviaire Parthenay-Bressuire. Un réaménagement des abords est souhaitable pour retrouver des fenêtres de lecture sur le paysage, rompre sa monotonie et inviter à sa pratique pour les trajets domicile-travail



Aménagement de piste cycles & piétons entre Pompaire et Parthenay. Cette piste fortement empruntée s'écarte de la route lorsque cela est possible et s'appuyant favorablement sur le maillage bocager existant pour révéler des vues sur les prés.



Station pédagogique aménagée en site écopâturé et géré par le CEN en vallée sèche du Fourbeau à Availles-Thouarsais



Belvédère aménagé face à la carrière de la Peyratte. L'activité industrielle n'est pas occultée mais intégrée au patrimoine paysager donné à voir en vallée du Thouet

POUR ALLER PLUS LOIN

UNE VOIE VERTE C'EST QUOI ?

Une voie verte est un aménagement en site propre réservé aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et parfois aux cavaliers. Interdite à la circulation motorisée, elle est adaptée aux déplacements d'ordre touristiques, de loisirs ou du quotidien. Elle doit être accessible au plus grand nombre et sécurisée en conséquence. Largeur : de 3-5 mètres.

DROIT DES CHEMINS ?

Le droit des chemins est très difficile à appréhender, au carrefour entre droit public et droit privé, entre règles de droit commun et régimes juridiques particuliers.
http://creps971.free.fr/am/cours/reglementation/fpr_droitChemins.pdf

RESSOURCES ET DOCUMENTATION

- Guide technique des voies de circulation douces https://www.au5v.fr/IMG/pdf/guide_technique_des_voies_de_circulation_douce_-_conseil_ge_ne_ral_.pdf
- Vélotaf en milieu rural : <https://bike-cafe.fr/2023/01/le-velotaf-des-campagnes/>
- Projet de création d'un maillage de pistes cyclables en Thouarsais
https://www.thouars-communaute.fr/Fichiers/ACTUALITE/2023-2/pistes_cyclables.pdf

CONFORTER UN RÉSEAU DE CHEMINEMENTS DOUX À USAGE TOURISTIQUE ET QUOTIDIEN

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS

ACTEURS : QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

PILOTE Futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine en pilotage,

PARTENAIRES

- EPCI (syndicats de communes ; communautés de communes ; communautés urbaines ...), communes,
- Syndicats mixtes de bassins versants,
- Offices de tourisme.
- Au sein de la société civile (anciens, experts & historiens locaux), associations, communes, fédération Française de Randonnée Pédestre (FFR), fédération Française de CycloTourisme, AF3V, CPIE, Fédérations de chasseurs, Bocage Pays Branché, Prom'haie
- Phases d'études : Bureau d'études tourisme, sports& nature, paysage, mobilités
- Phases de travaux : entreprise spécialisée en travaux paysagers et en lien avec le patrimoine arboré, élagueurs, randonneurs, bénévoles, propriétaires privés.

MOYENS & FINANCEMENTS

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- Le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)
- Le Plan départemental des Espaces naturels sensibles (PDENS)
- LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités qui oblige à la création de voies cyclables lors d'aménagements de voies routières
- Le guide du droit des chemins, FFRP 2008
- La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (août 2015) sur l'élaboration d'un plan de mobilité rurale, avec l'objectif de veiller à la complémentarité entre les transports collectifs, les usages partagés des véhicules et les modes de déplacements non motorisés. Ce document permet de mettre au cœur de l'action publique des mesures en faveur des cyclistes et des piétons.
- La Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 introduit l'obligation de mettre en place, dans les nouveaux logements, un parc de stationnement vélo sécurisé. Les itinéraires de randonnée, conception : enjeux et principes, Charte balisage – FFRP
- Cahier des charges national des véloroutes voies vertes

OUTILS INCITATIFS

- Mob'In Nouvelle-Aquitaine (formation de conseillers mobilités)
- ADME (Plans de mobilité simplifiés, schémas directeurs des modes actifs)
- Programme Moby (trajets domiciles – établissements scolaires)
- Banque des Territoires

OUTILS DE COMMUNICATION EXISTANT AUTOUR DE L'ACTION

- Observatoire des Mobilités Durables et de l'Intermodalité

CONFORTER UN RÉSEAU DE CHEMINEMENTS DOUX À USAGE TOURISTIQUE ET QUOTIDIEN

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

MOYENS & FINANCEMENTS (SUITE)

RESSOURCES/MOYENS dont dispose les structures porteuses	<ul style="list-style-type: none"> · Connaissance & expertise du terrain par les acteurs locaux : agriculteurs, associations, élus, pratiquants de randonnée · Foncier communal disponible à la réalisation d'aménagement · Guides et formations du CEREMA
POSTES DE DÉPENSES	<ul style="list-style-type: none"> · Acquisition foncière · Entretien des bas-côtés (débranchage, taille sélective des haies bocagères, etc.) · Aménagement d'une voie verte sur chemin existant 60 000 € /km · Balisage, signalétique · Mobilier de détente et de pique-nique Entre 800 et 2000€ HT / unité · Reprise des revêtements (sablés, graves) · Création d'une halte vélo (abri, banc, panneau informatif, etc.) 1500 euros HT/m2
SOURCES DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> · « Sentiers de Nature » portés par le Cerema & et Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. · Programme LEADER · Programme du réseau Mob'In : aide financière, en ingénierie technique et juridique · Agence France Locale (AFL) · Banque des territoires, Programme Petites villes de demain · Appel à projets « territoires cyclables » · ADEME : Plans de circulation et mise en place de quartiers apaisés · ADEME « Développer le Vélotourisme » · Aide AMO, à hauteur de 70% plafonné à 100 000 €HT
QUELS INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ?	Comptage des usagers

RÉINVESTIR & VALORISER LES FONDS DE VALLÉE ENFRICHÉS



CONTEXTE

Les vallées sont des organes essentiels du paysage de Gâtine poitevine. Leur lisibilité et leur accès, garantis par l'ouverture des espaces agricoles est aujourd'hui menacé par l'enfrichement et le boisement progressif des parcelles des lits majeurs et des coteaux. Les causes de cette évolution sont multiples mais sont liées à la réduction des pratiques d'agriculture et d'élevage qui induisent un abandon progressif de l'usage et de l'entretien des parcelles ouvertes :

- Difficulté d'accès aux terrains en pente des coteaux dans une logique de mécanisation généralisée.
- Pratiques agricoles qui privilégient la monoculture céréalière sur les plaines et plateaux.
- Diminution du nombre d'exploitants et perte des savoirs-faire autour de la taille et du réemploi des produits de taille (bois de chauffage, plessage, vannerie, etc.).
- Réduction des activités au bord des rivières (industries, moulins, pisciculture, etc.).
- Diminution de la part de l'élevage ovin au profit de celle du bovin.
- Drainage des parcelles qui assèchent les lits majeurs.

La transformation des vallées en corridors forestiers a des incidences majeures sur la qualité paysagère et environnementale des fond de vallées et des coteaux :

- Dégradation de la perception visuelle de l'eau qui induit un affaiblissement de l'identité paysagère des lieux.
- Réduction des covisibilités de coteau à coteau, des vues lointaines remarquables et potentiellement fermeture des panorama remarquables sur des entités patrimoniales (vue sur des bourgs, châteaux, ponts, etc.)
- Diminution du nombre d'accès physique à l'eau par la dégradation des ouvrages de franchissements.

ENTITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

- Tous les secteurs et entités paysagères de Gâtine, en respectant les spécificités paysagères et agricoles de chacun.

Pour la localisation des entités paysagères, se reporter à la notice du Plan de Paysage.

POURQUOI DES FICHES ACTIONS THÉMATIQUES ?

Les fiches-actions thématiques développent les sujets cruciaux liés au paysage de Gâtine. Elles synthétisent le contexte actuel, les leviers d'actions, les acteurs pressentis, la feuille de route opérationnelle afin d'approcher des objectifs de qualité paysagère.

Ces fiches-actions ont fait l'objet d'un séminaire avec des experts, partenaires et acteurs du territoire à Verruyes le 3 avril 2023. Elles développent une sélection d'actions prioritaires pour le devenir des paysages.

RÉINVESTIR & VALORISER LES FONDS DE VALLÉE ENFRICHÉS



FONDEMENTS

ENJEUX

L'enjeu premier concerne l'identité paysagère des vallées comme lieux immersifs typiques de la Gâtine.

D'autres enjeux y sont associés :

- Gestion des ripisylves
- Propriétés écologiques des espaces boisés et des haies : filtration, limitation de l'érosion,
- Qualité et diversité écologique des prairies humides
- Présence bovine et ovine dans des pâturages de vallée
- Retour d'une agriculture vivrière de proximité

OPPORTUNITÉS

- Dynamique de réappropriation des parcelles enfrichées à conjuguer avec la réouverture de cheminement doux en fond de vallée. Valorisation au sein des parcours domestiques et touristiques.
- Redécouverte du patrimoine hydraulique des vallées de Gâtine
- Réintroduction d'une agriculture à haute valeur ajoutée et de démarches expérimentales : écopâturage & démarches pédagogiques, réintroduction de races rustiques anciennes, expérimentation mixité bovins-ovins-équins.
- Actions pédagogiques, formations, chantiers participatifs

OBJECTIFS

Réouverture visuelle et physique des fonds de vallée boisés ou en voie de l'être, par la réintroduction de pratiques agricoles et d'élevage et par une réappropriation habitante et touristique.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir		
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine		
	Faire paysage avec les énergies renouvelables		
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain		
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain		
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel		
	Accueillir et faire découvrir le paysage		

RÉINVESTIR & VALORISER LES FONDS DE VALLÉE ENFRICHÉS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

Cette fiche s'articule autour de deux grands types d'actions :

- Des actions d'inventaire des types de vallées et d'identification des mécanismes de fermeture paysagère en lien avec les pratiques agricoles.
- Des actions de réouverture des parcelles et de renaturation des lits majeurs des cours d'eau.

FEUILLE DE ROUTE

PHASE PRÉALABLE

1 Création d'un outils d'inventaire, observatoire de l'enfrichement des fonds de vallées (lits majeurs) et des coteaux, destinés à mesurer en temps réel le niveau de fermeture des vallées par le boisement.

2 Identification du contexte foncier : (propriétaires privés, fonciers communaux , bâti patrimonial, etc.) et des marges de manœuvre et d'action sur ces parcelles.

3 Réalisation d'une étude d'opportunité sur les vallées de Gâtine poitevine permettant d'aboutir à la définition d'un modèle agricole spécifique aux vallées et qui valorise la qualité écologique et paysagère des prairies pâturées et propose ainsi des outils incitatifs pour les propriétaires et agriculteurs concernés :

> Agriculture à Haute Valeur Naturelle (agriculture HVN) de fond de vallée

> Système de rotation en pâturages non permanents avec rotations saisonnières et zones de gourmandise

> valorisation d'une filière d'élevage spécifique aux vallées : agriculture extensive avec mixité d'herbivores

> Réintroduction d'un pâturage spécifique et de races adapté aux contraintes du terrain (côteaux en pente et prés humides).

Cette étude inclut la définition :

> des types de vallées (vallées primaires, vallées secondaires, vallées sèches, etc.) selon leurs profils topographiques et géologiques ;

> d'un schéma directeur de réouverture des vallées ;

> des outils d'action localisée ;

> des secteurs prioritaires.

PHASE D'ACTION

4 Défrichage des parcelles boisées en lit majeur et ainsi réouvertures des fonds de vallées, cônes de vues, covisibilités majeures.

5 Restauration des points d'accès à l'eau stratégiques, des éléments de patrimoine hydrauliques (usines, moulins, cales, biefs, quais, etc.)

6 Restauration des cours d'eau, renaturation, reméandrage de berges avec maintien, restauration ou création d'ouvrages de franchissements agricoles (ponts, passages à gués, clôtures, etc.). Restauration et revalorisation des éléments de patrimoines hydrauliques.

7 Maintien des parcelles ouvertes par réinstallation de pâturage
Installation de dispositifs de protection, de mise en défens des berges (plantation de haies, ripisylves destinées à éloigner le bétail).

PHASE DE SUIVI

8 Maintien des terrains frais par une réduction des pratiques de drainage afin de proposer des îlots de fraîcheur estivale & des territoires de biodiversité accrus.

9 Poursuite du défrichage et de la réintroduction de bétail dans de nouvelles vallées.

10 Suivi du désenfrichement par l'observatoire de l'enfrichement des vallées (à créer).

11 Mise en place des visites de découverte et d'interprétation, randonnées accompagnées, visites naturalistes, visites d'agriculteurs

OBSTACLES, CONTRAINTES

- Identification des propriétaires volontaires.
- Fermetures végétales de prairies par défaut d'entretien.
- Difficultés d'accès.
- Dégradation des berges.

RÉINVESTIR & VALORISER LES FONDS DE VALLÉE ENFRICHÉS



EXEMPLES & OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE



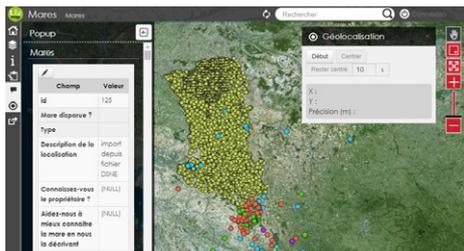
Chantier participatif de plessage des haies à la Réserve Naturelle des Antonins, avec des étudiants de la Maison Familiale Rurale de Saint-Loup



Travaux sur des prairies pâturées bordant les ruisseaux du Cébron, de la Tacconnière et du Marais-Bodin. SMVT & SPL du Cébron -2019



Ecopâturage et parcours pédagogique vallée du Fourbeau (Availles Thouarsais) - Conservatoire Espaces Naturels



Observatoire des mares : inventaire participatif des mares (DSNE)



Verger de la Nature et de la biodiversité, espace de promenade et de pédagogie ouvert au public - Argentonny



Introduction bovine dans un élevage ovin

POUR ALLER PLUS LOIN :

MIXITÉ BOVINS-OVINS-ÉQUINS

L'élevage d'herbivores sur les zones d'accès difficiles (pentes, prés humides) est un héritage ancestral. L'association sur une même parcelle entre vache, moutons voire chevaux est également une pratique ancienne héritée du système vivrier extensif. Les avantages sont multiples : Valorisation de la ressource herbagère, meilleure croissance des agneaux, pic de travail et rentrées d'argent étalés, dilution du parasitisme. Si une exploitation est orientée sur le bovin allaitant en priorité, les ovins serviront à valoriser les parcelles de pâturage durant l'hiver, pendant que les vaches sont en bâtiment pour la mise bas. A l'inverse, dans un système spécialisé ovin, l'ajout de quelques vaches permet de mieux nettoyer une parcelle en éliminant les refus des brebis.

LES RACES RUSTIQUES

Les races rustiques de vaches (maraîchine, marine, highland cattle, camarguaise...), de moutons (vendéen...) ou de chevaux (camarguais encore, ou barthais de l'Adour) sont légions dans les zones humides. Certaines se maintiennent mieux que d'autres, portées par un renouveau culturel. Dans l'Ouest, dans les basses vallées angevines par exemple, les initiatives d'éleveurs pour sauver des races locales et valoriser leur image commencent à émerger.

RÉSILIENCE FACE À LA SÉCHERESSE

Grâce à leur capacité de stockage hydrique, marais et prairies humides peuvent en effet continuer d'assurer une ressource fourragère, alors que la végétation des autres milieux pâtit du manque d'eau

RESSOURCES ET DOCUMENTATION

- Haute Valeur Naturelle - association SOLAGRO <https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/haute-valeur-naturelle>
- Pâturage & élevage en milieux humides https://zones-humides.org/sites/default/files/pdf/maj_2019_elevage.pdf
- L'élevage en zone humide <https://www.sngn.com/wp-content/uploads/2016/08/ZH-75-76-Elevage-en-zone-humide.pdf>
- Parasitisme ovin en zone humide [https://www.savourezlabretagne.com/ca1/PJ.nsf/TECHJPARCLEF/19526/\\$File/FT-Zones-humides-parasitisme-des-bovins2012-06.pdf?OpenElement](https://www.savourezlabretagne.com/ca1/PJ.nsf/TECHJPARCLEF/19526/$File/FT-Zones-humides-parasitisme-des-bovins2012-06.pdf?OpenElement)

RÉINVESTIR & VALORISER LES FONDS DE VALLÉE ENFRICHÉS

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS

ACTEURS : QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

PILOTE futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine

PARTENAIRES

- Département,
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN),
- Propriétaires fonciers,
- EPCI,
- Société d'aménagement foncier eyt d'établissement rural (SAFER)
- Terres de liens,
- Syndicats Mixtes de bassins versants (SMBV),
- Syndicats d'eau potable (stratégie foncière dans le cadre des programmes Re-sources),
- Chambre d'agriculture, agriculteurs,
- Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE),
- Maisons Familiales Rurales (MFR),
- Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

MOYENS & FINANCEMENTS

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- Dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme : plusieurs articles de lois permettent, lors de la rédaction du document réglementaire, la protection des haies, arbres, boisements (conservation et création) Code de l'environnement article L350-3 (protection des alignements d'arbres), Code de l'urbanisme articles L113-1 (espaces boisés classés EBC), L151-19 et L151-23 (éléments de paysage à protéger), Code rural article L126-3.
- La réalisation d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP, expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement), sectorielle ou thématique.

OUTILS INCITATIFS

Bail rural à clauses environnementales (BRE) est un outil privilégié pour développer un partenariat entre agriculteurs et acteurs de la préservation des espaces naturels, notamment des zones humides (prairies humides, mares, fossés...)

Bail amphithéotique

Contrat Territorial Milieux Aquatiques

OUTILS DE COMMUNICATION EXISTANT AUTOUR DE L'ACTION

Observatoires : l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB), programme de sciences participatives à l'initiative du Ministère en charge de l'agriculture, observatoires locaux et participatifs du bocage et des boisements à l'échelle du futur Parc (à créer).

RÉINVESTIR & VALORISER LES FONDS DE VALLÉE ENFRICHÉS

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

MOYENS & FINANCEMENTS (SUITE)

RESSOURCES/MOYENS dont dispose les structures porteuses

- Connaissance & expertise du terrain par les acteurs locaux : agriculteurs, associations, élus, pratiquants de randonnée
- Foncier communal disponible à la réalisation d'aménagement

POSTES DE DÉPENSES

- Acquisition foncière
- Débroussaillage, taille sélective des haies bocagères, etc.
- Mise en défens, clôture rustique
- Ouvrage de franchissement
- Renaturation des berges

SOURCES DE FINANCEMENT

- MAEC : Mesures Agri-Environnementales et Climatiques
- PHAE : Prime Herbagère Agri-Environnementale
- Aide Second Pilier PAC (zones Natura 2000)
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Département des Deux-Sèvres
- Syndicats d'eau potable

QUELS INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ?

- Nombre d'installation, nombre d'acquisition, surface de désenfrichement.
- Outils & méthode de suivi :
 - Observatoire de l'enfrichement des vallées (à créer)
 - Observatoire photographique du CREN
 - Suivi par les syndicats de bassins versants
 - Visite et surveillance de terrain par les associations naturalistes locales

ÉCRIRE L'AVENIR DES PLANS D'EAU À USAGE PUBLIC



CONTEXTE

Le paysage de Gâtine poitevine s'identifie par la présence de l'eau sous différents aspects : mares, ruisseaux et rivières, étangs, prairies humides, etc.

Parmi ces différentes manifestations, les plans d'eau à usage public, constituent des entités paysagères récurrentes aux portes des bourgs de nombreuses communes de Gâtine poitevine. Ils concentrent de nombreux enjeux (paysagers, sociaux, récréatifs, environnementaux, techniques, etc), participent au cadre de vie mais sont néanmoins soumis à de nombreuses difficultés :

- Mauvaise qualité de l'eau, eutrophisation, pollutions, appauvrissement des milieux écologiques,
- Fortes pressions anthropiques : urbanisation des abords, surfréquentation,
- Fermeture ou dégradation des abords et des équipements d'accueil dû au manque de moyen de la collectivité,
- Conflits d'usages : pêcheurs-promeneurs-faune,
- Défaut d'orientation, de lisibilité, de lien avec les centres-bourgs et les quartiers d'habitation,
- Gestion (taille & fauche des prairies et des berges) inadaptée aux exigences de diversité écologiques et de qualité paysagère.

ENTITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

- Tous les secteurs et entités paysagères de Gâtine, en respectant les spécificités paysagères et agricoles de chacun.

Pour la localisation des entités paysagères, se reporter à la notice du Plan de Paysage.

POURQUOI DES FICHES ACTIONS THÉMATIQUES ?

Les fiches-actions thématiques développent les sujets cruciaux liés au paysage de Gâtine. Elles synthétisent le contexte actuel, les leviers d'actions, les acteurs pressentis, la feuille de route opérationnelle afin d'approcher des objectifs de qualité paysagère.

Ces fiches-actions ont fait l'objet d'un séminaire avec des experts, partenaires et acteurs du territoire à Verruyes le 3 avril 2023. Elles développent une sélection d'actions prioritaires pour le devenir des paysages.

ÉCRIRE L'AVENIR DES PLANS D'EAU À USAGE PUBLIC

FONDEMENTS

ENJEUX

La maîtrise de l'avenir des multiples plans d'eau communaux à usage public répond aux enjeux suivants :

- Maîtrise de la qualité de l'eau,
- Protection des espèces et des continuités écologiques,
- Intégration et qualité paysagère du site conjuguée à l'acceptation des usagers au renouvellement de l'image des plans d'eau,
- Continuité des pratiques et usages de loisirs : pêche, baignade, promenade, camping, etc...
- Entretien du plan d'eau, des berges et des prairies,
- Accessibilité, accueil, orientation.

La renaturation des plans d'eau communaux publics constitue une opportunité d'action locale et de réappropriation de la collectivité et des habitants avec un impact fort sur le cadre de vie et l'image des bourgs. C'est en effet l'occasion de repenser le rapport des bourgs à ces espaces dits naturels qui proposent bien souvent un lien essentiel de contact à la nature pour les habitants : promenade hebdomadaire, jogging, lieu de rencontre pour les jeunes, associations naturalistes ou de randonnée, etc. L'essor du tourisme vert vient également alimenter cette redécouverte des ruisseaux et rivières, de l'eau vive, et des cortèges faunistique et floristique qui l'accompagnent.

Plus concrètement la renaturation des plans d'eau permet également :

- la réduction des coûts d'entretien,
- la suppression des problèmes de sécurité liés notamment à la responsabilité de la collectivité.

OBJECTIFS

Un premier objectif essentiel est l'amélioration de la qualité de l'eau par la réapparition d'une eau vive permettant de nouvelles continuités écologiques. D'autres objectifs y sont associés :

- l'amélioration de l'accès du public, de l'accueil et des usages
- la réinsertion paysagère des plans d'eau dans leur vallée
- l'amélioration des liaisons urbaines (réadressage des espaces publics et des secteurs d'habitation au plan d'eau)
- la régulation & cohabitation des pratiques et usages des étangs : pêche, baignade, promenade, camping, etc...

Pour ces plans d'eau de Gâtine poitevine, il s'agit donc d'envisager un nouveau modèle paysager adapté aux exigences de la transition écologique.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâti		
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine		
	Faire paysage avec les énergies renouvelables		
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain		
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain		
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel		
	Accueillir et faire découvrir le paysage		

ÉCRIRE L'AVENIR DES PLANS D'EAU À USAGE PUBLIC

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

L'action consiste tout d'abord à identifier les plans d'eau à faire évoluer et à proposer en parallèle une démarche de sensibilisation et d'information des collectivités et des usagers. Il s'agit ensuite d'envisager de premières actions légères d'amélioration paysagères et écologiques puis des actions plus poussées de restauration : déconnexion des plans d'eau ou transformation des plans d'eau en cours d'eau.

FEUILLE DE ROUTE

PHASE PRÉALABLE

1 Inventaire des plans d'eau de Gâtine : Localisation, usages, typologies, projets ou études en cours (déjà en cours par la DDT).

2 Localement des études peuvent déjà être réalisées ou en cours via des études urbaines de revitalisation (Action Cœur de Bourgs et Petite Ville de Demain par exemple), études du fonctionnement hydrologique du plan d'eau. Des actions de communication et de sensibilisation voir de concertation peuvent être réalisées parallèlement à ce stade.

3 Visites publiques élus & partenaires destinées à sensibiliser, rassurer les collectivités sur les procédés et résultats obtenus sur des projets à venir.

4 Réalisation d'un plan de gestion du plan d'eau avec gestion différenciée des berges et des prairies, fauches tardives, etc. & formation des agents d'entretien

PHASE D'ACTION (PRIMAIRE)

5 Action d'amélioration paysagère et écologique des plans d'eau, dont :

- Débroussaillage des berges pour une (ré)ouverture de plans d'eau existant dégradés ou actuellement désaffectés
- Curage & extraction des invasives (jussie, etc.)
- Reconnexion des plans d'eau au centre-bourg par des liaisons douces et circuits balisés
- Installation de noues plantées en amont des plans d'eau (filtration, épuration, biodiversité des berges, etc.)
- Aménagement des berges :
 - > Création d'ouvrages d'accès à l'eau, pontons pour réduire le surpiétinement
 - > renaturation par génie végétal
 - > plantation des ripisylves pour limiter les effets d'eutrophisation (prolifération végétale et cyanobactéries)

PHASE D'ACTION

6 Lorsque cela est souhaité par la collectivité et possible :

Travaux de transformation des plans d'eau en cours d'eau ou travaux de déconnexion des plans d'eau sur cours pour restaurer les continuités écologiques (création d'un bras de contournement afin de reconstituer un lit sans obstacle pour le cours d'eau), dont :

- Étude géotechnique préalable à la déconstruction de la retenue d'eau
- Déconstruction des retenues, barrages à clapet
- Restauration du cours d'eau avec reméandrage, renaturation des berges
- Requalification paysagère des berges et abords :
 - > Réorganisation-amélioration de l'offre communale d'équipement et de services en conjuguant pratiques domestique et touristique
 - > Reprise du schéma d'accueil, d'accès et de mobilité douces en liaison avec les centres-bourgs
 - > Plantations avec essences locales et résilientes, adaptées aux milieux écologiques du site
 - Installation d'une signalétique d'information pédagogique sur le processus de renaturation du cours d'eau et le suivi d'évolution environnemental.

7 Réalisation de plans de gestion du cours d'eau avec gestion différenciée des berges et des prairies, fauches tardives, etc. & formation des agents d'entretien communaux ou intercommunaux.

PHASE DE SUIVI

8 Entretien des prairies.

9 Visites publiques élus & partenaires destinées à sensibiliser, rassurer les collectivités sur les procédés et résultats obtenus sur des projets à venir.

10 Sorties nature pédagogiques avec associations et grand public. Visites de découverte et d'interprétation / randonnées accompagnées / Jeux de piste et rallyes photographiques.

11 Campagne photographique par drone ou en mode time-lapse pour illustrer le processus (avant-pendant-après) à des fins de communication et de retour d'expérience pour d'autres projets similaires.

OBSTACLES, CONTRAINTES

- Acceptation culturelle et sociale de la part des élus et habitants quant à l'évolution du modèle de plan d'eau hérité des années 1960-70 : étang artificiel avec retenue à clapet.
- Modification des pratiques d'entretien par les agents communaux et intercommunaux : passage à la gestion différenciée.
- Difficultés d'acquisition foncières éventuelles.

ÉCRIRE L'AVENIR DES PLANS D'EAU À USAGE PUBLIC

EXEMPLES & OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE



Suppression du plan d'eau de la Vernière & restauration du cours du Thouet au Tallud - 2022



Visite du site de la Vernière lors de la fin des travaux de renaturation



Exemple de reméandrage d'un ruisseau (situation après travaux)



Aménagement de banquettes, reméandrage et remise en fond de talweg (site du plan d'eau communal de la Chapelle-Montreuil 86) - Etat avant et après travaux de restauration avril 2018 - novembre 2018



Création d'un ouvrage de franchissement agricole associé aux travaux de renaturation du cours d'eau

POUR ALLER PLUS LOIN :

DÉCONNECTER UN PLAN D'EAU

Un plan d'eau déconnecté du cours d'eau est moins impactant qu'un plan d'eau sur cours d'eau. Les solutions suivantes peuvent être envisagées :
création d'un bras de contournement : il s'agit de créer le lit du cours d'eau à côté du plan d'eau
création d'un lit déconnecté : il s'agit d'un système de déblais/remblais à l'intérieur du plan d'eau

REMÉANDRAGE

Le reméandrage consiste à remettre un cours d'eau dans ses anciens méandres ou à créer un nouveau tracé avec des profils en travers variés pour redonner au cours d'eau une morphologie sinueuse se rapprochant de son style fluvial naturel. Cette démarche participe à la créations de profils diversifiés plus complexes et ainsi à améliorer la richesse écologique des habitats naturels. Source : Office français de la biodiversité (OFB)

RESSOURCES ET DOCUMENTATION

- Les plans d'eau face aux changements climatiques : <https://hal.inrae.fr/hal-03484549/document>
- Action à mener sur les cours d'eau – DREAL pays de la Loire : <https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/actions-a-mener-sur-les-plans-d-eau-a6234.html>
- Guides de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) sur la renaturation des cours d'eau et des plan d'eau : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/217>
- Démarches et outils réglementaires : https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RecueilHydro_chapIII-Etapes-outils.pdf

ÉCRIRE L'AVENIR DES PLANS D'EAU À USAGE PUBLIC

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS

ACTEURS : QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

PILOTE Parc naturel régional de Gâtine poitevine,

PARTENAIRES

- EPCI,
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)
- Deux-Sèvres Nature Environnement (inventaire participatif des mares des Deux-Sèvres),
- Direction Départementale des Territoires (DDT),
- Office Français de la Biodiversité (OFB),
- Associations de pêcheurs, fédération de pêche,
- Associations naturalistes
- Syndicats Mixtes de Bassins Versants
- Bureaux d'étude environnement & hydraulique, paysagistes-concepteurs (études),
- Entreprises de travaux pour la renaturation de cours d'eau (travaux),
- Communes, usagers.

MOYENS & FINANCEMENTS

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) qui donne les grandes orientations par bassin en particulier pour les actions à financer.
- L'arrêté ministériel du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques.
- Documents d'objectifs de site Natura 2000.
- Plans et stratégies locales de gestion des risques d'inondation.
- Future charte de parc naturel régional.

OUTILS INCITATIFS CTMA : (outil financier, contrat) diagnostic local (enjeux) et programme de travaux (Syndicats Mixtes)

OUTILS DE COMMUNICATION AUTOUR DE L'ACTION Office français de la biodiversité (OFB), Actions des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

ÉCRIRE L'AVENIR DES PLANS D'EAU À USAGE PUBLIC

PROPOSITIONS D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

MOYENS & FINANCEMENTS (SUITE)

RESSOURCES/MOYENS dont dispose les structures porteuses	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise des fonciers communaux Connaissance historique du fonctionnement hydraulique des ouvrages Agents et engins d'entretien
POSTES DE DÉPENSES	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des études, inventaires en phase préalable Curage, & extraction des invasives Travaux d'aménagement des berges : restauration, débroussaillage, création de liaison douces, pontons, etc. Travaux de création de noues en amont des berges Suppression de petits ouvrages de retenue et restauration légères De 1000€ à 10 000€ HT/unité selon l'échelle du programme et du site Suppression de plan d'eau ou déconnexion-restauration de cours d'eau & réaménagements paysagers De 100 000€ à 1 000 000€ HT/unité selon l'échelle du programme et du site
SOURCES DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> DDT : aide à la déconnexion ou l'effacement de plans d'eau : 20% des montants d'études (plafond à 15000€) et de travaux (plafond à 100 000€) Agence de l'eau Loire Bretagne Fonds d'investissement de solidarité amont-aval Participation multi-structures : L'association avec d'autres organismes concernés par l'action mise en œuvre comme les établissements publics de bassin (EBTP), syndicats d'aménagements, fédérations départementales de pêche ou encore sponsors privés permet une répartition du financement entre les différentes structures. Programme européen LIFE+ Dispositifs fiscaux, tels que la taxe GEMAPI (pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), Fonds dédiés au financement des actions en faveur de la protection et la préservation de ces milieux comme le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) – anciennement fonds Barnier Fond Vert : destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.
QUELS INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ?	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'eau, fréquentation des lieux Outils et méthode de suivi : <ul style="list-style-type: none"> Observatoire départementaux Observatoire photographique portés par les syndicats des eaux Visite et surveillance de terrain par les associations naturalistes locales

ADAPTER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES AUX PAYSAGES : MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'ÉCHELLE DE LA GÂTINE POITEVINE



CONTEXTE

D'après la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres, le territoire du Pays de Gâtine accueille : 43 éoliennes en fonctionnement réparties essentiellement en périphérie du territoire, 2 parcs photovoltaïques au sol qui valorisent d'anciens sites d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) en zone périurbaine et rurale, 2 unités de méthanisation situées non loin des pôles urbains les plus importants.

En se rapportant aux données du PCAET, la production d'énergie renouvelable (EnR) du Pays de Gâtine permet de répondre à 19,5% des besoins énergétiques du territoire. Aussi, face aux enjeux globaux et transversaux du changement climatique, la Gâtine a pour objectif de poursuivre ses efforts pour réduire au maximum ses consommations énergétiques et couvrir les besoins restants par des énergies renouvelables et locales (objectifs réglementaires en production EnR : + 33% de production en 2030 - Loi TEPCV - sur la base d'une trajectoire de production et de diversification volontariste des énergies renouvelables).

Pour autant, si ce processus de transition énergétique répond à des objectifs nationaux, la question de l'intégration paysagère des dispositifs de production d'énergies renouvelables à l'échelle locale échappe bien souvent aux élus locaux et reste une réalité parfois mal vécue par les habitants du territoire. Comme en témoigne la «cartographie des vigilances pour le développement éolien et recommandations pour les futurs projets» des initiatives locales existent mais restent à consolider et étoffer.

ENTITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

- Tous les secteurs et entités paysagères de la Gâtine poitevine, en respectant les spécificités paysagères et agricoles de chacun.

Pour la localisation des entités paysagères, se reporter à la notice du Plan de Paysage.

POURQUOI DES FICHES ACTIONS THÉMATIQUES ?

Les fiches-actions thématiques développent les sujets cruciaux liés au paysage de Gâtine. Elles synthétisent le contexte actuel, les leviers d'actions, les acteurs pressentis, la feuille de route opérationnelle afin d'approcher des objectifs de qualité paysagère.

Ces fiches-actions ont fait l'objet d'un séminaire avec des experts, partenaires et acteurs du territoire à Verruyes le 3 avril 2023. Elles développent une sélection d'actions prioritaires pour le devenir des paysages.

ADAPTER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES AUX PAYSAGES : MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'ÉCHELLE DE LA GÂTINE POITEVINE

FONDEMENTS

ENJEUX

Le développement et la maîtrise des énergies renouvelables sur le territoire de la Gâtine poitevine, soulève plusieurs enjeux :

- Enjeu paysager : le défi paysager consiste en la difficile tâche d'inventer de nouveaux paysages qui combinent des systèmes de production d'EnR toujours plus performants et toujours plus grands pour répondre aux objectifs réglementaires. A l'échelle de la Gâtine poitevine, l'enjeu est donc de trouver les ressorts pour faciliter l'intégration des installations de production d'énergies renouvelables en fonction de ses paysages et de leurs sensibilités.
- Enjeu économique : les EnR représentent une réelle opportunité économique tant pour les agriculteurs qui peuvent valoriser leurs terres et leurs savoir-faire que pour les collectivités locales qui, en promouvant la production d'une énergie renouvelable citoyenne à travers la création de structures d'investissement et de gouvernance, s'offrent l'occasion de maîtriser le développement des EnR à l'échelle intercommunale et d'investir avec les bénéficiaires dans d'autres projets de paysage comme par exemple la création d'un verger communal ou la réhabilitation de bâtiments typique de Gâtine.
- Enjeux liés plus spécifiquement à l'agrivoltaïsme et le bois-énergie qui constituent des ressources

OBJECTIFS

Il s'agit d'une action qui croise des visions macro et micro du mode de développement des EnR. L'objectif est de :

- maîtriser et structurer le développement des installations des énergies renouvelables sur le territoire au regard des sensibilités paysagères ;
- assurer leurs modes d'intégrations dans les paysages qui les accueillent, afin de préserver l'identité de la de Gâtine poitevine et favoriser l'accueil par les habitants, voire d'inciter les habitants à se mobiliser pour réaliser leurs projets citoyens.
- traduire la question des EnR dans les documents de planification et proposer, en sus, des structures

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	-	+
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	-	+
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	-	+
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	-	+
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	-	+
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	-	+
	Accueillir et faire découvrir le paysage	-	+

ADAPTER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES AUX PAYSAGES : MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'ÉCHELLE DE LA GÂTINE POITEVINE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

L'action vise à définir une stratégie spatiale de développement des EnR (énergies renouvelables) au regard de la sensibilité des paysages de Gâtine poitevine et à proposer un mode opératoire qui favorise l'intégration des installations de production d'EnR dans le territoire. Elle vise également à enrainer une vision partagée du territoire (ex : renforcer la place de l'agriculture, sauvegarder et valoriser les paysages identitaires, préserver le patrimoine naturel, ...). Aussi est-elle fondée sur deux dispositifs majeurs :

- La réalisation d'un « plan Paysage-Energie ». Ce plan Paysage-Energie comprend plusieurs phases de travail :
- La réalisation d'un diagnostic paysager : définition des paysages de Gâtine poitevine et de leur niveau de sensibilité au regard de chacun des dispositifs de production d'énergies renouvelables (ex. les paysages identitaires caractéristiques de Gâtine constituent des ensembles paysagers sensibles. Pour autant ils ne présentent pas les mêmes sensibilités face aux différentes installations de production d'énergies renouvelables. Dans la mesure où une éolienne n'a pas le même impact visuel qu'un parc photovoltaïque, les paysages identitaires caractéristiques de Gâtine ont un niveau de sensibilité élevé par rapport à l'éolien au regard de la préservation de l'uniformité de l'ensemble paysager, à l'inverse, le maillage bocager peut constituer un élément d'intégration de projets photovoltaïques ou de méthanisation) ;
- La description de la matérialité technique et/ou bâtie des différentes installations de production d'énergies renouvelables et du foncier adapté ;
- La définition des objectifs : typologies d'EnR que le territoire souhaite accueillir sur son territoire et recensement du foncier adaptées.
- La réalisation d'une Charte des bonnes pratiques qui nécessite plusieurs productions :
- La réalisation d'une boîte à outils paysagères pour mettre à disposition un ensemble de ressources élémentaires pour assurer l'intégration des installations EnR (ex. palette végétale, mode de gestion, préconisation quant aux dispositifs de clôtures, stratégie d'implantation et d'orientation...) ;
- La réalisation de fiches techniques de prescriptions paysagères par type d'installations, complétées par l'illustrations d'exemples concrets de bonnes et mauvaises intégrations paysagères ainsi que par un fléchage vers des structures ressources d'aide au financement et à la mise en œuvre ;
- La traduction dans les documents de planification.

FEUILLE DE ROUTE :

PHASE PRÉPARATOIRE

- 1 Définir les contours politiques et financiers de la mission et déléguer un chargé de mission
- 2 Mandater une agence de conseil et de concertation pour accompagner la maîtrise d'ouvrage dans toutes les phases d'étude dans la conduite, l'animation de la mission et la réalisation des outils de communication, conduire les relations avec la presse et les grands acteurs.
- 3 Mandater des experts en paysage, énergie renouvelable (...) pour la réalisation du «plan Paysage-Energie» et de la Charte des bonnes pratiques.

PHASE «PLAN PAYSAGE-ÉNERGIE»

- 4 Réalisation d'un diagnostic paysager
- 5 Prise en compte des objectifs du Pays de Gâtine en matière d'EnR
- 6 Concertation avec l'ensemble des acteurs pour communiquer sur les besoins, entendre les attentes, définir les orientations paysagères
- 7 Réalisation cartographique du «plan Paysage-Energie» à l'échelle du territoire résultant du diagnostic territorial et de la concertation avec l'ensemble des acteurs

PHASE CHARTE DES BONNES PRATIQUES

- 8 Recensement des différents types d'installations de production d'énergies renouvelables et définition de leur matérialité technique et/ou bâtie
- 9 Conception de la boîte à outils paysagère
- 10 Recensement d'exemples concrets de bonnes et mauvaises intégrations paysagères de chaque type d'installation d'EnR
- 11 Traduire ses prescriptions paysagères dans les documents de planification

PHASE COMMUNICATION

- 12 Réalisation de supports de communication, type fascicule, plaquettes, accessible à des lecteurs non spécialistes des EnR
- 13 Réalisation de supports de communication, dématérialisés, accessible à des lecteurs non spécialistes des EnR
- 14 Communication grand public, actions de sensibilisation, orienter la communication vers une énergie citoyenne et locale.

PLAN DE PAYSAGE DU PAYS DE GÂTINE

ADAPTER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES AUX PAYSAGES : MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'ÉCHELLE DE LA GÂTINE POITEVINE

OBSTACLES, CONTRAINTES

- Maîtriser les termes de la nouvelle loi relative à l'accélération des énergies renouvelables pour l'appliquer à bon escient aux paysages de Gâtine.
- Réussir à fédérer les acteurs du territoire autour du projet par un travail de concertation et de participation citoyenne pour augmenter l'adhésion des élus, des agriculteurs et des populations riveraines.
- S'autoriser à envisager la transformation du paysage qui doit continuer d'évoluer en fonction des défis que pose le changement climatique et trouver le juste équilibre entre les enjeux et le paysage.
- Faire du discernement entre les différentes installations de production d'EnR qui n'impliquent pas les mêmes incidences sur le paysage, et inversement les différents paysages qui n'ont pas les mêmes qualités ni les mêmes capacités d'intégration.
- S'assurer de mener à bien cette action tout en trouvant des solutions pour sécuriser le foncier que les développeurs convoitent.

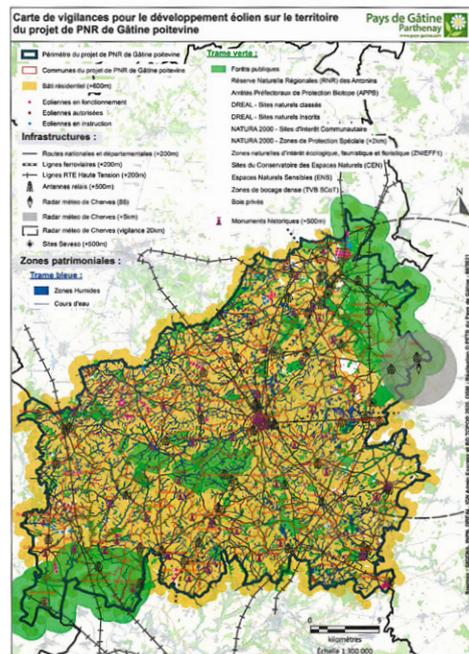
EXEMPLES & OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE



Exemples d'illustration de vulgarisation mettant en rapport paysage et éolien et visant à expliquer les notions d'échelles et de perception visuelle. Le paysage de plaine totalement dégagé est de nature à créer des rapports hors d'échelles, très graphiques et dynamiques. Aucun élément n'est présent pour donner l'échelle des éoliennes et la verticalité des mâts rompt avec l'horizontalité du site. A l'inverse, dans les paysages vallonnés et ponctués de boisements, les motifs paysagers deviennent des témoins de l'échelle du paysage. Il s'agit de composer un paysage où les machines participent à la lecture du paysage sans écraser les éléments paysagers ponctuels.



Extrait du «Guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation agricole» en Seine-Maritime - C.A.U.E. 77



Extrait de la «carte des vigilances pour le développement éolien sur le territoire du projet de PNR de Gâtine poitevine» - Source : PETR du Pays de Gâtine

ADAPTER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES AUX PAYSAGES : MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'ÉCHELLE DE LA GÂTINE POITEVINE

POUR ALLER PLUS LOIN

RESSOURCES ET DOCUMENTATION

Guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation agricole en Seine-et-Marne - CAUE 2021

<https://www.caue77.fr/paysage/le-guide-d-insertion-paysagere-des-methaniseurs>

La Chaire Paysage et Énergie portée par l'ENSP, a réalisé plusieurs ouvrages pour interroger la place de l'énergie dans le paysage.

« Transition énergétique : vers des paysages désirables » met en lumière seize expériences vécues dans les territoires à travers la France. Certaines concernent un type d'énergie renouvelable : éolien, photovoltaïque, biomasse, méthanisation, microhydroélectricité, ... D'autres sont plus globales et développent le mix énergétique. D'autres enfin abordent la sobriété. Elles représentent des situations paysagères dans leur diversité et réparties dans l'hexagone.

<https://www.ecole-paysage.fr/fr/publications-de-la-chaire-paysage-et-energie>

Le Collectif Paysages de l'après-pétrole (PAP) est un think tank composé de spécialistes de l'aménagement (agronomes, paysagistes, architectes, urbanistes et chercheurs en sciences sociales...). Il a pour objectif de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique.

Le Collectif PAP contribue à cette évolution en proposant des actions concrètes (animations, outils et méthodes) et des plaidoyers (élaboration d'idées, publications, veille, fédération et mise en réseau d'acteurs, colloques), imaginés collectivement au sein de groupes de travail.

<http://www.paysages-apres-petrole.org/>

La Communauté de communes du Thouarsais est engagée depuis près de 20 ans déjà dans le développement des énergies renouvelables. Une orientation d'aménagement et de programmation thématique "énergie et paysage" est élaborée avec l'aide du collectif Paysages de l'après pétrole (PAP), afin de concilier le développement énergétique avec la préservation et la valorisation des paysages et d'aborder le développement des filières à l'échelle du territoire, et plus seulement à l'échelle du site d'implantation.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie liée au développement des projets EnR, des réunions avec les propriétaires fonciers de certaines zones retenues ont été organisées, afin de partager la vision du développement éolien de la Collectivité, d'identifier les terrains potentiels sur les zones favorables.

<https://www.thouars-communaute.fr/energies-renouvelables-en-thouarsais>

- L'Agence de la transition écologique : <https://agirpourtatransition.ademe.fr/>

- Le Centre de ressources de l'ADEME : www.territoires-climat.ademe.fr

- Des formations accessibles gratuitement, mises à disposition par l'ADEME : www.formations.ademe.fr

- Pour les élus et directeurs :
 - « Les enjeux d'un projet politique de développement durable pour mon territoire »
 - « Mobiliser les décideurs autour du plan climat »...
- Pour les chargés de mission :
 - « Construire, piloter et accompagner un plan climat »
 - « Intégrer l'adaptation au changement climatique dans mon plan climat »...

ADAPTER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES AUX PAYSAGES : MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'ÉCHELLE DE LA GÂTINE POITEVINE

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS

ACTEURS : QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

PILOTE Futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine

PARTENAIRES

Expertise/conseil : Chambre d'agriculture, Prom'Haies, Bocage Pays Branché, Collectif Paysages de l'après-pétrole, chargé de mission TEPOS, Agenda 21, Climat Pratic, TEPCV, Cit'ergie, CRER, cluster Energies Stockage Nouvelle-Aquitaine, AMORCE, Énergie partagée, SIEDS, 3D ENERGIES, GEREDIS Deux-Sèvres, SÉOLIS Prod

Collectivités & organismes locaux : EPCI, groupement de maires, service urbanisme, CRPF, PETR du Pays de Gâtine, futur Parc naturel régional de Gâtine poitevine, DREAL, Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres, Chambre du commerce et de l'industrie, ADEME,

Pour la réalisation des études : Paysagistes concepteurs, CAUE, CEN Nouvelle-Aquitaine, experts en EnR, illustrateur, graphiste, imprimeur, développeur web, agences de conseil et d'accompagnement de projets sensibles,

MOYENS & FINANCEMENTS

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- PLUI
- La réalisation d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP, expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement), sectorielle ou thématique.
- PCAET
- SRADDET
- SCOT
- PPA
- La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables publiée au Journal Officiel le 11 mars 2023, avec le « plan territorial de paysage »
- Plusieurs articles de lois permettent, lors de la rédaction du document réglementaire, la protection des haies, arbres, boisements (conservation et création) Code de l'environnement article L350-3 (protection des alignements d'arbres), Code de l'urbanisme articles L113-1 (espaces boisés classés EBC), L151-19 et L151-23 (éléments de paysage à protéger), Code rural article L126-3.

OUTILS INCITATIFS

- Politique Agricole Commune (PAC) : Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 qui s'inscrit dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte prise en application de la directive 2018/2001 qui fixe une part d'ENR en France à horizon 2030 – Fond FEADER, FEDER InnovFund, Fonds Vert

OUTILS DE COMMUNICATION EXISTANT AUTOUR DE L'ACTION

- Observatoires : l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB), programme de sciences participatives à l'initiative du Ministère en charge de l'agriculture, observatoires locaux et participatifs du bocage et des boisements à l'échelle du futur Parc (à créer).
- Outils Climat-Air-Energie mis à disposition des collectivités par l'ADEME : AGIR - La plateforme de services personnalisée de l'ADEME.

ADAPTER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES AUX PAYSAGES : MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'ÉCHELLE DE LA GÂTINE POITEVINE

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

MOYENS & FINANCEMENTS (SUITE)

OUTILS DE COMUNICACION EXISTANT AUTOUR DE L'ACTION

- Le référentiel national climat air énergie issu de la fusion des référentiels Cit'ergie (désormais label CLIMAT - AIR - ENERGIE, récompensant les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse) et Climat Pratic (outil d'aide à l'élaboration et à la mise en place d'une politique climat-air-énergie) permet aux collectivités de se doter d'un cadre structurant pour leur transition énergétique locale vers une société faiblement émettrice de gaz à effet de serre.
- La plateforme Territoires en Transitions est ouverte à toutes les collectivités engagées dans la transition écologique. Elle est l'outil de référence pour toutes les collectivités engagées dans le programme «Territoire Engagé Transition Écologique» et dans un parcours de labellisation Climat-Air-Énergie et/ou Économie Circulaire.
- Le RARE qui accompagne les agences et observatoires régionaux de l'énergie et de l'environnement dans leurs missions auprès des territoires.
- ClimAgri® - L'outil de diagnostic territorial adapté à l'agriculture et la forêt
- TETE - Un outil pour estimer les créations d'emplois créés à travers des politiques de transition écologique à l'échelle d'un territoire pour chaque année d'ici à 2050 créée par la Réseau Action Climat et l'ADEME.
- Observatoire : Observatoires régionaux énergie-climat (OREC)
- Outil web pour les territoires en transition : TerriSTORY® PROSPER actions

RESSOURCES/MOYENS dont dispose les structures porteuses

- Chargé de mission urbanisme durable et animation du PCAET au PETR
- Chargé de mission charte forestière - PETR du Pays de Gâtine
- Porteur d'aides publiques pour les collectivités : Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. L'aide consiste en un accompagnement financier par un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME et un accompagnement technique à la prise en main de la démarche d'évaluation et de labellisation.

POSTES DE DÉPENSES

- Réalisation d'un « plan Paysage-Energie »
- Réalisation d'une Charte des bonnes pratiques
- Concertation
- Réalisation du support de communication type plaquette, fascicule ...
- Réalisation du support de communication dématérialisé
- Pilotage de l'action, Diffusion et communication

SOURCES DE FINANCEMENT

- Etat,
- Région Nouvelle-Aquitaine, ADEME
- Département des Deux-Sèvres,
- Fonds européens (FEDER)

QUELS INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ?

- L'augmentation du nombre et la diversification du type d'installation EnR,
- La fédération d'agriculteurs aux domaines de productions identiques ou différents autour de projets EnR communs (agrivoltaïsme, bois énergie, méthanisation...),
- La création d'une dynamique d'échanges et de concertation entre les acteurs territoriaux (collectivités, citoyens, associations, acteurs privés...),
- La mobilisation et la coopération des collectivités pour impulser des projets locaux, notamment autour de structures d'investissement intercommunales,
- La mobilisation des citoyens pour investir dans des projets EnR qui incarnent leur fierté,
- L'investissement dans des projets d'embellissement ou de restauration des paysages ruraux ou urbains de Gâtine poitevine grâce aux retombées financières des structures d'investissement intercommunales.

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR L'ADAPTER AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET DE VIVRE ENSEMBLE



CONTEXTE

Les bourgs de la Gâtine poitevine résultent d'une histoire, leurs implantations d'une opportunité topographique et hydrographique. Ils profitent de l'orientation d'un coteau, d'une proximité à l'eau, d'un vallon protégé. Ils s'organisent autour d'une place, d'une église ou d'une rue, s'ouvrent sur le paysage ou à l'inverse sont repliés sur eux même. Chaque bourg est différent et pourtant ils ont tous en commun la même fonction essentielle : vivre et habiter ensemble dans un espace dédié. La spatialisation de l'espace public met en scène ce vivre ensemble.

Il se définit par des usages, des ambiances, agence des modes de déplacement ou à l'inverse des lieux où se poser, se rencontrer.

Les cœurs de bourgs vieillissants perdent de leur vigueur. La baisse d'attractivité des centre-bourgs est une problématique complexe, qui touche quasiment l'ensemble des communes rurales. Pour y remédier, il n'y a pas de solution unique, mais plutôt une diversité d'actions. L'une des actions phares consiste en la réhabilitation des espaces publics dans le respect de l'identité du bourg et des principes de développement durable.

ENTITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

L'action concerne tous les secteurs et entités paysagères du Pays de Gâtine poitevine.

Pour la localisation des entités paysagères, se reporter à la notice du Plan de Paysage.

POURQUOI DES FICHES ACTIONS THÉMATIQUES ?

Les fiches-actions thématiques développent les sujets cruciaux liés au paysage de Gâtine. Elles synthétisent le contexte actuel, les leviers d'actions, les acteurs pressentis, la feuille de route opérationnelle afin d'approcher des objectifs de qualité paysagère.

Ces fiches-actions ont fait l'objet d'un séminaire avec des experts, partenaires et acteurs du territoire à Verruyes le 3 avril 2023. Elles développent une sélection d'actions prioritaires pour le devenir des paysages.

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR L'ADAPTER AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET DE VIVRE ENSEMBLE

FONDEMENTS

ENJEUX L'enjeu aujourd'hui pour les bourgs de la Gâtine poitevine est de se réapproprier leurs espaces publics par des aménagements qui valorisent les atouts patrimoniaux et paysagers des bourgs.

OPPORTUNITÉS Le regain d'intérêt pour la campagne est une opportunité extraordinaire pour les communes de la Gâtine poitevine d'attirer de nouveaux habitants. Le besoin des habitants de profiter d'un cadre de vie sain et agréable, la conscience des effets du réchauffement climatique sont des questions sociétales auxquelles, à leur niveau, les communes peuvent apporter une réponse en misant sur leurs atouts, à savoir leurs paysages ruraux et leurs patrimoines bâtis. Pour concrétiser leurs projets de requalification des espaces publics, les communes peuvent se faire conseiller ou recourir à des subventions, appels à projets et aides d'état.

- OBJECTIFS**
- Valoriser l'identité et les atouts paysagers et patrimoniaux du bourg par des aménagements sobres qui créent de l'harmonie et de l'unité,
 - Faire des centres-bourgs de véritables lieux de vie,
 - Améliorer le cadre de vie et redonner une place aux piétons.

Pour mener à bien ces objectifs les communes doivent chercher à mener un faisceau d'actions dont le but est de :

- Valoriser les places et le patrimoine historique local propre à la Gâtine poitevine (églises romanes, bâti privé ancien, maillage de murets en pierre sèches, petit patrimoine vivrier, etc.),
- Restaurer l'attractivité des centre-bourg, redonner l'envie d'y vivre améliorant le cadre de vie et le confort des espaces publics, Améliorer la mixité intergénérationnelle et faciliter l'accessibilité des espaces publics,
- Répondre aux enjeux du changement climatique en replantant des arbres pour créer des îlots de fraîcheur, en privilégiant des aménagements qui permettent l'infiltration des eaux de pluies et anticipent sur une gestion différenciée et raisonnée respectueuse du cycle naturel de la flore et de la petite faune,
- Faire entrer les traits paysagers caractéristiques de la Gâtine poitevine (le bocage, le cèdre remarquable, etc.) dans le bourg et créer des liaisons douces avec les espaces naturels ou agricoles,
- Redistribuer le stationnement et les circulations pour atténuer l'impact de l'automobile dans les centres-bourgs,
- Retrouver une dynamique commerciale dans les cœurs de bourg de Gâtine poitevine.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP) CONCERNÉS PAR L'ACTION

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	■	■ +
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	■	■ +
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	■	■ +
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	■	■ +
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	■	■ +
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	■	■ +
	Accueillir et faire découvrir le paysage	■	■ +

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR L'ADAPTER AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET DE VIVRE ENSEMBLE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

Il s'agit de bâtir une vision d'ensemble des espaces publics des bourgs :

- identifier les besoins, les urgences à l'échelle du futur Parc naturel de Gâtine poitevine, concernant l'état et les évolutions à prévoir sur les espaces publics fédérateurs des bourgs et villages,
- donner des règles communes pour assurer la qualité des espaces publics centraux,
- expliciter et faciliter les démarches des communes pour l'aménagement des places, placettes, traversées de bourgs.

FEUILLE DE ROUTE

COURT TERME 0-2 ANS

MOYEN TERME & LONG TERME 2-10 ANS

1 Inventaire des bourgs à cibler pour une démarche globale de réaménagement d'espaces publics suivi d'une priorisation des bourgs à réaménager. Cette première étape doit impérativement être guidée par le département et/ou le CAUE en assistance au PETR.

2 Réalisation par les organismes locaux assistants à maîtrise d'œuvre (AMO), comme l'agence départementale ou le CAUE, pour chaque projet de bourg du cahier des charges de consultation des bureaux d'études (comprenant des équipes pluri-disciplinaires dont paysagistes concepteurs, architectes urbanistes, bureaux d'étude environnement, VRD, mobilité, commerce et tourisme, etc.) Les missions convoquées par ces cahiers des charges pourront comprendre :
> soit des commandes séparées : études préalables puis maîtrise d'œuvre,
> soit des commandes type accord-cadres regroupant études pré-opérationnelles et marchés de maîtrise d'œuvre.
L'arbitrage se fera en amont par la collectivité et l'AMO selon les besoins et contraintes locales.

3 Lancement des études pré-opérationnelles de revitalisation sur les bourgs concernés :
> Réalisation d'un diagnostic paysager & urbain global,
> Phase scénarii d'évolution possible et esquisse de synthèse des espaces publics,
> Estimation budgétaire et phasage des aménagements, feuille de route à destination des élus,
> Démarche de concertation auprès des habitants et acteurs locaux.

4 Échanges préalables et tout au long des études avec les partenaires et organismes concernés selon les cas :
> DDT / ID 79 sur les problématiques de traversées de bourg (routes départementales),
> UDAP sur les problématiques liées au patrimoine,
> DRAC sur les problématiques archéologiques,
> Chambre de commerce sur les problématiques activités et commerce,
> DREAL sur les problématiques environnementales et de logement.

5 Mission de maîtrise d'œuvre :
> Élaboration d'un plan d'aménagement d'Avant Projet (AVP) avec chiffrage des coûts pour aide à la recherche de subvention,
> Demandes de subventions par la collectivité,
> Élaboration du projet (PRO) avec chiffrage et réalisation du DCE pour sélection des entreprises.
> Sélection des entreprises de travaux,
> Suivi de chantier et réception des travaux.

6 En parallèle aux études de maîtrise d'œuvre et aux décisions de la collectivité, diverses actions de concertation sont à envisager pour adapter les aménagements aux besoins des administrés, faciliter la compréhension et l'acceptation du projet :
> Poursuite des actions participatives avec les habitants (atelier de co-conception, chantiers de préfiguration, piquetage du projet, programme de restauration, plantations, atelier jeunes...),
> Communication du projet auprès des habitants et riverains (panneaux, réunions publiques, etc.)

POINTS ESSENTIELS POUR LA RÉUSSITE DES PROJETS

Pour garantir la réussite du projet, il est nécessaire de réunir un certain nombre d'ingrédients, parmi lesquels :

- une volonté politique forte inscrite dans la durée ;
- l'adhésion des habitants ;
- une vision au long cours intégrant les capacités techniques et financières de la commune ;
- le recours autant que de besoin à du conseil externe (CAUE, Services de l'état et du département, professionnels de l'aménagement, etc.) ;
- la recherche des aides financières possibles et leur obtention ;
- le rôle des associations en appui de l'action publique.

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR L'ADAPTER AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET DE VIVRE ENSEMBLE

EXEMPLES & OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE



En Touraine, la municipalité de Chédigny a fait le pari de revitaliser son village en le transformant en jardin. Son objectif est de « rendre la rue aux habitants, en faire un espace de vie, de rencontre, pour le plaisir devenu trop rare de pouvoir flâner, jouer dans un bel endroit, en prenant le temps de s'attarder à y saluer ses voisins ou amis ». Dès 1998, la transformation des rues du village est engagée en aménageant les trottoirs en zones fleuries par la plantation de nombreux rosiers et vivaces. L'entretien est assuré par des employés de la commune après avoir imaginé impliquer les riverains. L'équipe est constituée d'un chef jardinier, d'un agent à plein temps et d'un autre à mi-temps.

En 2020, le village est reconnu par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour ses plantations dont la présence apaise la circulation et favorise le mieux vivre ensemble. Il reçoit également une étoile au guide vert Michelin.

Cf. fiche « Chédigny, un village devenu jardin »



Pour un coût des travaux s'élevant à 380 000 euros pour une surface de 8 500 m², le bourg de Bouillé-Saint-Paul de la nouvelle commune Val en Vignes (79), s'est engagé dans un projet de requalification du centre-bourg pour que les espaces publics soient au service des habitants en même temps qu'aux visiteurs du festival annuel des Arts de la Rue. Les objectifs étaient multiples : offrir de grands espaces scéniques dans le centre du village, proposer de nouveaux espaces publics aux habitants et visiteurs, et irriguer l'ensemble de la commune par les chemins présents sur le territoire.

<http://www.caue79.fr/Publinum/centre-bourg/>

POUR ALLER PLUS LOIN

RESSOURCES ET DOCUMENTATION SUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/dossier-voirie-pour-tous>

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/rues-espaces-publics-vivre-serie-fiches-basees-retours>

<https://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR L'ADAPTER AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET DE VIVRE ENSEMBLE

POUR ALLER PLUS LOIN (SUITE)

POUR LES PLANTATIONS, FAVORISER LES ESSENCES LOCALES ET RÉSISTANTES À LA SÉCHERESSE

Les centres-bourgs doivent faire l'objet d'un plan de végétalisation des espaces publics. S'il s'agit de planter massivement, il s'agit aussi de reconquérir le sol, le désartificialiser pour planter.

Le plan de végétalisation doit associer différentes strates de végétation, végétation rase, basse, arbustes, arbres de haut jet, de manière à pouvoir bénéficier des phénomènes d'évapotranspiration et climatiser les bourgs.

Les essences choisies devront combiner deux critères majeurs : celui de résister aux écarts de températures, de plus en plus extrêmes, et d'avoir une qualité d'évapotranspiration la plus performante possible (exemple : un platane peut atteindre 100 m2 de surface couvrant alors qu'un poirier atteint 15 m2).

Si la question du choix de l'essence d'un arbre est importante, celle de l'entretien des arbres l'est tout autant, puisqu'un arbre de haut jet ne pourra vraiment exprimer toutes ses qualités de régulateur de température que s'il est laissé en port libre voire semi libre mais peu interventionniste.

Enfin, l'association des arbres (alignement, arbres isolés, vergers...) ont un impact fort dans la perception de la silhouette et participent de l'unité et de la cohérence des villages.

REDONNER UNE PLACE AU PIÉTON

Généralement dédiées aux voitures, les places publiques se résument bien souvent à un terre-plein brut voire une aire bitumée agrémentée de quelques arbres trop taillés. L'enjeu aujourd'hui est d'apaiser les espaces publics, grands ou petits, et de créer une nouvelle dynamique à l'échelle du piéton. Cela nécessite notamment de désencombrer les espaces publics en optimisant la place du stationnement, en repensant la localisation et l'intégration des aires de stationnement dans le village parce que souvent mal placées, trop proche des lieux de vie, et enfin en développant des alternatives à la voiture. Cela nécessite également de proposer du mobilier adapté, sobre, à l'emplacement réfléchi et associé à des plantations aux strates variées ménageant ombre et soleil. Sans pour autant supprimer la voiture du centre bourg, il s'agit de rééquilibrer les usages et les différents modes de déplacements, d'effacer le vocabulaire routier pour que la rue ne soit pas seulement un espace de circulation mais aussi un lieu de vie locale bordé d'habitations.

LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE

Issus de leur environnement proche, les murets en pierre qui bien souvent prolongent un alignement de façade, délimitent l'espace public ou servent de soutènement, sont des marqueurs identitaires en ce qu'ils révèlent les fondements du territoire tout autant qu'un savoir-faire ancestral. Ils participent à la qualité de l'espace public et contribuent à l'unité du bourg en lui apportant structure et caractère. En outre, les murets en pierre sèche laissent toute sa place à la biodiversité, en accueillant insectes, petits oiseaux...

Trop souvent abimés, ils mériteraient qu'on s'y attarde en menant des opérations de rénovation. De nombreux Parcs naturels régionaux ont mis en place des programmes de restauration de ses murets.



Chantier de restauration d'un muret en pierre sèche dans le cadre du programme de réhabilitation des murets instauré par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy
Crédits : MAA

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR L'ADAPTER AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET DE VIVRE ENSEMBLE

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS

ACTEURS : QUI PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'ACTION ?

PILOTE Parc naturel régional de Gâtine poitevine

PARTENAIRES

- EPCI, communes, communautés de communes,
- Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement es Deux-Sèvres (CAUE),
- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP),
- Services de la direction départementale des territoires (DDT), architecte et paysagiste conseils, ID 79,
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- CEREMA
- Professionnels de l'aménagement : urbanistes, paysagistes-concepteurs, bureaux d'étude techniques
- Entreprises locales de travaux, artisans.

MOYENS & FINANCEMENTS

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- OAP - pièce du PLUI
- Potentielles études urbaines ou paysagères préalables

OUTILS INCITATIFS

- « Action cœur de ville » : Le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.
- « Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages »
- « Ateliers des Territoires » : L'objectif de cet atelier est de construire collectivement une stratégie ou un projet d'aménagement et se doter d'un plan d'actions partagé à l'échelle d'un quartier ou d'une commune. Il est un outil d'ingénierie de projet d'aménagement durable au service de la transition écologique et du développement territorial porté par la DGALN et piloté par les DDT(M) ou les DREAL. Mobilisé en amont de la phase d'avant-projet, il permet aux collectivités de se doter d'une esquisse de plan-guide stratégique à visée opérationnelle, lequel se décline en une feuille de route définissant les grands axes d'intervention et les actions-clés à mettre en place.
- Le programme « Démonstrateurs de la ville durable » dans le cadre du plan de financement France 2030

OUTILS DE COMMUNICATION ET DE PARTAGE DES SAVOIRS

Supports pédagogiques édités par les CAUE, CEREMA, etc.
Ces documents sont à destination des élus et des habitants (ex. expliquer le choix de la gestion différenciée avec des fauches tardives, le choix de la redistribution du stationnement, le choix de l'abattage et de la replantation d'un arbre pour des raisons phytosanitaires ...)

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR L'ADAPTER AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET DE VIVRE ENSEMBLE

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

MOYENS & FINANCEMENTS (SUITE)

RESSOURCES/ MOYENS dont dispose les structures porteuses	<ul style="list-style-type: none">· connaissance du terrain,· élus, employés communaux· outils d'entretien· foncier communal disponible à la réalisation d'aménagement
POSTES DE DÉPENSES	<ul style="list-style-type: none">· Etudes urbaines & paysagères préalables aux marchés de maîtrise-d'œuvre· Plans topographies établis par géomètres· Acquisitions foncières· Diagnostic complémentaires éventuels (étude phytosanitaire, étude structure dans le cas de la construction d'un équipement public, analyses diverses· Mission complètes de maîtrise-d'œuvre· Animation-intervention extérieure potentielle pour actions participatives· Etudes archéologiques potentielles
SOURCES DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none">· Agence de l'eau Loire Bretagne· Fonds européen· Fonds verts / renaturation· « cœur de bourg » aide financière du conseil départemental dont peuvent bénéficier les communes de moins de 15 000 habitant·es sous réserve de compter au minimum un commerce ou une école dans le « cœur de bourg » ;· « Petite ville de demain » : Prêt de Renouveau Urbain dédié à l'amélioration des conditions de vie des habitants des petites communes du Programme Petites villes de demain.
QUELS INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ?	<ul style="list-style-type: none">· L'augmentation du nombre d'habitants· Le maintien et l'ouverture de commerces· La fréquentation et la réappropriation de l'espace public du bourg· La constance de l'entretien des espaces verts· Comptages routiers et cycles· Comptages des stationnements

MISE EN ŒUVRE D'UN GUIDE DE PRÉCONISATIONS POUR L'INTÉGRATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LES PAYSAGES DE LA GÂTINE POITEVINE



CONTEXTE

La Gâtine poitevine est un territoire éminemment agricole. Représentant plus de 80% de sa surface, les paysages y sont le reflet des outils et des pratiques agricoles, qui elles-mêmes dépendent des ressources agronomiques des sols, des moyens dont disposent les agriculteurs ainsi que du contexte économique. Aussi, la Gâtine poitevine observe-t-elle une diversité d'exploitations agricoles allant de la grande exploitation à la petite ferme, de la production de céréales et oléoprotéagineux et autres grandes cultures à l'élevage hors-sol ou extensif, en passant par le polyculture-élevage, le maraîchage, la production de fruits.

La disparité et souvent l'ancienneté du parc de bâtiments agricoles, l'impact visuel du bâti agricole, son éventuel manque d'intégration dans le paysage, l'évolution des techniques, du matériel et des réglementations ainsi que la nécessité de disposer d'outils de production performants sont autant d'éléments qui motivent la prise en main de ce sujet et d'être force de proposition.

En outre, l'évolution de l'architecture de ces constructions vers des formes et des volumétries de type industriel pose fortement la question de l'intégration et de la qualité architecturale et paysagère. Aussi, cette évolution doit s'inscrire dans un contexte rural où l'architecture vernaculaire et le bâti

ENTITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

- Tout le territoire du Pays de Gâtine malgré des sensibilité paysagères et des capacités d'intégration différentes (paysages bocagers, paysages ouverts).

Pour la localisation des entités paysagères, se reporter à la notice du Plan de Paysage.

POURQUOI DES FICHES ACTIONS THÉMATIQUES ?

Les fiches-actions thématiques développent les sujets cruciaux liés au paysage de Gâtine. Elles synthétisent le contexte actuel, les leviers d'actions, les acteurs pressentis, la feuille de route opérationnelle afin d'approcher des objectifs de qualité paysagère. Ces fiches-actions ont fait l'objet d'un séminaire avec des experts, partenaires et acteurs du territoire à Verruyes le 3 avril 2023. Elles développent une sélection d'actions prioritaires pour le devenir des paysages.

MISE EN ŒUVRE D'UN GUIDE DE PRÉCONISATIONS POUR L'INTÉGRATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LES PAYSAGES DE LA GÂTINE POITEVINE



FONDEMENTS

ENJEUX

Les exploitations façonnent un paysage car toutes ont besoin de hangars ou autres bâtis d'activités, qui sont des éléments importants d'amélioration des conditions de travail et du confort animal. La modernisation des bâtiments d'exploitation est un enjeu fort pour l'avenir de l'agriculture. Dans le cadre du futur Parc naturel régional et donc à une échelle globale, l'évolution du bâti doit impérativement prendre en compte les facteurs d'intégration paysagère pour préserver l'identité paysagère immersive de Gâtine poitevine.

La Gâtine poitevine recèle d'un patrimoine paysager et bâti de grande qualité qu'il s'agit de préserver. Il constitue l'un des atouts majeurs du territoire et peut être source d'inspiration pour les nouvelles constructions.

A ce titre, le bâti agricole reflète l'image d'une activité et d'un territoire et joue un rôle essentiel dans la perception des paysages.

Aussi, la question de l'intégration paysagère des bâtiments agricoles nécessite-t-elle la mise en place d'un guide de préconisations qui propose des outils pratiques d'application selon une vision globale d'aménagement du milieu rural en Gâtine poitevine.

OBJECTIFS

La mise en œuvre d'un guide de préconisations pour l'intégration des bâtiments agricole a pour objectif premier de proposer un cadre et de communiquer sur des principes de constructions en zone agricole, à l'échelle de la Gâtine poitevine et en fonction de ses différentes entités paysagères. Il vise :

- d'une part à concilier d'un côté, les impératifs techniques et financiers des acteurs économiques que sont les agriculteurs, et de l'autre, la préservation du patrimoine naturel et bâti du territoire ;
- et d'autre part à proposer une lecture commune, entre les élus et les agriculteurs, des conditions d'un développement durable des territoires, dans les différents niveaux d'intervention (PLU, permis de construire, cartes communales...).

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OAP) CONCERNÉS PAR L'ACTION

		- concerné	+ concerné
OQP N°1 <i>Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine poitevine</i>	Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	-	+
	Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	-	+
	Faire paysage avec les énergies renouvelables	-	+
OQP N°2 <i>Diversifier & adapter la gestion agricole</i>	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	-	+
	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	-	+
OQP N°3 <i>Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles</i>	Renouer avec l'écrin naturel	-	+
	Accueillir et faire découvrir le paysage	-	+

MISE EN ŒUVRE D'UN GUIDE DE PRÉCONISATIONS POUR L'INTÉGRATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LES PAYSAGES DE LA GÂTINE POITEVINE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DESCRIPTION

L'action consiste à réaliser un guide de préconisations qui propose une boîte à outils des bonnes pratiques sous forme de fiches, en fonction du type d'exploitation (élevage, stockage) et des paysages (entités paysagères). Ainsi pourront être proposées des recommandations en matière de volume, couleur, matériaux, implantation dans la topographie, orientation, techniques de construction et de mise en œuvre, plantations associées, installation de panneaux photovoltaïques...
Le guide de préconisations pour l'intégration des bâtiments en zone agricole peut s'étendre à tout type de bâtiments à l'architecture technique et d'aspect industriel.

FEUILLE DE ROUTE

Tout au long de cette phase :

Investigation/concertation auprès des acteurs clés : constructeurs, architectes, entreprises de construction et agriculteurs

PHASE DIAGNOSTIC

COURT TERME 0-3 ANS

1 Diagnostic de l'état du parc de bâtiments agricoles et recensement quantitatif et localisé des besoins (rénovation, création, équipement en panneaux photovoltaïques)

2 Inventaire exhaustif technique et architecturale des différents types de bâtiment agricole pour cibler un panel de bâtiments agricoles adaptés aux besoins, aux usages des agriculteurs et aux paysages de la Gâtine poitevine. Cet inventaire n'a pas pour objectif d'être diffusé au grand public mais il est une étape nécessaire pour maîtriser le sujet. Il demande notamment de réaliser une investigation/concertation auprès des acteurs clés : constructeurs, des architectes et des agriculteurs.

PHASE GUIDE

3 Réalisation d'un guide de préconisations visant à encadrer la construction en zone agricole et mettant à disposition une boîte à outils architecturale et paysagère pour assurer l'intégration des bâtiments agricoles (ex. volume, matériaux, implantation dans la topographie, orientation, couleur, préverdissement, panneaux photovoltaïque, clôtures...) à l'échelle de la Gâtine poitevine et en fonction de ses différentes entités paysagères.

PHASE FICHES

MOYEN & LONG TERME

3-10 ANS

4 Réalisation des fiches techniques par type d'exploitation agricole (élevage, stockage) et par entités paysagères. Ces fiches pourront être complétées par l'illustrations d'exemples concrets de bonnes intégrations paysagères, des outils de planification (documents d'urbanisme) et pourront proposer des structures ressources de conseil, d'aide au financement et à la mise en œuvre.

COMMUNICATION ET SUIVI

5 Réalisation du support de communication type plaquette, fascicule

6 Réalisation du support de communication dématérialisé

7 Diffusion et communication, Sensibilisation et actions pédagogiques

OBSTACLES, CONTRAINTES

- Maîtrise des termes réglementaires,
- Moyens financiers des agriculteurs,
- Suivi et/ou avis négatifs des agriculteurs

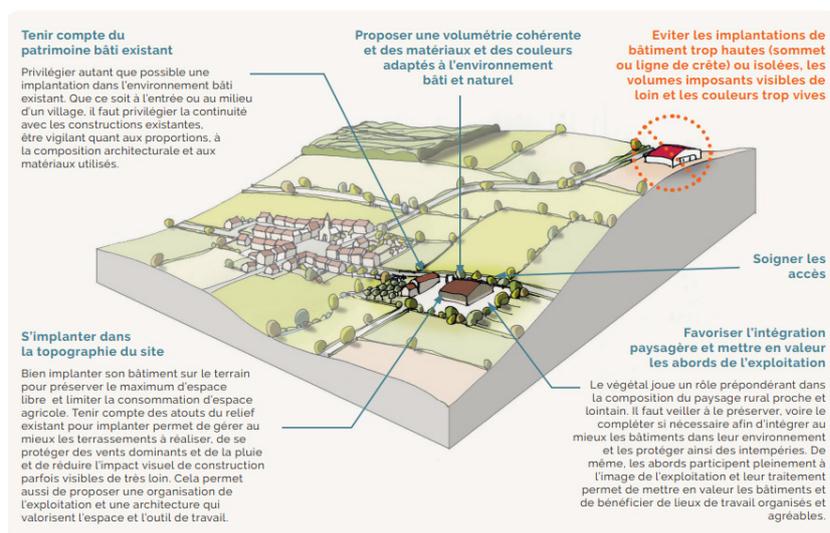
MISE EN ŒUVRE D'UN GUIDE DE PRÉCONISATIONS POUR L'INTÉGRATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LES PAYSAGES DE LA GÂTINE POITEVINE

EXEMPLES & OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

Plusieurs structures départementales ou ayant une mission d'intérêt public ont édité des fiches conseils pour accompagner les agriculteurs dans leurs projets de travaux et leurs démarches :

- Extrait de la fiche conseil bourgs et villages dans l'espace rural en Corse

https://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Corse/Files/fICHE-01_LE-BATI-AGRICOLE



Bloc diagramme illustrant de manière synthétique les principes d'intégration paysagère de bâtiments agricoles.

Photos & illustrations © Emmanuel Garcia, architecte du patrimoine sauf mentions contraires | Coordination UD AP2 A

s'inscrire dans la pente



Privilégier les implantations traditionnelles

- à flanc de coteau et à mi-pente, en parallèle aux courbes de niveaux, en encastrement dans le terrain naturel et en limitant les constructions sur remblais.
- en cas de forte pente, si plusieurs bâtiments sont prévus, une disposition en terrasse est préférable à la création d'une seule plateforme nécessitant un remblais important;
- à moindre terrassement pour les bâtiments avec une ligne de faitage parallèle aux courbes de niveaux.



Conseils pratiques d'intégration paysagère de bâtiments agricoles.

- DDT des Hautes-Pyrénées /CAUE 65 :

https://www.les-caue-occitanie.fr/sites/default/files/fichiers/ressource/field_fichiers/reussir%20l%20insertion%20paysagere%20d%20un%20batiment%20agricole.pdf

- CAUE avec la collaboration de la DDT et du STAP du Cantal :

https://wxs-gpu.mongeoportail.ign.fr/externe/documents/DU_15079/cd22628fc5f7f6f8fa21ea49ceb4cc8d/15079_Charte_bat_agri_20190128.pdf

MISE EN ŒUVRE D'UN GUIDE DE PRÉCONISATIONS POUR L'INTÉGRATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LES PAYSAGES DE LA GÂTINE POITEVINE

POUR ALLER PLUS LOIN

RESSOURCES ET DOCUMENTATION SUR LA CONSTRUCTIBILITÉ EN ZONE AGRICOLE

Exemple de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques qui a mis en place un « Guide sur la constructibilité en zone agricole ». Ce guide apporte des précisions sur les principes retenus pour la construction en zone agricole et sur la notion de « nécessité à l'exploitation agricole » : https://pa.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Nouvelle-Aquitaine/64_publications/GUIDE-CONSTRUCTIBILITE.pdf

De même, les représentants de la profession agricole, l'Etat et les collectivités ont engagé dès 2008 un travail partenarial autour de la question de la constructibilité de la zone agricole : <https://www.rhone.gouv.fr/contenu/telechargement/52574/289142/file/Guide-contruire-zone-A.pdf>

MISE EN ŒUVRE D'UN GUIDE DE PRÉCONISATIONS POUR L'INTÉGRATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LES PAYSAGES DE LA GÂTINE POITEVINE

PROPOSITION D'OUTILS OPÉRATIONNELS (SUITE)

MOYENS & FINANCEMENTS (SUITE)

RESSOURCES/MOYENS
dont dispose les
structures porteuses

- Chargé de mission urbanisme durable et animation du PCAET au PETR
- Porteur d'aides publiques pour les collectivités
- CAUE

POSTES DE
DÉPENSES

- Pilotage de l'action
- Diagnostic et inventaire exhaustif technique et architecturale des différents types de bâtiment agricoles
- Investigation/concertation auprès des acteurs clés
- Guide de préconisations intégration des bâtiments agricole
- Fiches techniques
- Supports de communication type plaquette, fascicule ...
- Support de communication dématérialisé
- Diffusion et communication

SOURCES DE
FINANCEMENT

- Région Nouvelle-Aquitaine,
- Département des Deux-Sèvres,
- Fonds européens (FEDER)
- Aides gouvernementales consacrées à l'énergie photovoltaïque

QUELS
INDICATEURS
DE SUIVI ET
D'ÉVALUATION ?

- L'augmentation du nombre de déclaration d'urbanisme concernant des projets de réhabilitation de bâtiments agricoles,
- La création de bâtiments agricoles respectueux de leur environnement et prenant en compte les recommandations du guide de préconisations pour l'intégration des bâtiments agricole,
- L'usage de matériaux biosourcés dans les bâtiments agricoles
- La création de groupements d'agriculteurs ou d'associations animés par cette thématique (retour et partage d'expérience, sensibilisation, actions pédagogiques)